

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

**Rapport général de Mme Salika Wenger.**

<b>Table des matières</b>	<i>Pages</i>
1. Présentation générale et département des finances et du logement	2
2. Département Autorités	10
3. Département des constructions et de l'aménagement	15
4. Département de la culture	21
5. Département de l'environnement urbain et de la sécurité	27
6. Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	36
7. Contrôle financier	41
8. Discussion de la commission des finances et votes	48
9. Projets de délibérations	50
10. Rapport de l'organe de révision	53
11. Annexes	
<i>Réponses écrites des départements</i> (voir sur le site internet de la Ville/PR-870 A)	
<i>Rapports des commissions spécialisées:</i>	
Rapport de la commission des travaux et des constructions	55
Rapport de la commission des arts et de la culture	67
Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public	108
Rapport de la commission de l'informatique et de la communication	113
Rapport de la commission de la jeunesse et des sports	117
Rapport de la commission de la cohésion sociale	124

## Préambule

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010 a été renvoyé par une majorité du Conseil municipal à la commission des finances et aux commissions spécialisées (commission des arts et culture, commission de la cohésion sociale, commission de l'informatique et de la communication, commission de la jeunesse et des sports, commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, commission des travaux et des constructions) lors de la séance plénière du 19 avril 2011.

La commission des finances s'est réunie le 23 mars 2011 pour assister à la présentation dudit document par Mme Sandrine Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement, accompagnée de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle s'est également réunie les 3, 10, 11, 24 et 25 mai 2011, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, pour l'étude de ce document. Que Mme Sandrine Vuilleumier et M. Christophe Vuilleumier, qui ont assuré l'ensemble des prises de notes de ces diverses séances, soient remerciés de l'excellence de leur travail.

### **1. Présentation générale et département des finances et du logement**

*Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction, de M. Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, de Mme Nicole Regamey, directrice de la Direction des ressources humaines, Mme Sylvie Bietenhader, cheffe du service de la Gérance immobilière municipale, M. Hervé Pichelin, délégué à la Délégation Agenda 21, et Mme Pascale Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle communale*

#### Arrêté du Conseil d'Etat portant sur le budget

Une conseillère municipale demande à Mme Salerno un point de situation suite aux articles de presse portant sur l'arrêté du Conseil d'Etat relatif au budget de la Ville de Genève. Elle a appris que le Conseil administratif avait lancé des démarches à l'encontre de cet arrêté, sans en informer la commission, et que le tribunal avait finalement tranché.

Mme Salerno répond que le Conseil administratif entreprend diverses démarches et qu'il n'a pas, a priori, à en informer le Conseil municipal. Elle reste ouverte à la discussion et à répondre de manière complète aux questions. Le Conseil d'Etat l'a validé le budget 2011 mais, au cours d'une séance avec M. Mark Muller, Mme Michèle Künzler et M. François Lonchamp, remarque a été faite sur les subventions versées aux personnes bénéficiant d'une rente AVS/AI. Elle a demandé, par écrit, au Conseil d'Etat le sens du mot «remarque». Le Conseil administratif a questionné le Tribunal administratif (TA) sur la portée juridique d'une remarque et attend sa réponse. Donc, il s'agit d'un débat principalement juridique, il est prématuré pour le moment d'évoquer les douzièmes provisionnels. Elle informera la commission lorsqu'elle aura obtenu une réponse.

Une conseillère municipale relève avoir entendu que le Conseil administratif aurait saisi le TA, lequel l'aurait débouté, mais il s'agit d'une information erronée. Mme

Salerno acquiesce. Elle signale qu'il est peut-être question d'un effet suspensif, mais elle n'en dira pas plus pour le moment.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010 et comptes 2010

*Synthèse des principaux écarts entre les comptes 2010 et le budget – page I-10*

Une conseillère municipale demande un point de situation sur la taxe professionnelle. Mme Salerno répond que la taxe représente 120 millions, soit 17,8 millions de plus que le montant budgété. Sur ce constat, le Conseil administratif note que la Ville perdrait une somme importante, la plongeant dans un déficit, en cas de suppression de la taxe professionnelle. Mme Salerno ajoute que deux propositions politiques ont été faites au niveau du Canton, l'une du PLR et l'autre du MCG, les débats sont en cours au niveau du Canton. Les premières discussions qu'elle a eues avec le Canton mettent en lumière l'absence de proposition concrète visant à remplacer la taxe professionnelle, pour l'instant seules des pistes de réflexion existent. Elle ira avec M. Krebs et Mme Heurtault-Malherbe discuter avec le Canton. Elle demeure sceptique sur les alternatives possibles permettant de compenser la perte de la taxe professionnelle. Les communes ont tendance à vouloir la conserver, et ce d'autant plus au vu des reports de charges effectués par le Canton sur les communes. Elle évoque le projet de loi sur la culture, sur le sport, le parascolaire, etc. Des prestations supplémentaires sont demandées aux communes, mais comment peuvent-elles les réaliser s'il y a moins d'argent?

Un conseiller municipal demande la position de l'Association des communes genevoises (ACG). En réponse, Mme Salerno l'informe que la forte majorité des communes souhaite maintenir la taxe professionnelle.

*Gestion hôtelière – page I-29*

Une conseillère municipale souligne l'excellente gestion de l'Hôtel Métropole et la reprise en main du Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Un conseiller municipal estime que le Conseil municipal s'est rendu compte depuis quelques années qu'une gestion directe des établissements n'était pas une bonne idée. Il ajoute que les radicaux et les libéraux pensent qu'il faut continuer à aller dans le sens d'un désengagement de la Ville de ces établissements.

Mme Salerno rappelle que la Ville a deux contrats en gestion directe, le Métropole et le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, et que ces deux établissements fonctionnent, l'opération est réussie: le Métropole dégage des bénéfices plus substantiels que le Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Elle ne peut que féliciter son prédécesseur d'avoir choisi l'option d'une gestion directe. Elle rappelle que, lorsqu'un tiers gère ce type d'établissements et qu'il est en perte, il reste des ardoises à la fin du compte.

Un conseiller municipal souhaite savoir ce qu'il en est de la personnalité juridique de la CAP (caisse de retraite). Mme Salerno répond que le Conseil administratif a donné un préavis positif pour une personnalité juridique distincte à la CAP. Elle rappelle

qu'il y a une obligation fédérale à ce sujet. La CAP est en train de discuter du plan d'ajustement structurel. Elle précise que la question de la personnalité juridique sera sans doute traitée en premier lieu, le Conseil administratif devra présenter un projet au Conseil municipal allant dans ce sens.

Le courrier de Mme Salerno relatif à la formation est traité. Il s'agit d'un dépassement budgétaire sur les comptes 2011 de la Direction des ressources humaines (DRH) sur la rubrique 309810, «Cours formation, instructions, perfectionnement».

Une conseillère municipale souhaite connaître l'origine de l'augmentation, les motivations d'aller chercher des cours à l'extérieur. Mme Salerno répond qu'elle pourra revenir avec Mme Regamey et Mme Cifali pour donner des explications complètes sur le concept de la formation en Ville de Genève. Elle rappelle que la Ville avait réduit les ratios ces dernières années pour la formation. De plus, le statut donne le droit à la formation professionnelle et les besoins financiers vont augmenter ces prochaines années. Elle signale qu'il y a de plus en plus besoin d'accompagnement et qu'il est nécessaire de s'adapter à la nouveauté qui oblige les cadres à être accompagnés et à accompagner les équipes. Elle précise que la Ville ne possède pas ces compétences et qu'il est, dès lors, nécessaire de donner des mandats à l'extérieur. Elle évoque encore le projet Convergence, qui nécessite un accompagnement des équipes, il est très important et très cher. Elle rappelle alors le projet similaire de M. Guy Olivier Segond qui a nécessité dix ans. Par ailleurs, pour mener à bien les changements, les accompagnements sont indispensables. Ainsi, la municipalisation de la petite enfance nécessite un accompagnement, faute de compétences au sein de la DRH, des consultants sont nécessaires dans différents domaines.

Sans remettre en cause le principe de la formation, une conseillère municipale déclare être dérangée par le procédé où le Conseil administratif décide d'autoriser un dépassement de 500 000 francs sans consulter le Conseil municipal alors que c'est ce dernier qui vote une ligne de crédit.

Mme Salerno déclare partager cette opinion. La démarche retenue est très transparente, elle a été prise par souci de rapidité. Elle explique que, pour le projet de budget 2012, elle proposera à ses collègues des chiffres plus favorables pour éviter de se retrouver dans cette situation.

La conseillère municipale comprend le raisonnement mais pense qu'il aurait été possible d'expliquer la situation à la commission des finances et de faire une demande sur le siège. Elle ajoute que cela aurait permis de montrer la volonté du Conseil municipal dans le domaine.

Une autre conseillère municipale demande que l'ensemble du Conseil administratif prenne en compte cette remarque. Elle ajoute qu'il faut habituer le Conseil municipal à prendre conscience des coûts inhérents à ce genre de projet. Elle rappelle que le Conseil municipal n'a pas été saisi du projet Convergence et pense qu'*in fine* il y a une responsabilité du Conseil municipal à l'égard de ces coûts.

*Introduction du département – page III-33*

Une conseillère municipale remarque que le secteur tertiaire est le plus soutenu dans le cadre des incubateurs de l'économie sociale et solidaire. Elle se demande s'il ne faudrait pas aider des entreprises travaillant dans le secondaire. M. Pichelin répond qu'il n'y a plus vraiment d'offres d'industries sur le territoire mais plutôt des microprojets en lien avec des structures de formations.

La conseillère municipale demande s'il y a eu des démarches pour motiver les jeunes entrepreneurs. M. Pichelin répond qu'il n'y a pas de demande et que la Fondetec suscite des projets. Il signale que la Ville peut, par contre, intervenir au niveau des locaux. Il rappelle encore que Mme Salerno a mandaté la Haute Ecole de gestion afin de mieux connaître ce qui existe en ville de Genève.

Un conseiller municipal signale que M. Lonchamp a répondu dans le même sens et demande s'il y aura un rapport sur l'incubateur pour l'économie sociale et solidaire. M. Pichelin répond qu'un rapport a été remis, il y a un mois, mais qu'il n'a pas les informations concernant les résultats.

Un conseiller municipal soulève la question de la direction du département.

Une conseillère municipale rappelle que M. Burri assure l'intérim au sein du département de Mme Salerno et demande si un nouveau directeur sera engagé. Mme Salerno répond que M. Burri était pressenti pour occuper le poste mais que, pour des raisons familiales, il a repris ses fonctions au Palais Eynard. Aussi, repourvoir ce poste nécessitera encore un moment.

*Direction des finances et du logement – page III-37*

Une conseillère municipale demande s'il y a déjà des résultats concernant l'application du règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) et demande ce que signifie le travail de proximité qui est évoqué.

Mme Salerno répond que le travail de proximité consiste en des visites des immeubles de la GIM, par elle-même et des fonctionnaires. Ces visites visent à mieux comprendre les conditions du quartier et organiser des rencontres avec les locataires, elles permettent aussi de mettre des noms sur des visages. C'est un plus, il faut continuer à les organiser. S'agissant de la mise en œuvre du règlement, elle rappelle que la période d'atermoiement du Conseil municipal a fait perdre six mois sur ce dossier. Elle explique que le travail a d'abord porté sur les personnes bénéficiant de l'aide personnalisée et que chaque bail doit être examiné. Le premier bilan sera fourni dans le courant de la prochaine législature, étant précisé que des bilans intermédiaires sont possibles. Elle rappelle que le loyer médian d'un quatre-pièces est de 1110 francs et d'un cinq-pièces de 1450 francs.

Un conseiller municipal demande des précisions sur les montants dépensés concernant la politique de communication personnelle de la magistrate, notamment s'agissant de son blog. Il ajoute que l'investissement nécessaire pour aboutir à un résultat aussi excellent est sûrement à la hauteur de ce dernier.

Mme Salerno répond qu'elle viendra volontiers expliquer ce qu'il en est. Ce moyen de communication est un média du XXI<sup>e</sup> siècle qui permet au magistrat de répondre à des questions sans passer par les médias. Elle précise que cela permet de démystifier l'activité politique. Elle espère que M. Maudet reprendra ce blog, elle est partie sur une expérience financée par la Ville et réutilisable par les prochains maires. Elle estime d'ailleurs que tous les magistrats devraient avoir un blog et espère que ce projet touchera également ses autres collègues. Elle donnera tous les chiffres ainsi qu'une évaluation des effets. Elle entend conserver un blog lorsqu'elle sera conseillère administrative.

Le conseiller municipal précise sa question qui ne porte pas sur l'intelligence ni l'utilité d'un tel outil, mais sur les moyens mis en œuvre pour le développer. Il ajoute que c'est un véritable moyen d'information que Mme Salerno a développé, ce qu'il trouve très positif. Il signale que le blog en question comporte de nombreux billets ainsi que des vidéos, il a des doutes sur le fait que Mme Salerno ait pu tout écrire.

Mme Salerno répond que c'est une équipe qui s'est occupée de ce blog, 80% environ d'un collaborateur personnel a été investi dans ce projet. Elle ajoute avoir réécrit tous les billets et en avoir rédigé personnellement 70%. Elle rappelle que le discours était resté assez officiel afin d'éviter les critiques au début de l'expérience et qu'il s'est avéré trop policé. Elle ajoute que les billets portent sur des problématiques assez locales. Elle souligne avoir écrit tous les billets portant sur la fiscalité, sur l'agglomération ou l'arrivée des multinationales. Par ailleurs, M. Maudet a fait analyser son blog pour pouvoir développer le sien.

Le conseiller municipal se réjouit de pouvoir discuter de l'aspect exécutif de ce moyen d'expression et espère que Mme Salerno fournira également un estimatif de son investissement personnel.

Une conseillère municipale rappelle que chaque maire a une somme forfaitaire à sa disposition pendant son année de mairie. Elle demande si cette somme a été augmentée.

Mme Salerno acquiesce et déclare que la somme est de 250 000 francs et qu'il reste 80 000 francs. La conseillère municipale remarque, dès lors, que demander la justification des coûts de ce blog est plus que discutable.

Mme Salerno rappelle que les 250 000 francs ne sont pas à discrétion du magistrat. En effet, il faut déposer un projet de mairie devant les collègues magistrats qui doivent le valider.

Le conseiller municipal aimerait avoir les coûts induits de la manière la plus exhaustive pour la création de ce blog.

Une conseillère municipale évoque, à la page III-37, la gestion des fonds spéciaux qui se trouvent à la page 236 des comptes.

Mme Salerno répond que c'est le portefeuille de la Ville de Genève et qu'une mandataire privée a été contactée afin de travailler sur des investissements socialement responsables. Elle ajoute que la Caisse d'assurance du personnel de la

Ville de Genève et des Services industriels de Genève est en train de faire le même travail et elle précise avoir pris contact avec l'Université sur ce sujet.

Une conseillère municipale demande pourquoi la Ville de Genève est aussi mal notée par Standard & Poor's. M. Krebs répond que la notation 2A est excellente. Pour avoir un triple A, l'endettement doit être bien moindre. Il signale que la Ville de Paris a un endettement exceptionnellement faible.

Un conseiller municipal demande le coût de cette notation. En réponse, M. Krebs communique le montant des frais annuels qui s'élèvent à 26 000 euros plus la TVA.

Un autre conseiller municipal déclare qu'il serait intéressant de connaître le coût pour la Ville de Genève de passer en triple A ou de se mettre en A+. M. Krebs répond que l'économie serait de 500 000 francs par année, toutefois cette note permet aux investisseurs de s'intéresser à Genève.

Une conseillère municipale mentionne qu'il existe des entreprises bien plus riches que la Ville et qui sont sorties du système des notations. M. Krebs répond que, si la Ville perd sa note, elle perdra également un certain nombre d'investisseurs.

Une conseillère municipale souligne, à la page 47 des comptes, l'écart sur la rubrique 319 et elle demande si l'opération de l'horloge fleurie à Hanoi est une opération unique, pourquoi n'est-elle pas enregistrée au Service des espaces verts ou au Service des relations extérieures?

Mme Salerno répond que c'est M. Hediger, sous l'ancienne législature, qui avait promis une horloge fleurie au maire de Hanoi. Finalement, la Ville de Berne a payé cette horloge et Mme Salerno a proposé de prendre à sa charge la moitié.

#### *Taxe professionnelle – page III-52*

Une conseillère municipale demande si l'effectif est suffisant pour assurer l'information donnée aux autres communes et effectuer la taxation annuelle.

Mme Schubert répond que ce sont des personnes différentes qui exécutent ces tâches. Les taxateurs sont sollicités lorsque le contribuable a des établissements sur plusieurs communes. Elle indique que le personnel est toujours insuffisant. Cela étant, les pourcentages tourneront toujours à environ 80%.

Une conseillère municipale souligne que l'équipe de direction est de nouveau au complet vu que Mme Schubert est de retour. Mme Schubert acquiesce.

La conseillère municipale évoque la commission de la taxe professionnelle et note que les jetons de présence devraient être remis à niveau. Mme Salerno entend la suggestion.

La conseillère municipale demande s'il y a des signes qui expliquent les pertes sur débiteurs. Mme Schubert répond qu'il est difficile de budgétiser ces pertes sur débiteurs, qui restent stables.

La conseillère municipale demande ce qu'il en est du travail effectué pour la commune de Versoix. Mme Schubert répond que c'est la Ville de Genève qui effectue le travail pour cette commune et qu'elle est rétribuée.

#### *Centrale municipale d'achat et d'impression – page III-55*

Une conseillère municipale relève la bonne gestion de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) qui permet de faire des économies substantielles chaque année. Elle signale que le bureau du Conseil municipal a reçu Mme Alimi et a pu s'apercevoir de l'excellente qualité des services de la CMAI.

Un conseiller municipal évoque la Cour des comptes et demande si la CMAI couvre un périmètre d'achats plus important qu'avant. Mme Salerno acquiesce en rappelant que le Conseil municipal a voté des postes dans la perspective d'Aalborg et qu'il y a plus de compréhension de la part des services sur l'utilité d'avoir une centrale d'achats. Un mandat a été donné pour le recensement de tous les contrats de surveillance, étant précisé qu'ils ne se trouvent pas uniquement au sein de la GIM. Mme Alimi précise que la couverture est de 10 à 12% pour le moment.

La CMAI ne fait plus la banque, répond Mme Alimi, concernant un retour de la part des entreprises ou des bénéficiaires.

Une conseillère municipale rappelle qu'il avait été demandé de réintégrer, dans la fonction publique, les concierges et le personnel nettoyant. Elle constate que tel a été le cas pour les concierges et elle aimerait savoir pourquoi ce n'est pas encore le cas pour le personnel nettoyant. Mme Salerno répond qu'il faudra des moyens supplémentaires pour finaliser la réintégration des concierges.

#### *Gérance immobilière municipale – page III-63*

Un conseiller municipal demande s'il est possible d'avoir un bilan chiffré de l'impact du nouveau règlement. Mme Bietenhader répond que l'échange a déjà eu lieu précédemment et s'en réfère aux explications données par Mme Salerno.

Une conseillère municipale demande ce qu'il en est des six postes, en page 55 des comptes (écart sur la rubrique 301). M. Krebs répond qu'il y avait, au 31 décembre, des morceaux de disponibles budgétaires provenant de cinq postes de concierges et de contremaître. Mme Bietenhader rappelle que le nombre de concierge ne cesse de fluctuer. La conseillère municipale demande si ces cinq postes de concierges sont des nouveaux postes. Mme Bietenhader répond que le Conseil municipal a voté quatre postes supplémentaires.

#### *Direction des ressources humaines – page III-67*

Une conseillère municipale se déclare profondément choquée par le terme «ressources humaines», qu'elle estime inacceptable, opinion partagée par un autre conseiller municipal. Un conseiller municipal déclare travailler dans un département

de ressources humaines et ne connaît pas d'appellation plus proche de la réalité que «ressources humaines».

Un conseiller municipal demande ce qu'il en est des cinq postes vacants. Mme Regamey répond qu'il y a des postes à repourvoir. M. Krebs ajoute qu'il y a un poste de chargé de formation, un poste d'analyste de fonction et un poste de gestionnaire budget à repourvoir.

Une conseillère municipale demande à Mme Regamey la situation du fonctionnement de son service et si ses méthodes portent leurs fruits. La directrice des ressources humaines propose de revenir pour en parler. Mme Salerno rappelle qu'il n'y avait pas de Direction de ressources humaines précédemment. Mme Regamey relève que le secteur formation fonctionne très bien et que le secteur santé et sécurité a rattrapé son retard. Elle ajoute que le secteur du développement des carrières n'a pas beaucoup évolué, notamment en raison de la méthode utilisée qui est obsolète. Ce dernier secteur est le plus en difficulté, alors que le secteur administration remonte la pente.

La conseillère municipale demande si le taux de rotation au sein de la Direction des ressources humaines est important. Mme Regamey acquiesce et déclare que c'est une volonté de déplacer des compétences et faire entrer des forces vives.

La conseillère municipale demande ce qu'il en est du projet des absences non planifiées. Mme Regamey répond que ce projet fonctionne très bien, notamment dans trois départements. Elle ajoute que le projet qui lui tient à cœur, c'est le portail Ressources humaines qui devrait permettre aux collaborateurs d'accéder à leur dossier et devrait permettre de faciliter un grand nombre de choses, plus particulièrement les indemnisations.

Une conseillère municipale demande ce qu'il en est de la municipalisation du Grand Théâtre. Mme Regamey répond qu'elle a été effectuée.

Un conseiller municipal demande sur quoi porte l'écart sur les traitements du personnel de la page 59 des comptes. M. Krebs répond qu'il s'agit du gel des postes vacants.

Une conseillère municipale demande que M. Moret fasse parvenir une réponse écrite à la commission concernant les écarts de subvention du département Autorités. M. Krebs transmettra la requête à M. Moret.

#### *Subventions – page 159*

Une conseillère municipale demande la raison d'un versement de seulement 20 000 francs pour la promotion des femmes. En réponse, M. Pichelin indique que, en l'absence de demandes, il n'y a pas de dépenses.

Une conseillère municipale demande des précisions sur le montant de 1,5 million. Mme Salerno répond qu'il s'agit de l'aide personnalisée pour le logement, étant précisé que 3 millions ont été budgétés.

Une conseillère municipale demande ce que représente les 10 000 francs pour l'économie privée. M. Krebs répond qu'il s'agit d'une subvention ponctuelle qui devrait être dans une autre catégorie. Il donnera plus de détails.

## **2. Département Autorités**

*Audition de Mme Sandrine Salerno, maire, de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, de M. André Lévrier-Ferrollet, directeur du Contrôle financier, de Mme Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures, de Mme Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, de M. Alain Schweri, chef du Service de l'administration centrale, et de M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département des finances et du logement*

### *Introduction du département – page III-5*

Une conseillère municipale demande une explication plus développée de cette page.

M. Moret répond que Repair est le projet pour la refonte de l'ensemble des directives.

La conseillère municipale s'interroge sur le mandat auprès du Comité directeur (Codir) pour la mise en place du contrôle interne. Elle demande à quel moment prend effet ce mandat et quand il se termine. M. Moret répond que le Conseil administratif l'a lancé l'année passée, qu'il a fait l'objet d'un rapport au Conseil administratif qui a décidé de mettre en place un contrôle interne.

La conseillère municipale évoque ensuite les passeports biométriques que la Ville avait gérés et que le Canton a repris. Elle demande si la Ville a quantifié la perte occasionnée par la suppression de cette tâche. M. Moret répond qu'une disposition fédérale permet aux communes d'assumer cette prérogative. Toutefois, la Ville a rapidement su que le Canton garderait cette attribution. Dès lors, elle n'a pas investi dans ce domaine. Il précise que la baisse provient de la perte des commandes de passeports.

### *Service de la Direction générale – page III-9*

Une conseillère municipale demande ce qu'il y avait à la rue du Nant. M. Moret répond que ces locaux étaient loués et que le bail a été résilié à la fin de décembre 2010.

Une conseillère municipale demande ce qu'il en est des locaux de la rue Amat qui seront libérés en 2012. Elle se demande si le texte n'aurait pas dû mentionner le Service de la petite enfance. M. Moret répond que, au moment de la rédaction du document, le nom du service n'était pas encore connu. Il ajoute que les locaux en question sont occupés pour le moment par un poste de la police municipale.

Une conseillère municipale demande à quel moment sera terminé le rapport relatif au Comité d'attribution immobilière (COATTRIM) et quand il sera accessible. M. Moret répond qu'il porte sur le fonctionnement du COATTRIM et que le Conseil

administratif n'en a pas encore connaissance. Il pense que ce rapport devrait être accessible en septembre. Une charte sera sans doute proposée au Conseil municipal, puisque le groupe de travail planche dessus.

Une conseillère municipale demande des précisions sur Hyperlex. M. Moret répond que la Direction générale a lancé ce projet, lequel a ensuite été confié au Service juridique. Il précise que les directives relèvent, quant à elles, de la Direction générale.

#### *Administration centrale – page III-14*

Une conseillère municipale informe que la consolidation assurant le suivi du nouveau site internet est en cours de réalisation et souhaite connaître l'organisation mise en place. M. Moret répond que le Conseil administratif a adjoint l'unité Web qui a créé le site. Cette dernière et l'équipe actuelle Infocome se chargent du suivi. Cette organisation sera opérationnelle à la fin du deuxième trimestre. Une centralisation sera mise en place mais des correspondants, au sein du personnel existant, seront désignés dans les départements, voire dans les services les plus importants.

Un conseiller municipal demande s'il serait possible d'envisager un lien permettant aux gens qui regardent TV Léman bleu de se référer aux documents de base lors des débats. Il serait pertinent d'avoir une adresse où les trouver. M. Moret prend note de ce desideratum.

Une conseillère municipale mentionne que, en 2010, le Secrétariat du Conseil municipal était encore basé à l'Administration centrale. Elle demande si du personnel n'a pas été engagé au vu de l'écart de la rubrique 301. M. Moret répond que ce sont des postes qui ont été vacants en cours d'année, et repourvus en fin d'année, plus quelques disponible budgétaire.

La conseillère municipale se réfère à l'écart sur le poste 311. Elle demande ce qu'est devenu l'ancien mobilier et s'il n'aurait pas pu être utilisé dans l'arcade. M. Moret répond que le style du mobilier n'était pas le même et qu'il a été repris par la CMAI. Mme Da Broi précise que ces bureaux étaient en outre trop grands.

La conseillère municipale estime trop important l'écart sur la rubrique 318 de 430 000 francs bien qu'elle comprenne que cette ligne soit difficile à évaluer. M. Moret répond qu'il faut soit prévoir un chiffre plancher, soit un chiffre maximal. La différence se justifie très bien s'il y a plusieurs votations dans l'année. Il précise qu'il vaut mieux ne pas dépenser le disponible, plutôt que de venir avec un dépassement budgétaire.

Une conseillère municipale demande un éclaircissement concernant l'écart important sur la rubrique de revenus 436 à la page 36 des comptes. M. Moret répond qu'il s'agit des indemnités que la Ville reçoit des assurances et qu'il est impossible de prévoir les accidents.

*Service juridique – page III-17*

Une conseillère municipale a constaté qu'il est toujours très difficile d'accéder au recueil des projets d'arrêtés. Elle demande s'il serait possible d'avoir un recueil systématique facilement accessible tant pour les municipaux que pour la population.

Cette demande est précisée par un conseiller municipal qui acquiesce et indique qu'il faut se référer au fonctionnement du Grand Conseil pour ce point.

M. Moret excuse l'absence de M. Burri. Il prend note de la demande et en fera part aux personnes s'occupant du site internet. Il ajoute qu'Hyperlex a plusieurs piliers, que le travail est en cours et que l'outil n'est pas encore terminé, il sera très facile d'utilisation.

Une conseillère municipale demande le nombre de procédures judiciaires et d'enquêtes administratives. M. Moret prend note de la demande.

Par ailleurs, elle aimerait savoir comment sont réparties les différentes tâches de M. Burri. M. Moret répond que M. Burri est le chef du Service juridique. Il rappelle que son intérim au département des finances et du logement a commencé à la fin de 2010.

Une conseillère municipale rappelle la polémique lors des votations sur la baisse des impôts et elle aimerait savoir si les frais engendrés ont été pris en charge par la Ville. M. Moret répond que les frais ont été pris en charge par les conseillers administratifs à titre personnel.

Une conseillère municipale se demande pourquoi Hyperlex n'est pas terminé et si c'est par manque de personnel ou de moyen. Elle en vient aussi à l'avancement du projet Candide. M. Moret répond que ce projet dépend également des ressources de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et qu'il faut s'harmoniser. Un conseiller municipal déclare que Candide va être remplacé par Candide II. Une information à ce sujet et sur l'ensemble des grands projets devrait être communiquée. Il rappelle que le site internet pourrait servir à cet égard.

*Service des relations extérieures – page III-20*

Une conseillère municipale félicite le service d'avoir obtenu le maintien du poste au bureau de l'Association des maires francophones. Elle précise que les explications sur les objectifs du Service des relations extérieures devraient être étoffées afin de conférer au service une certaine reconnaissance. A ce sujet, elle demande quelles sont les deux manifestations qui ont été évaluées et selon quelle méthode.

M. Moret répond qu'il s'agit de celle relative aux nouveaux habitants ainsi que le Prix Martin-Ennals que Mme Salerno a développé depuis deux ans. Leur impact a été analysé par le biais d'un questionnaire distribué aux gens.

La conseillère municipale demande s'il est possible d'avoir le rapport et si d'autres manifestations seront évaluées de cette manière. Mme Wiedmer souligne que son

service a distribué un questionnaire de satisfaction. Concernant le Prix Martin-Ennals, son service travaille avec une fondation pour évaluer les objectifs et le travail réalisé.

La conseillère municipale demande pourquoi la plaquette destinée à valoriser les lieux d'accueil du Conseil administratif n'a pas pu être faite. Mme Wiedmer répond que le service a coorganisé la fête du 1<sup>er</sup> Août l'année passée, un exercice qui va être pérennisé. En raison de cette nouvelle tâche, la réalisation de la plaquette a été reportée.

Une conseillère municipale remarque que le budget du service est de 3,6 millions et que la brochure n'a toutefois pas encore été réalisée.

Mme Salerno se réfère aux missions du service énoncées à la page III-20, qui donnent une vision de ce service qui réalise pour la Ville le même travail que le Service du protocole pour le Canton. Ce service met en œuvre la politique du Conseil administratif, lui procure une assistance et organise les manifestations. Elle signale que l'accueil des nouveaux habitants est un moment important, avec un dispositif particulier visant à proposer aux nouveaux habitants de découvrir certaines facettes de la Ville par le biais de Genève Escapade. Cette manifestation se fait dans nombre de communes européennes. Elle pense qu'une démarche de ce type serait intéressante pour la fin de la législature à l'égard des élus. Elle ajoute que cet événement s'intégrera extrêmement bien dans la Genève, cité interculturelle.

Par le Prix Martin-Enals accordé par les organisations non gouvernementales, avec un partenariat de la Ville depuis 2005, il est important de mettre en lumière les personnes qui se battent au péril de leur vie pour les droits humains. Elle précise que la manifestation est prévue au Victoria Hall au mois d'octobre et elle pense que cela vaut la peine d'y assister. Elle indique que la lauréate est une Ougandaise qui a travaillé sur l'homosexualité dans son pays, un sujet particulièrement dangereux. Elle ajoute que ce prix s'intègre très bien, cette année, dans la politique de la Ville, qui a choisi de soutenir les thèmes contre l'homophobie. Elle déclare que la remise de ce prix à cette femme fait le lien entre son action dans son pays et la politique de la Ville.

Une conseillère municipale prend note de l'explication relative au dépassement sur la rubrique 310. A ce titre, elle rappelle les crédits extraordinaires votés pour Shanghai et pour le 31 décembre. Elle demande pourquoi ces dépassements figurent au budget de fonctionnement et non en crédit extraordinaire. Mme Salerno répond que les crédits extraordinaires arrivent en cours d'année et relèvent du fonctionnement du service. La conseillère municipale demande pourquoi le dépassement sur Shanghai sur le poste 317 n'a pas été inclus dans le budget d'origine, pourquoi c'est le budget de ce service est grevé.

Mme Salerno répond qu'il s'agit uniquement d'un point de vue comptable et rappelle que le Service des relations extérieures était le service gestionnaire de ce projet. Par ailleurs, elle précise qu'il n'y a pas de budget extraordinaire mais un budget ordinaire et des crédits extraordinaires.

Un conseiller municipal évoque la ligne des dépassements de 44,7 millions de la page 7 des comptes. Il aimerait avoir la liste exacte de ces dépassements. M. Krebs répond que la liste est simplement tous les comptes. Mme Salerno signale que cette liste sera donnée à la commission si elle est facilement réalisable. Un conseiller municipal estime qu'un document synthétique serait effectivement préférable.

#### *Service de l'état civil – page III-25*

Une conseillère municipale demande si l'étude relative à la réalisation de mariages dans différents sites de la ville sera poursuivie. Elle demande également ce qu'il en est de la formation des officiers d'état civil et si leur départ vers les autres communes se poursuit. Elle évoque encore les travaux sur la confidentialité et demande des nouvelles à cet égard.

Mme Da Broi répond que l'étude pour les mariages a démarré cette année et nécessite l'autorisation du Canton pour l'ouverture de lieux. Elle rappelle ensuite que ce sont deux collaborateurs qui sont envoyés en formation chaque année et elle signale que le taux de rotation s'est un peu calmé, simplement en raison de l'absence de postes ouverts dans les communes. Elle indique encore que la numérisation des registres de l'état civil va débiter en 2011 et qu'il sera alors possible de libérer des espaces et d'améliorer la confidentialité.

Un conseiller municipal demande pourquoi il y a trois postes vacants inhérents à l'écart de 270 000 francs sur la rubrique 301, page 38 des comptes. M. Moret répond qu'il s'agit de disponibles budgétaires provenant d'un poste libre depuis une année. Il signale que les deux postes en question ont été repourvus à la fin de l'année.

#### *Conseil municipal – page 39 des comptes*

Une conseillère municipale souligne l'économie de 325 000 francs sur la rubrique 300.

#### *Conseil administratif – page 40 des comptes*

Une conseillère municipale se réfère à l'augmentation du poste 318 provenant du litige avec la Banque cantonale de Genève et avec le parking de Cornavin. Elle pensait que l'affaire de Cornavin avait été réglée l'année précédente. M. Moret répond que la plus grosse partie relève de la procédure contre la Banque cantonale de Genève.

Mme Salerno ajoute que la Ville est en procédure d'arbitrage dans l'affaire de Cornavin et que le litige se monte à dix millions. Elle rappelle que le mode de calcul de la redevance de Cornavin SA est remis en question ainsi que celui de Plainpalais SA.

Une conseillère municipale demande en quoi consiste la subvention «Canton» de 259 000 francs, rubrique 361. M. Moret donnera une réponse par écrit. M. Krebs

répond que la subvention pour le Canton concerne la Compagnie générale de navigation.

### *Contrôle financier – page III-29*

Une conseillère municipale regrette que les explications soient succinctes. Elle considère que le texte est quelque peu alambiqué quant aux missions du Contrôle financier et elle n'est pas satisfaite du travail réalisé sur ce service. Une autre conseillère municipale a l'impression que la réorganisation en cours justifie l'absence de plus amples explications sur le travail qui a été réalisé.

### **3. Département des constructions et de l'aménagement**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, de M. Pierre-Alain Macherel et de Mme Isabelle Charollais, codirecteurs du département*

M. Pagani remercie les membres de la commission des finances pour leur soutien qui a permis d'avancer dans les processus et de rétablir la confiance suite à l'affaire de la rue du Stand. Il relève la mise en place d'outils tels que le plan financier d'investissement (PFI), l'amélioration des relations avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Pour les comptes, il est satisfait d'avoir rempli en grande partie ses engagements et remercie le Conseil municipal pour les postes accordés, en particulier pour le Contrôle de gestion et le contrôle interne, ce qui permettra d'alléger les procédures et d'avoir un contrôle plus rigoureux des processus.

### *Direction des constructions – page III-75*

Une conseillère municipale demande ce qu'il en est du remboursement par le Canton des routes cantonales.

M. Pagani répond qu'ils essaient depuis quatre ans de trouver un compromis acceptable. Il annonce qu'ils proposeront au Conseil municipal de voter un crédit de 15 millions pour avoir une politique sur les quatre prochaines années destinée à gérer le problème d'entretien curatif et préventif des routes, comprenant du revêtement phonoabsorbant. Il explique que ce crédit sera composé des 3,2 millions votés annuellement, de 1,3 million versé actuellement par l'Etat auquel s'ajouteraient 8 millions si une convention était signée, ainsi qu'un supplément de 2,5 millions à voter.

La conseillère municipale demande ce qu'il en est du reliquat de la dette depuis vingt ans. M. Pagani répond que c'est un autre problème. Il est exclu pour l'Etat de revenir en arrière et de payer quoi que ce soit. Il estime qu'il faut passer cela en pertes et profits et que mieux vaut épurer cette dette. Elle figurait au bilan pour illustrer le problème politique, mais il ne faut pas se faire d'illusion sur son remboursement en touchant 9,2 millions. La conseillère municipale rappelle que le

Canton reçoit des subventions fédérales pour l'entretien des routes et demande pourquoi il ne les reverse pas à la Ville. Elle considère que la Ville s'est fait flouer par le Canton pendant vingt ans.

#### *Page 70 des comptes*

Un conseiller municipal demande des détails sur le nombre de postes vacants qui est le plus élevé de tous. M. Macherel répond que c'est le taux relatif le plus élevé, soit 13 postes vacants sur 240. Il explique qu'ils n'ont pas été capables de recruter immédiatement certains postes spécialisés. De plus, le Service du génie civil a un problème de recrutement dans certains métiers techniques, parce qu'il y a actuellement beaucoup de travail dans le privé. Il indique qu'il y a une annonce qui tourne en boucle pour des ingénieurs, mais qu'il n'est pas possible de recruter.

#### *Service d'architecture – page III-82*

Une conseillère municipale entend l'explication fournie à la commission des travaux sur les objectifs du Service d'architecture. Elle demande si, au-delà du constat, il y a des propositions pour pallier ce problème et s'il ne faudrait pas voir en amont pour des possibilités de relogement.

Mme Charollais répond qu'ils se préoccupent de cette question et travaillent étroitement avec la GIM. Une piste consiste à faire des travaux avec les locataires en place, il y a aussi la possibilité de faire des rocades. Concernant une meilleure synchronisation, c'est le serpent qui se mord la queue. Elle explique que les procédures d'évacuation exigent de démontrer la volonté effective de la Ville d'entreprendre des travaux, donc d'avoir des autorisations en force et des soumissions. Elle précise que les tribunaux deviennent de plus en plus exigeants.

La conseillère municipale demande s'il a été prévu d'allouer un immeuble au logement des locataires afin d'entreprendre des travaux. Mme Charollais répond que cette piste dépend de la GIM, qui doit décider d'attribuer des logements à cette fin.

La conseillère municipale s'inquiète du «turnover» qu'il y a dans le Service d'architecture et rappelle les réponses fournies par M. Pagani année après année. Elle trouve la situation inquiétante. M. Pagani répond que ce service est sous contrôle.

#### *Page 71 des comptes*

Une conseillère municipale note une augmentation de 152 000 francs sur la ligne 316 pour la location des pavillons de Carl-Vogt. Elle rappelle que, lorsque cette proposition socialiste a été votée, il y avait eu deux amendements. L'un de 180 000 francs et l'autre de 440 000 francs. Une partie de ces crédits étaient destinés à la mise à disposition de locaux provisoires pour les quatre classes en 2010 alors que, pour 2011 et 2012, les frais de location seraient comptabilisés au budget de fonctionnement.

Mme Charollais répond que le crédit budgétaire se trouve inscrit là.

La conseillère municipale s'interroge sur l'augmentation, puisqu'il sera intégré par la suite.

Mme Charollais répond que, pour les autres années, il sera intégré dans les budgets et les comptes.

La conseillère municipale demande si c'était un crédit budgétaire ou un crédit d'investissement. Mme Charollais répond qu'il y avait des deux, qu'une partie concernait des frais d'investissement pour les travaux préparatoires et qu'une partie concernait la location des conteneurs.

La conseillère municipale ne comprend pas pourquoi les 180 000 francs pour les conteneurs sont intégrés dans le budget de fonctionnement, vu qu'ils faisaient partie du budget d'investissement.

Un conseiller municipal note que les réponses figurent dans le rapport de Mme Arlotti. Il tient à préciser que ce n'était pas une proposition socialiste de mettre ces baraquements, mais bien du Conseil municipal. De plus, la location n'est pas du crédit d'investissement mais du fonctionnement pur.

Mme Charollais ajoute qu'ils ont eu cette discussion avec M. Krebs. Ce dernier a conclu que l'on ne pouvait pas mettre une location dans un crédit d'investissement et que cela devait forcément figurer dans les comptes budgétaires.

#### *Délégation à l'aménagement du territoire – page II-5*

Un conseiller municipal demande sur quels critères sont sélectionnés les dossiers.

M. Pagani répond que la délégation est nantie de tous les projets d'aménagement du Conseil administratif, qu'elle a un règlement qui prévoit que ses membres doivent se mettre d'accord sur les projets émanant du département. Il indique que, pour Artamis, il y a eu une longue discussion qui a permis, au final, de ne pas aller partout jusqu'à la couche aquifère.

#### *Amortissements, pages vertes des comptes*

Un conseiller municipal observe que les pages vertes ne comprennent que des dépenses pour de petites choses et pas de gros projets. Il se demande comment ont été dépensés les 100 millions d'investissements supplémentaires. M. Macherel répond que l'amortissement des 100 millions de l'année dernière n'a pas encore débuté.

Le conseiller municipal précise qu'il parle de la dépense nette d'investissement.

M. Pagani répond que c'est le fruit des travaux du département et que, par exemple, le montant de l'Alhambra (28 millions) ne va pas être imputé d'un seul coup dans les comptes, mais qu'il sera découpé en tranches.

M. Macherel cite quelques projets importants et mentionne la participation à l'assainissement de la Coulouvrenière (18 millions).

*Compétents énergie et bâtiments – pages 22 et 28 des comptes*

Une conseillère municipale souhaite des réponses aux questions qu'elle a posées à la commission des arts et de la culture et pour lesquelles elle a été renvoyée aux compétents bâtiment et énergie: un dépassement de 145 000 francs pour le Service culturel (314) à la page 86 des comptes, un dépassement de 709 000 francs (314) pour le Grand Théâtre, à la page 88, un dépassement de 363 000 francs pour les Conservatoire et Jardin botaniques à la page 88, et un dépassement de 151 000 francs pour la Direction des bibliothèques et discothèques municipales à la page 98.

M. Macherel répondra par écrit.

M. Pagani rappelle que cela fait deux ans qu'il réclame, dans les correctifs budgétaires, une compensation de ces dépassements qui est refusée par le Conseil administratif. Il rappelle que l'on est à 27 à 30 millions d'entretien. Il explique qu'ils ont passé une convention avec Mme Salerno pour les travaux d'entretien des logements et qu'elle sera renouvelée au vu de son bon fonctionnement. Il annonce que cette démarche sera mise en place de manière systématique dans tous les départements. Cela va générer une augmentation validée par des conventions entre les services pour trouver une solution pérenne. Il rappelle que la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève investit 30% dans l'entretien de son parc, alors que la Ville ne met que 15%. Cette situation ne peut perdurer, d'autant qu'il y a eu un déficit d'entretien.

M. Macherel renvoie la conseillère municipale à la page 22 pour souligner la stabilité et noter que, même s'il y a des dépassements, il y a également des économies. Il ajoute que cela souligne la difficulté à planifier un budget d'entretien dans lequel tout n'est pas planifiable, compte tenu des surprises.

La conseillère municipale constate une différence globale de 720 000 francs. Elle estime que le budget dévolu à l'entretien peut être augmenté à 30 millions, dans la mesure où cette hausse est expliquée.

Un conseiller municipal relève le retard dans l'entretien des bâtiments et constate que 4% de la ligne allouée (314500) à cet effet n'ont pas été utilisés. Il ajoute que la GIM s'est vu refuser des demandes et il souhaite savoir ce que cette ligne recouvre. Il déclare que l'on ne peut pas dire qu'il faut investir et avoir 4% de non-dépensé.

M. Macherel fournira une réponse écrite.

*Service de l'énergie – page III-91*

M. Macherel déclare qu'il a distribué à la commission des travaux et des constructions le rapport d'activités 2010 du Service de l'énergie avec les bilans énergétiques, la stratégie 100% renouvelable, etc., ainsi qu'une version actualisée de l'état de situation de l'ensemble du patrimoine financier selon Stratus. Il fera parvenir ces documents à la commission des finances.

M. Pagani complète en relevant que ces documents démontrent bien les efforts consentis.

*Bilan – page 229*

Un conseiller municipal demande la valeur des bâtiments en lien avec la proposition PR-855 et les fonds spéciaux. Il constate que le bâtiment avait une valeur de 3 374 000 francs au Fonds Charles-Galland, qu'il a une valeur intrinsèque de 2 600 000 francs (prix de vente) et, donc, que ce bâtiment perd soudainement 35% de sa valeur comptable, ce qui est considérable. Il se demande si ce cas de figure se retrouve pour d'autres immeubles, ce qui traduirait une surévaluation du patrimoine de la Ville.

M. Pagani déclare qu'il ignore comment a été fixée la valeur du bâtiment au Fonds Charles-Galland, mais que le prix de vente résulte d'un compromis. Il rappelle que l'Hospice général pourrait réclamer les frais d'entretien qu'il a pris en charge depuis des années. Il assume le fait d'avoir négocié cette solution pour sortir de l'impasse. Il précise que les bâtiments de la Ville ne sont certainement pas surévalués.

Le conseiller municipal relève que ce sont ses services qui évaluent la valeur des bâtiments et l'enregistrent au bilan. M. Pagani répond que ce n'est pas le cas et que cela ne dépend pas de ses services.

Le conseiller municipal souligne qu'une perte comptable de 1 000 000 de francs sera enregistrée dans les comptes de la Ville, supportée via le Fonds Charles-Galland. Peut-être d'autres dossiers sont dans le même cas. Il considère que le résultat comptable présenté chaque année ne repose sur rien si M. Pagani déclare que la valeur des immeubles au bilan est complètement aléatoire. M. Pagani conteste cette affirmation et répète que ce ne sont pas ses services qui effectuent les évaluations.

Mme Charollais explique que ce sont des valeurs comptables. Elle sont fixées par la Direction des finances sur la base des crédits d'investissement, déduction des amortissements annuels. Elle précise que ce sont des valeurs théoriques et non des valeurs commerciales ou marchandes, elle considère que l'on compare des choses qui ne sont pas comparables. Elle rejoint le conseiller municipal sur le fait que ces valeurs ne sont pas proches de la réalité. Elle ajoute qu'il s'agit d'une manière de faire, qui convient ou pas, et qu'elle ne lui convient pas pour le patrimoine financier. Mais, actuellement, il s'agit du mode d'évaluation comptable du bilan de la Ville.

M. Pagani relève que le bâtiment de la rue du Stand a été acheté 30 millions, que 6 millions ont été investis dans des travaux et que sa valeur est actuellement de

36 millions. Il ajoute que les immeubles voisins se vendent actuellement à 50 millions. Il déclare que la démonstration est évidente et que la proposition politique faite par le conseiller municipal consiste à faire participer la municipalité à la spéculation ambiante, ce à quoi il se refuse.

Le conseiller municipal estime que les bâtiments doivent figurer dans les comptes à leur valeur historique, soit à leur valeur réelle (coût d'achat moins les amortissements réels), et non à leur valeur de marché. Il souhaite être certain que la valeur patrimoniale de la Ville a bien augmenté de 500 millions pendant cette législature, montant correspondant au bénéfice sur la législature.

Une conseillère municipale suggère de faire venir M. Krebs pour répondre à cette question.

Un conseiller municipal rappelle que, en 2001, le Conseil administratif écrit que la valeur du pavillon Galland est estimée à 9 millions (valeur assurance), alors que le directeur de l'Hospice général prétend que l'on ne fait pas d'échange parce que leur terrain vaut trois fois plus. Il regrette que le Canton ne joue par son rôle d'arbitre et que l'on bassine la Ville avec la santé des personnes âgées et les établissements médico-sociaux.

M. Pagani rappelle que l'on n'a pas affaire à des promoteurs véreux, mais à une collectivité publique qui a un plan financier qui est lié aux prix de pension. Il ajoute qu'il ne sert à rien de vouloir attendre que le conseil de fondation ou le Conseil d'Etat changent de composition pour avoir une meilleure négociation, parce qu'obtenir 1 million de plus dans dix ans ne changera rien au problème.

Le conseiller municipal rappelle que l'Hospice général était fâché de devoir se séparer de la Maison de Vessy. Il annonce que la Nouvelle Roseraie reviendra sur la table.

M. Pagani ajoute qu'il préfère que ce soit d'autres qui paient l'entretien et l'exploitation de la Nouvelle Roseraie. Le conseiller municipal précise que la Ville paie déjà le déficit. M. Pagani souligne que le déficit est loin de représenter le montant total de l'exploitation.

### *Fonds spéciaux*

Une conseillère municipale demande la liste des prélèvements sur les fonds spéciaux et leur attribution pour ce département. De plus, elle constate (page 7 des comptes) qu'il y a un dépassement de charges sur les crédits budgétaires de 44 millions. Elle demande si ce montant s'ajoute ou est inclus dans le budget de fonctionnement. Elle considère qu'il n'est pas inclus dans le budget de fonctionnement. En effet, elle constate que le montant de 180 000 francs de dépassement pour les pavillons scolaires provisoires se retrouve à la quatrième ligne.

M. Pagani répondra par écrit.

Une conseillère municipale demande que M. Krebs vienne expliquer à la commission des finances le pourquoi de cette manière de faire qui semble incontournable. En réponse, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission.

Mme Charollais remet le document contenant les correctifs de la proposition PR-847 en précisant qu'un chiffre devra être fourni par le département des finances et du logement.

#### **4. Département de la culture**

Impossibilité de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, d'être présent, absence annoncée.

*Audition de Mme Martine Koelliker et M. Boris Drahusak, codirecteurs du département de la culture, accompagnés de Mme Virginie Keller, cheffe du Service culturel, de M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion, et de M. Nicolas Cominoli, conseiller scientifique, en présence de Mme Marie-Pierre Theubet, présidente de la commission des arts et de la culture*

L'absence du magistrat soulève la question de l'examen des comptes uniquement ou également du rapport à l'appui des comptes qui revêt un caractère plus politique. La question est soumise au vote. La décision est l'examen des deux documents.

#### *Introduction du département – page III-103*

Une conseillère municipale s'inquiète de la diminution de moitié des absences et de voir une nouvelle pression sur les travailleurs.

M. Drahusak répond que le projet vise à déterminer l'ambiance de travail et qu'il s'agit d'un indicateur valable. L'intérêt est porté aux absences perlées des collaborateurs. Aussi, dès qu'une personne a des absences non planifiées, elle est reçue dans le cadre d'un entretien afin de s'assurer que l'origine de sa maladie n'est pas une situation de travail conflictuelle ou un problème d'organisation. En travaillant sur cet aspect, les gens n'ont plus besoin d'être malade pour signifier leur malaise. Cependant, il rappelle que certains employés appellent la Direction des ressources humaines pour connaître l'état de leur compteur d'absences sans certificat médical. Il ajoute que cette procédure est maintenant ancrée et que la dernière révision sur l'assurance invalidité exige un système de détection précoce.

Un conseiller municipal demande des détails sur le partenariat entre la Ville, l'Etat et la Migros s'agissant des subventionnements.

Mme Keller répond que cela concerne le Bureau culturel ouvert à Genève, qui est axé sur la mise à disposition de matériel sophistiqué et très coûteux. C'est une mine d'informations. Elle cite l'arcade de la rue de Berne et suggère au conseiller

municipal d'y aller. Il s'agit d'une arcade qui fonctionne avec 30 000 francs de la Ville, 30 000 francs de l'Etat et 150 000 francs de la Migros. Elle ajoute que les locaux sont mis à disposition par la Ville (40 000 à 50 000 francs de subvention en nature) et que le matériel n'est pas gratuit, mais il est mis à disposition à un prix très avantageux. C'est une association subventionnée qui fait fonctionner cette plateforme.

S'agissant de l'art contemporain, une conseillère municipale rappelle que le bureau de cette association avait été reçu lors de la discussion relative au montant de 100 000 francs destiné aux arts électroniques. Par ailleurs, ils se sont rendu compte que cette association était minuscule, qu'elle ne pouvait pas recevoir le nombre d'artistes requis par cette subvention et qu'elle ne possédait pas le matériel adéquat. Elle rappelle que l'on a supprimé le Centre pour l'image contemporaine qui disposait d'un pool de production gratuit. Elle précise que le Bureau culturel a dû refuser cet argent. M. Drahusak rappelle que le matériel du Centre pour l'image contemporaine était totalement obsolète.

Un conseiller municipal signale qu'il y a bien plus de matériel au Bureau culturel et que les artistes en disent beaucoup de bien.

La conseillère municipale rappelle que c'était gratuit et que ce n'est plus le cas.

Mme Keller répond que cela coûte cher d'entretenir le matériel. Elle rappelle que Saint-Gervais n'était ouvert qu'aux personnes que le centre voulait bien accueillir, alors que le Bureau culturel est ouvert à tous. Elle ajoute qu'il y a un projet d'agrandissement et que le Bureau culturel ne remplit pas le rôle de centre de production mais plutôt de centre de prêt accompagné. Elle rappelle qu'il n'existe pas, à Genève, un véritable accompagnement de production en arts électroniques.

La conseillère municipale rappelle la convention signée avec la Fondation Gandur et qu'il n'y aurait pas d'argent avant le premier coup de pioche. Elle constate qu'il est maintenant installé au Musée d'art et d'histoire (MAH) et fait une exposition. Certains directeurs de musée pensent que cette convention serait en mesure d'influencer les acquisitions du MAH. Elle considère que, pour l'instant, il a les avantages et la Ville les inconvénients. Elle ajoute que l'on n'a pas reçu l'estimation de sa collection.

M. Drahusak répond que ce n'était pas une décision de M. Mugny mais du Conseil administratif dans son ensemble. Il explique que la convention prévoit la donation et la mise à disposition pour 99 ans d'une collection estimée aujourd'hui à un demi-milliard de francs, par le biais d'une fondation de droit privé à but non lucratif. Il précise que M. Gandur ne peut pas en faire une affaire commerciale. De plus, la fondation peut vendre des œuvres moins intéressantes pour améliorer la collection uniquement. Il déclare que l'exposition a été pensée comme une préfiguration de ce qu'il y aura lorsque l'agrandissement sera fait. Il rappelle que la Fondation Gandur a mis 20 millions de francs, plus le solde à concurrence de 20 millions supplémentaires. M. Gandur aurait pu faire un musée privé, mais il est venu vers une collectivité publique. C'est un bel exemple de partenariat public-privé.

La conseillère municipale demande pourquoi la convention donne la possibilité à la fondation de retirer en tout temps une œuvre. M. Drahusak précise qu'elle ne peut le

faire qu'avec un certain préavis. La convention prévoit que toutes les décisions prises autour de la collection sont adoptées d'un commun accord. Il ajoute que l'exposition du Musée Rath ira à Montpellier et à Milan. Cela donnera également une visibilité au MAH. Il précise que la presse internationale considère que c'est une collection de niveau mondial. Il trouverait dommage que Genève refuse de l'accueillir.

Ce qui pose problème à la conseillère municipale est la convention et non la collection. Elle aurait souhaité une réponse du magistrat.

La conseillère municipale trouve les fondations opaques et difficiles à surveiller. Elle passe à la proposition de Fondation romande pour le cinéma. Elle estime que la Ville de Genève va perdre la maîtrise totale, alors qu'elle assure la quasi-totalité des subventions. Elle pense que l'on est en train d'organiser une usine à gaz et elle demande quel est l'intérêt pour la Ville de Genève.

M. Drahusak répond que le but est de réaliser ce qui a été fait à Zurich, soit d'avoir une formule juridique qui met plus de partenaires institutionnels autour de la table, de sorte à mettre plus d'argent à la disposition des gens qui font des films. Il estime que l'union fait la force.

La conseillère municipale relève qu'il y a déjà, à Berne, une institution censée faire ce travail.

Mme Keller annonce qu'elle enverra un document qui décrit le futur fonctionnement de la Fondation romande pour le cinéma. Elle explique qu'il s'agit d'un pot commun, que Genève met plus que les autres, mais que les cinéastes genevois toucheront également plus. Genève n'est pas perdante. Il y a, d'une part, une aide automatique lorsqu'une aide de la Confédération est versée et, d'autre part, des octrois qui ne dépendront pas des choix de la Confédération. Elle précise que cela offrira la possibilité de boucler son budget, dès lors que la Confédération est entrée en matière. Il y aura plusieurs structures de décision, le projet est bien conçu. Il s'agit aussi d'une manière de professionnaliser le subventionnement des métiers du cinéma. Poursuivre le financement des associations locales de cinéma est important.

La conseillère municipale se souvient que la répartition consécutive à la liquidation du Centre pour l'image contemporaine avait donné lieu à un référendum. Elle demande des précisions sur les sommes versées au Bâtiment d'art contemporain et au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève. Une autre conseillère municipale déclare qu'elle a demandé les comptes des deux institutions et du Centre d'art contemporain.

La conseillère municipale demande si les collections resteront accessibles pendant les travaux. Mme Koelliker répond qu'il y a lieu d'abord de nommer les mandataires et de faire les appels d'offres. Cela prendra du temps en raison de la décontamination et de la mise aux normes de l'enveloppe thermique du bâtiment. Les institutions ne pourront probablement pas rester, mais il sera peut-être possible de le faire par étapes.

Une conseillère municipale demande en quoi consistent les «analyses des publics».

M. Drahusak répond qu'il s'agit de deux types d'analyses. D'une part, connaître le profil de ceux qui fréquentent les musées, à l'aide de sondages sociodémographiques. D'autre part, des questionnaires plus qualitatifs sont lancés pour certaines expositions. Ces études permettent de savoir comment sont perçues certaines expositions et d'avoir des retours sur l'accueil fait par les institutions.

Une conseillère municipale relève que de très bonnes visites guidées sont proposées dans la plupart des musées. Elle demande s'il est prévu d'augmenter ces animations.

M. Drahusak répond qu'il n'est pas possible de multiplier indéfiniment les moyens financiers mis à disposition. Il ajoute qu'ils essaient d'être reconnus par le Département de l'instruction publique pour que les enseignants puissent être formés et dispenser des visites à leurs classes.

#### *Direction de la culture – page III-108*

Une conseillère municipale demande pourquoi l'objectif concernant le contrôle des subventions, déjà fixé l'an dernier, a un degré de réalisation à zéro.

M. Drahusak répond qu'un projet transversal prend toujours un peu plus de temps. Il explique qu'il a fallu valider une procédure et mettre au point un outil transversal pour l'ensemble de la gestion des subventions. Le million voté permettra de mettre en place le module commun SAP nécessaire. Mme Keller ajoute que l'appel d'offres est en cours concernant le module SAP. Le dernier protocole est passé au Contrôle financier et est en phase de finalisation au Contrôle juridique. Les nouveautés seront de s'aligner sur les normes de la loi sur les indemnités et les aides financières et d'instaurer des types de contrôle en fonction de la taille de l'institution.

Mme Keller ajoute que les subventionnés, qui reçoivent des subventions de la part de plusieurs départements, pourront être suivis.

Au niveau du calendrier, M. Drahusak répond que le projet devrait être validé prochainement par le Conseil administratif et être mis en œuvre au début de la prochaine législature.

Une conseillère municipale revient sur les relations entre le MAH et l'Université. Elle demande si un contrat-cadre n'a pas toujours existé. M. Drahusak rappelle qu'une convention existait et définissait les relations des musées scientifiques et de l'Université. Ils voulaient tout intégrer dans un seul document, mais ils ont voulu finaliser d'abord les accords avec les bibliothèques.

La conseillère municipale demande les raisons du retard du projet de rétroconversion. M. Drahusak rappelle qu'il a fallu du temps pour le voter. Ensuite, il a dû recruter avec attention un chef de projet pour gérer 10 millions de francs. Dorénavant, cela va s'accélérer.

### *Page 81 des comptes*

Un conseiller municipal demande quels sont les deux postes supplémentaires (301). Il observe que le département a peu de postes vacants et le félicite pour les engagements. Toutefois, le solde en montre 29. A quoi correspondent-ils? M. Drahusak répond que la Direction des ressources humaines a indiqué les postes vacants à un moment donné. Le chiffre varie en permanence, il faut compter entre trois et six mois pour remplacer un poste vacant, ce qui crée un différentiel. Il rappelle qu'il a envoyé la situation budgétaire. De plus, un différentiel lié à la formation continue existe aussi. En effet, le budget est enregistré à la Direction des ressources humaines, mais les frais effectifs dans les comptes du département. Certains postes dans les bibliothèques (5 ou 6) sont bloqués dans l'attente du remplacement de la directrice.

Mme Koelliker ajoute que les recrutements ont été lancés tardivement au Grand Théâtre et qu'il n'était pas justifié de recruter de nouveaux surveillants au Musée d'ethnographie de Genève. Il s'agit d'une photographie qui ne signifie pas que tous ces postes ont été vacants toute l'année.

### *Promotion culturelle – page III-116*

Un conseiller municipal demande des explications sur l'objectif qui n'a pas été atteint relatif à une meilleure information. M. Cominoli répond que l'explication figure au bas de la page. Par ailleurs, Mme Keller ajoute que la brochure a eu du retard et qu'elle a été diffusée après la fin de l'année.

Une conseillère municipale déclare l'avoir vue et a constaté sa diffusion dans de nombreux endroits.

### *Service culturel – page III-118*

Une conseillère municipale déclare qu'elle aurait voulu poser ses questions à M. Mugny. Elle rappelle qu'une demande très précise, par l'intermédiaire d'une motion, avait été faite concernant la présentation des œuvres du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC). Elle précise qu'il n'avait jamais été prévu que le FMAC se substituerait à d'autres institutions au sein du Bâtiment d'art contemporain. Elle a l'impression que les missions du FMAC et du Centre d'art contemporain ont été mal définies et que cela commence à poser des problèmes de fonctionnement au bâtiment.

Mme Koelliker répond que la mission d'exposition a été introduite en décembre 2008. Le FMAC remplit dorénavant cette mission en exposant tous les deux ans. Elle ajoute que, dans l'affaire du Centre pour l'image contemporaine, le Conseil municipal avait souhaité que la collection Iten soit accessible. Pour cela, il a fallu créer un espace. Elle déclare que la motion de la commission des arts et de la culture a été votée. Elle demandait que des espaces destinés à des institutions hors murs soient créés dans le Bâtiment d'art contemporain. Cette demande a été mise en œuvre en créant un espace commun et une ligne spécifique. Elle se rappelle qu'un rapport a

été remis l'an dernier. Elle ajoute que, dans le cadre du rapport de la Cour des comptes, les remarques ont été prises en compte par le magistrat.

Mme Keller explique que la création de l'espace commun a créé plusieurs dynamiques. De plus, il est aussi mis à la disposition des autres entités du Bâtiment d'art contemporain. Elle rappelle que les conservateurs au Musée d'art moderne et contemporain ou du Centre d'art contemporain ont des lignes très particulières et que la création d'un lieu de présentation des artistes, n'entrant pas dans ces lignes, peut créer des tensions. Elle ajoute que la création d'une nouvelle dynamique remet en cause certains «dinosaurés» du Bâtiment d'art contemporain qui est maintenant, artistiquement, plus ouvert. Elle constate qu'il est bon d'avoir un lieu un peu plus ouvert. Elle a l'impression que les artistes sont contents de cet espace.

Mme Koelliker ajoute que la mise en œuvre de la motion du Conseil municipal a débouché sur des éléments très intéressants.

### *Musée d'art et d'histoire*

Le dépassement budgétaire doit être discuté.

Une conseillère municipale déclare que c'est la seconde fois qu'il y a un dépassement important, faisant référence à l'article 48 de la loi sur l'administration des communes, qui traite de l'urgence. Elle observe que les accords du Conseil administratif fleurissent et cela lui pose un problème. Elle demande si c'est une nouvelle mode de ne pas passer par le Conseil municipal et de se reposer sur l'urgence. Elle observe que le Conseil administratif a voté une augmentation de 542 000 francs pour le Musée d'art et d'histoire (MAH) et de 90 000 francs pour le Musée Ariana. Elle ne remet pas en cause le fond, mais la forme. Il était connu que l'exposition Corot devait avoir lieu, alors que la lettre relève des mesures d'urgence non prévisibles. Elle ajoute que l'on pourrait passer par une proposition au lieu d'une lettre d'information suite à une décision du Conseil administratif, sans quoi la gestion du budget devrait être attribuée au Conseil administratif. Elle déclare que c'est légal, c'est réglementaire et justifié, toutefois, politiquement, la question peut être soulevée.

En réponse, M. Drahusak indique que cette note a été rédigée en raison du processus nécessaire visant à gérer la sécurité (normes légales, validation du Service d'assistance et de protection de la population, appel d'offres, outil de planification pour faire des simulations sur les expositions, le passage au nouveau statut du personnel). Le dépassement est dû au remplacement des surveillants par des employés réguliers (étudiants) en raison du sous-effectif. Il explique qu'ils ne les ont pas trouvés et qu'il est donc revenu devant le Conseil administratif en exposant l'enjeu sécuritaire. Il ajoute que, s'il y a le feu, les responsables du département devront rendre des comptes et non le Conseil municipal. La seule solution trouvée, à court terme, a été d'externaliser la sécurité des expositions du Musée Rath. Cette situation a été présentée au Conseil administratif, sans quoi il aurait dû demander 23 postes supplémentaires au Conseil municipal.

Un conseiller municipal estime que le Conseil administratif a été désinvolte et non M. Drahusak. Il ajoute que, si la maire a considéré que l'on pouvait aller de l'avant, les responsables du département n'y peuvent rien.

Un conseiller municipal souhaite revenir sur le Conservatoire et Jardin botaniques. Le projet concernant le système d'information du patrimoine vert a été réalisé en bonne partie grâce au soutien de la Fondation Hans Wilsdorf qui a financé ce projet. Il souligne ce partenariat privé-public.

#### *Bibliothèques municipales – page III-139*

Une conseillère municipale demande un éclaircissement sur les heures de formation en technologie de l'information et sur le public cible. Elle demande s'il y a vraiment lieu que la Ville offre ces formations.

M. Drahusak répond qu'il s'agit d'une vraie demande du public, qui ne sait pas comment utiliser les bases de données et trouver des informations utiles.

La conseillère municipale demande si l'on va distribuer des iPad aux usagers.

M. Drahusak répond qu'il faut une certaine adéquation entre les usagers et le matériel. Il faudra être meilleur sur les MP3 qui tendent à remplacer les CD. Il ne faut pas laisser partir définitivement les usagers, les faire revenir prend beaucoup de temps. Il rappelle que l'espace des bibliothèques est largement utilisé par des personnes sans carte d'utilisateur (troisième lieu de vie). Les iPad seront mis à la disposition des usagers uniquement sur le site.

A la fin des questions, M. Drahusak précise qu'il a envoyé la liste des acquisitions des fonds spéciaux.

#### **5. Département de l'environnement urbain et de la sécurité**

*Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, de Mme Simone Irminger, directrice du département, de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication, de M. Pierre Liaudat, chef du service Voirie – Ville propre, de M. Raymond Wicky, chef du Service d'incendie et de secours, de M. Yves Clerc, sous-chef du Service d'incendie et de secours, de M. Jean-Baptiste Saucy, chef du Service logistique et manifestations, de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace public, et de M. Rémy Bertossa, responsable du contrôle interne et de gestion*

#### *Introduction du département – page III-151*

Une conseillère municipale demande quand sera terminé le nouveau site internet. Elle le trouve difficile d'accès et peu agréable à utiliser. Elle a du mal à trouver les documents nécessaires à son travail de commissaire.

M. Favre répond qu'un site Web n'est jamais terminé et qu'il s'agit d'un travail quotidien. Le site ne peut évoluer qu'avec l'impulsion des conseillers municipaux. Il n'y a plus de demandes en suspens. Aussi, le mieux à faire serait de se mettre autour de la table et d'en discuter. La conseillère municipale propose d'organiser une petite commission.

M. Maudet rappelle qu'il avait été convenu que Mme Cabussat collecte tous les problèmes liés au site. Une première salve de remarques avait déjà engendré des modifications.

M. Favre ajoute que tous ne sont pas du même avis et qu'il faudrait arriver à un certain consensus.

M. Maudet répond qu'une séance est prévue le 16 juin pour la remise du matériel et les informations (début de la nouvelle législature). Une conseillère municipale remercie le magistrat d'avoir entendu la demande du Conseil municipal relative aux ordinateurs.

Une conseillère municipale demande s'il ne serait pas intéressant d'intégrer les téléphones pour les conseillers municipaux. Elle s'en réfère aux députés qui bénéficient d'un téléphone.

M. Maudet répond que les entreprises avaient considéré que, les conseillers municipaux n'étant pas des fonctionnaires, ils ne pouvaient, dès lors, pas bénéficier du pack administration. Il appartiendrait au Secrétariat du Conseil municipal d'en faire la demande. Il propose que le bureau du Conseil municipal se saisisse de cette question et la relaie auprès de l'administration.

Un conseiller municipal s'y oppose, il estime que la Ville n'a pas à assumer cette dépense

#### *Page 120 des comptes*

Un conseiller municipal constate qu'il y a cinq postes vacants et demande des explications (301). M. Favre explique qu'un poste était gelé et a permis d'engager un rédacteur Web. Les autres postes correspondent au tournus.

Une conseillère municipale demande des précisions sur les jetons de présence. M. Favre répond qu'il s'agit de la rémunération, sous forme de jetons de présence, de l'avocate externe qui siège à la commission sur la vidéosurveillance. La conseillère municipale estime la somme de 9000 francs très élevée.

M. Maudet répond qu'il y a des jetons de présence et un mandat. Il précise qu'on lui demande aussi de rédiger des rapports et des avis sur les caméras qui pourraient s'avérer litigieuses. Durant 2009 et 2010, les 120 caméras ont été étudiées. En 2011, il y aura moins de travail.

La conseillère municipale demande la composition de cette commission et relève que les coûts liés à un mandat devraient être imputés sur les comptes 318 et 301.

M. Favre répond que cette manière de faire a été retenue sous conseil de la Direction des ressources humaines. Il peut par ailleurs fournir le règlement et la composition de la commission.

Une conseillère municipale se demande si l'écart de 96 500 francs (309) n'est pas une erreur. M. Maudet explique que 3000 francs étaient prévus et que la dépense s'est élevée à 95 000 francs. Il rappelle que les formations sont budgétées à la Direction des ressources humaines, mais ventilées dans les services au niveau des comptes.

Une conseillère municipale remarque que l'objectif 3, relatif à la prise en charge des déchets par les commerces qui les produisent, est très bien sur le fond mais que, par expérience, il est très difficile pour une association d'être prise sur le même pied d'égalité qu'une entreprise. Elle estime que le principe du pollueur payeur n'est pas adéquat pour les associations et qu'elles ne devraient pas être mises ainsi à l'épreuve.

M. Maudet répond que le principe appliqué est la prise en charge, à ses frais, s'il s'agit d'une personne morale. Ils ont moins d'état d'âme à amender des entités qui ont les moyens, les associations peuvent toujours appeler la Voirie. Il explique que la Voirie incite les appelants à aller poser les objets encombrants eux-mêmes dans les espaces de récupération qui sont ouverts aux associations à but non lucratif. Un terrain d'entente est trouvé dans la plupart des cas.

La conseillère municipale déclare que les associations ont toujours du matériel dont elles doivent se débarrasser (chaises, etc.) et que, dans le cas de l'association à laquelle elle appartient, elle n'a pas redemandé la gratuité cette année de peur qu'elle lui soit accordée parce qu'elle est une élue. L'association a payé 400 francs et ne pourra donc pas racheter de matériel.

M. Maudet rappelle que le principe du pollueur payeur est complètement déconnecté de la capacité financière. Il répète que la Voirie est toujours arrangeante, elle passe souvent à l'occasion d'un autre déplacement prévu dans le quartier pour peu que les associations se montrent un peu patientes. Un sondage sera effectué pour connaître la proportion des associations.

Une conseillère municipale demande quels sont les partenariats avec les associations telles qu'Emmaüs, Partage, Centre social protestant, Caritas, etc.

M. Maudet rappelle que ce ne sont pas des recycleurs et qu'ils ne prennent pas de matériel cassé ou abîmé. Ils demandent l'état du matériel avant de se déplacer. Il rappelle que la Voirie incite les utilisateurs à user de ses services et que des flyers sont distribués.

Une conseillère municipale demande si les exigences d'une ville qui vit aussi la nuit sont prises en compte.

M. Maudet répond que Genève est en train de traverser une crise de croissance. Il explique que les entités publiques sont appelées pour gérer ou arbitrer des nuisances. On bascule dans un style de ville qui vit 24 h/24 h. Il y a inévitablement

un impact sur la Voirie qui est encore basée sur un modèle avec une levée par jour, qui a lieu le matin, alors qu'il faudrait bien souvent repasser dès l'après-midi, voire nettoyer à nouveau entièrement certaines zones. Il considère que l'on doit modifier notre vision du nettoyage de la ville et que ce sera un gros chantier avec les syndicats, étant donné qu'il faut flexibiliser le personnel. A ce titre, il cite l'exemple de Glasgow. Par ailleurs, il y a d'autres problématiques, comme la multiplication des journaux gratuits qui débordent des poubelles.

La conseillère municipale a l'impression qu'il y a peu de terrasses à Genève. Elle demande quels sont les critères d'attribution et s'il y a un modèle de terrasse.

M. Maudet répond que cette compétence dépend en partie de la Ville pour l'utilisation du domaine public, mais qu'il s'agit aussi d'une extension de la patente. Il explique que le premier critère est d'avoir un espace disponible et qu'il y a trois catégories: les terrasses d'été (2 places de parc au maximum), les terrasses à l'année qui ne sont pas sur la chaussée et les terrasses d'hiver de 7 h à 19 h. Il appartient au gérant de faire une demande. Aujourd'hui, Genève compte 900 terrasses, un chiffre qui a régulièrement augmenté. Il souligne que la Ville a des critères particuliers dans certaines zones tels que pas de parasols publicitaires, de chaises en plastique moches au centre-ville. Il ajoute que l'on peut être très restrictif pour que la qualité du lieu soit au rendez-vous. Il précise que le nombre de terrasses dépend des quartiers.

Un conseiller municipal relève avoir entendu M. Maudet déclarer à la télévision que, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, une brigade spécialisée entrerait en action pour amender les gens qui jettent des papiers gras.

M. Maudet répond qu'il y a mille problématiques dans les déchets et revient sur le contexte. Il rappelle qu'une étude fédérale sur le «littering» (déchets jetés négligemment sur le sol) coûterait 200 millions par année aux entités publiques suisses en termes de logistique. Il estime ce chiffre tout à fait correct. Les municipalités développent des stratégies variées sous trois angles: la logistique (les cigarettes hors des lieux publics fermés comprennent un équipement en cendrier impliquant les cafetiers-restaurateurs aussi), la prévention (campagne de l'an dernier) et la répression, parce que, sans cela, les choses ne fonctionnent pas. Une petite équipe démarrera au 1<sup>er</sup> juillet pour intervenir sur toutes sortes d'incivilités. Les interventions en flagrant délit sont faites par les agents de la police municipale. La sanction sera appliquée aux comportements «crasses» et non pas, par exemple, à une personne qui jette un mégot dans la rue. Il cite le cas du chauffeur qui vide son cendrier par sa fenêtre, les peintures ou produits chimiques abandonnés, les barbecues dans les parcs, les vidanges sauvages d'huile, etc. Il s'agit aussi d'ouvrir les sacs-poubelles et d'établir la traçabilité des déchets, vu que les entreprises mettent encore énormément de papier dans les sacs-poubelles, ce que l'on ne peut plus admettre.

Une conseillère municipale a entendu que la Genève internationale (ONU) fait une consommation très importante de papier (rapports en exemplaires multiples) et demande quelles sont les mesures de prévention mises en place.

M. Maudet répond qu'une action assez forte existe pour limiter les déchets à la source. Il ne sait pas s'il y a une production de rapports très importante à l'ONU mais, ce qu'il sait, c'est que l'ONU a choisi de mandater des entreprises privées. Il rappelle que l'ONU est considérée comme une entreprise privée qui assume les coûts de l'évacuation de ses déchets. Il cite en revanche l'exemple des sacs en plastique aux caisses et déclare que ce sont 35 millions de sacs par an qui ont été supprimés, sous leur impulsion, par une décision unilatérale de la Migros. Il relève que cela a eu un fort impact sur le domaine public.

La conseillère municipale demande s'il n'y a pas d'effort en matière de prévention. M. Maudet répond que ce n'est pas le rôle de la Ville et qu'elle ne doit pas se substituer au Canton. Il rappelle que le Canton avait lancé des campagnes telles que «Pensez-y, pensez tri».

Un conseiller municipal remarque qu'il y a de bonnes statistiques sur la revente du papier, mais que c'est peu visible dans les comptes. Il aimerait avoir un document synthétique.

M. Maudet répond qu'il enverra les statistiques, comme chaque année, en précisant que le document est remis à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public et transmis à la commission des finances avec son rapport. Comme la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public ne s'est pas encore réunie, cela n'a pas encore été fait. Il y a quasiment 600 000 francs de mieux, qui s'expliquent par des ristournes plus importantes sur le verre et le papier, la charge de la levée peut être presque couverte.

Un conseiller municipal demande s'il y a eu une réflexion par rapport aux produits toxiques contenus dans les encres.

M. Maudet répond qu'ils essaient de séparer le carton et le papier. Il y a maintenant beaucoup moins de sagex, mais une surproduction d'emballages. Il rappelle que, en termes de bilan écologique, la fabrication utilise beaucoup d'eau pour son conditionnement. Ils sont victimes de leur succès avec 12 000 tonnes par an mais sont en train de réfléchir aux conteneurs. Le papier se vend mieux que le carton, les gros demandeurs de papier et de carton sont les Chinois. Il rappelle que la taxe au sac incite les gens à laisser les suremballages dans les magasins et les entreprises à revoir leur conditionnement.

#### *Page 119 des comptes*

Un conseiller municipal relève que les amendes sont en chute de 2 600 000 francs (437340), avec l'explication en page 125: le nombre d'amendes d'ordre dressées s'est avéré inférieur aux estimations. Il ne pense pas qu'il y a moins d'amendes parce que les gens sont plus respectueux des lois. Il demande ensuite s'il n'était pas trop ambitieux de prévoir 14 millions pour les redevances liées à l'utilisation du domaine public (427340) pour n'arriver qu'à un résultat de 12 millions. Il demande des explications sur cet écart en rappelant que le projet de M. Maudet était de doubler le revenu de l'occupation du domaine public.

M. Maudet rappelle que la Cour des comptes a salué les efforts de chiffrage pour l'occupation du domaine public et qu'elle recommandait de solliciter le Conseil d'Etat qui fixe les tarifs. Il indique que celui-ci n'a pas encore honoré la demande de la Ville, datée du 13 octobre 2010, d'un accusé de réception. La Ville a augmenté les revenus sur lesquels elle a une marge de manœuvre. Il mentionne l'exemple relevé par la Cour des comptes de la terrasse du Bourg-de-Four qui ne paie que 52 francs le mètre carré par année. Il confirme que le vœu du Conseil administratif est d'augmenter ses revenus non fiscaux, moins tributaires d'éléments conjoncturels. Il affirme que les rentrées ont été plus élevées en comparaison des législatures précédentes.

Pour les amendes, la diminution de 80% s'explique progressivement (2009-2010) par un abandon du contrôle systématique du stationnement et un transfert de la tâche à la Fondation des parkings. Il ajoute que les amendes infligées par la police municipale restent stables, mais les paiements diminuent. En effet, il y a une différence entre ce qui est infligé et ce qui est perçu. Il rappelle que la Ville a auprès du Service des contraventions un reliquat d'un peu moins de 20 millions, puisqu'une amende sur deux n'est pas payée dans les trente jours. Dès lors, elle se transforme en contravention. Sur cette masse, la moitié ne sera en réalité jamais payée et s'éteindra au terme de la prescription de cinq ans.

La différence (entre 14 et 12 millions) provient de la redevance que touche la Ville en tant que copropriétaire des Services industriels de Genève et sur laquelle elle n'a aucune prise. La Ville a contribué au capital de dotation à hauteur de 30 millions (sur 100 millions). Le mode de rétribution est fixé par la loi sur les Services industriels qui a été récemment modifiée, elle prévoit que les propriétaires reçoivent, en fonction de l'usage souterrain de leur domaine public, un pourcentage du chiffre d'affaires de l'approvisionnement dans le secteur de l'électricité qui reste non libéralisé. Le prix de l'électricité a baissé. De plus, la Ville loue son domaine public pour d'autres fluides, comme le gaz. Il déclare qu'il peut démontrer, tableaux à l'appui, que les 14 millions ont été correctement budgétés mais que la baisse sur le prix de l'approvisionnement en électricité a eu un impact sur la redevance. Il relève que le service n'y peut rien et que sa gestion n'y est pour rien.

Un conseiller municipal demande des explications complémentaires sur la diminution des amendes. M. Maudet rappelle qu'il s'est toujours battu contre la budgétisation des amendes, parce que c'est une planche à billets. Il fait partie d'un collège et cette somme est celle qui a été décidée par le Conseil administratif. Il rappelle que 2010 était une année de transition entre le passage des agents municipaux aux agents de la police municipale. La différence – ou surbudgétisation – peut s'expliquer par le fait que le travail des agents de la police municipale a été trop basé sur la répression alors qu'ils ont énormément investi dans l'ilotage.

Un conseiller municipal demande si les amendes ne sont pas payées à cause de la paupérisation des gens amendés ou par anarchisme contre l'Etat. M. Maudet relève l'augmentation des contestations sur les amendes administratives, qui sont ensuite confirmées par le tribunal.

Une conseillère municipale demande de combien est la compensation liée au transfert de compétences à la Fondation des parkings, 700 000 ou 900 000 francs. M. Maudet répond qu'il s'agit de 5 millions (451).

La conseillère municipale demande alors à quoi correspondent les 500 000 francs qui reviennent sur le revenu des amendes elles-mêmes. M. Maudet répond qu'il s'agit probablement de l'estimation de la rétrocession du Service des contraventions sur les arriérés d'amendes. M. Pizzoferrato précise que, en 2010, la Ville a touché pas loin de 2 millions de francs de rétrocession du Service des contraventions, sous le poste 437340. La rétrocession du Service des contraventions ne peut porter que sur des amendes émises durant les exercices précédents et non sur les recettes 2010, sinon elles apparaîtraient deux fois. M. Maudet propose de fournir un petit tableau mettant en évidence, pour les dernières années, le montant infligé et le montant réellement perçu. Il rappelle que le Service des contraventions dysfonctionne et travaille en dents de scie.

### *Sécurité et espace publics – page III-162*

Une conseillère municipale demande ce qu'il en est des événements citoyens par rapport à l'utilisation du domaine public. Elle constate qu'il n'est plus possible de récolter des signatures sans avoir de problèmes avec la police, que le 1<sup>er</sup> Mai revient toujours plus cher et que «La rue est à vous» ainsi que d'autres manifestations sont très importantes pour la convivialité des quartiers. Elle a l'impression que tous ces événements sont systématiquement taxés au maximum. Elle veut bien entendre que l'utilisation du domaine public doit être payée, les citoyens ont payé ces espaces publics avec leurs impôts. Elle considère que ces manifestations devraient bénéficier de prix préférentiels et qu'il est impensable de payer pour récolter des signatures dans un pays où tout un chacun est à même de déposer un jour une initiative.

M. Maudet répond qu'il n'y a pas une facture supérieure à zéro dans les comptes 2010 pour des manifestations politiques ou des organisations sans but lucratif. Il explique que «La rue est à vous» ne s'est jamais plaint du paiement du domaine public, mais des frais liés à la Voirie. Le litige concernant le 1<sup>er</sup> Mai porte sur les 20% restants qui sont facturés sur le matériel mis à disposition après un abattement de 80%. Il rappelle que les gratuités s'élèvent à plus de 5 millions. Il souhaite dissiper ce malentendu qui relève de la légende urbaine. Il répète que «La rue est à vous» n'a pas eu à payer l'ombre du début d'un centime pour l'utilisation du domaine public. Il ajoute que le cas qui est actuellement devant le Tribunal administratif concerne la police cantonale.

Un conseiller municipal constate que la mendicité des Roms est un phénomène exclusivement romand et il demande si M. Maudet a fait du *benchmarking*. Il indique que, lors du voyage de la commission à Bâle, il n'a pas vu de mendicité.

M. Maudet le confirme partiellement, car il y a aussi de la mendicité à Bâle, même si c'est dans une moindre proportion. Il rappelle que, s'il y a de la mendicité, c'est parce qu'il y a des gens qui donnent. Il a le sentiment que les Suisses alémaniques privilégient les dons par bulletin de versement et canalisent leur générosité sur des œuvres instituées.

La recette d'un mendiant est évaluée à environ 70 francs par jour, il y a un phénomène d'autorégulation qui comprend à peu près 200 mendiants. Il ajoute que les bases légales sont compliquées à Genève. Il y a eu, en quatre mois, 1259 amendes qui ont été mises pour mendicité suite à l'introduction de la loi Lüscher entrée en vigueur en 2008. Toutefois, interdire la mendicité ne règle rien dans les faits. Les amendes infligées se transforment en contraventions qui sont envoyées en recommandé à l'étranger pour 13 francs. Les personnes convoquées au tribunal ont tendance à disparaître et sont facilement remplacées. Il ajoute qu'il y a aussi une dimension sociale et sanitaire qui est très bien prise en charge par la Ville. Ne pas laisser les gens dormir sous les ponts est une question de dignité et d'humanité. Il remarque qu'il y a une sorte de grand chelem qui consiste à passer la nuit aux Vollandes, prendre le petit déjeuner au Club social rive gauche, le repas de midi au Club social rive droite avant de se tourner vers les institutions privées. Il estime qu'il y a une plus grande clémence en Romandie et que c'est un peu plus serré en Suisse alémanique. Il ajoute qu'il y a aussi le facteur de la présence policière, qui est principalement en mains du Canton à Genève, alors que les polices de Bâle ou de Zurich ont des compétences plus étendues et comptent un grand nombre d'employés. La Ville a une politique de lutte contre l'installation en dur en retirant rapidement tous les campements, qui sont de plus en plus solides.

Le conseiller municipal est satisfait d'entendre M. Maudet concernant la loi contre la mendicité et demande ce que compte faire la Ville pour que cette loi soit plus efficace.

M. Maudet répond qu'ils développent un programme avec la Ville de Sofia où ils ont visité des taudis, où vivent des gens qui travaillent au tri des déchets pour un salaire de misère. Ils contribuent à optimiser le système de tri des déchets de sorte que cela reste en mains des Roms, afin qu'ils puissent améliorer leurs conditions d'existence sur place. La Ville intervient au niveau social et pour la Voirie, la police n'est pas sa compétence primaire.

Une conseillère municipale rappelle l'arrivée massive de Roumains sur le marché de Plainpalais et déclare que la délégation massive de policiers municipaux a très bien marché, puisque cela a quasiment permis de nettoyer la présence de Roms sur le domaine du marché, et ainsi de sécuriser la population.

Une conseillère municipale souligne que la population dont il est question est quand même largement discriminée.

#### *Page 119 des comptes*

Un conseiller municipal constate 15 postes vacants (301) et demande des explications détaillées. M. Maudet déclare que la réponse est la même que l'an dernier: le tournus et les postes de policiers municipaux qui sont bloqués. Il rappelle que le Conseil municipal a coupé les crédits dans le personnel de ce service et qu'ils ont dû en tenir compte. Il ajoute qu'ils ont de la peine à engager de nouveaux agents de la police municipale, à plus forte raison lorsque des contre-messages sont envoyés par le pouvoir politique. Il est exclu pour lui d'utiliser ces postes d'agents de la police municipale pour un autre usage en demandant à la Direction des

ressources humaines d'utiliser le disponible budgétaire. Il y a eu de longues vacances à l'unité des marchés, un tournus normal et quelques démissions, ces dernières étant plus difficiles à prévoir que les départs à la retraite. Il rappelle que le département de l'environnement urbain et de la sécurité n'est pas le département qui a le plus de postes vacants en proportion de la masse du budget.

Une conseillère municipale demande si les 294 000 francs d'amortissement pour les abribus seront annuels ou s'ils sont uniques. De même, elle s'interroge sur leur imputation sur un compte 311. M. Maudet répond qu'il faudra poser la seconde question au département des finances. M. Pizzoferrato explique que les abribus n'ont pas tous été livrés en même temps, dès lors les amortissements iront au-delà de la convention puisqu'ils sont prévus sur dix ans. Il attire l'attention de la commission sur la compensation de ce montant par un autre groupe avec pour seule différence la TVA.

#### *Service logistique et manifestations – page 121 des comptes*

Un conseiller municipal réitère sa question sur le groupe 301 et les postes vacants.

M. Saucy répond que la fonction de coursier n'avait plus lieu d'être et qu'elle a été transformée pour alimenter partiellement un poste de menuisier (temps de conversion). De plus, un temporaire a été payé durant un an pour un mécanicien qui a été muté dans un autre service.

#### *Voirie – Ville propre – page III-173*

Un conseiller municipal s'interroge sur l'augmentation de la quantité de sel utilisée, alors que le nombre de rues n'augmente pas. M. Maudet répond que cela dépend de la météo. Il rappelle que, en 2010, il y a eu beaucoup de neige en début et en fin d'année (dès novembre). L'achat de sel est fonction des besoins liés au climat, étant précisé que les variations climatiques sont plus importantes depuis quelques années.

Le conseiller municipal a l'impression que la tendance est de saler plus rapidement et plus abondamment.

M. Maudet répond que ce n'est pas son impression, vu le nombre de plaintes qu'il a eu pour des chutes. Il ajoute qu'il n'y a pratiquement pas de salage préventif et que la politique en termes de sel n'est pas dispendieuse.

#### *Page 122 des comptes*

Un conseiller municipal repose sa question sur le poste 301 et les postes vacants. Il rappelle que, en 2009, M. Maudet avait bloqué des postes à la Voirie.

M. Maudet répond que ces postes ne sont pas du tout de la même nature qu'en 2009. Il rappelle que l'on était dans les plans A et B par rapport à l'impact de la baisse fiscale qui devait être votée. Il explique qu'ils ont commencé, en 2010, à

opérer des changements dans les postes de la Voirie et qu'une dizaine de postes ont été bloqués durant quelques mois pour opérer ces changements de fonction (unité de gestion des incivilités, nettoyage des candélabres, etc.). Tout ce processus prend beaucoup de temps (changement du cahier des charges, validation des fonctions, soumission à la commission du personnel, etc.).

#### *Page 185 des comptes – subventions en nature*

Une conseillère municipale constate que les gratuités du Service de la sécurité et de l'espace publics «taxes manifestations» sont d'environ 5 millions, alors qu'il avait été prévu de baisser ce montant en intervenant sur les manifestations commerciales. Elle demande la liste des gratuités.

En réponse, M. Maudet fournira la liste et précise que les gratuités ne devraient pas excéder les 4 millions. Il indique que l'explication figure à la page 125 (365) et qu'il s'agit d'un dépassement généré par la régularisation sur l'exercice 2010 des gratuités pour les Fêtes de Genève 2008 et 2009, pour lesquelles le litige a été résolu en 2010 seulement. Il précise que, en dehors de cela, on arrive à un chiffre standard de 3,6 millions.

#### **6. Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, de Mme Carine Bachmann, directrice du département, de Mme Dominique Moret El-Gharbi, adjointe de direction au Service des espaces verts, de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, de M. Patrick Chauveau, administrateur du Service de la petite enfance, de Mme Francine Koch, cheffe du Service de la petite enfance, de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, de Mme Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports, de M. Alexandre Breda, chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, et de Mme Maria Gomez, administratrice du Service social de la Ville de Genève*

Les rapports de la commission de la jeunesse et des sports et de la commission de la cohésion sociale sont bien parvenus à la commission des finances.

#### *Délégation à la petite enfance – page III-188*

Une conseillère municipale regrette que la problématique de l'éveil aux langues n'ait pas pu être réglée avant son départ. Deux expériences pilotes avaient été lancées et une suite était attendue, compte tenu de l'excellent rapport qui avait été rendu. Elle considère qu'il faut se demander si on met les moyens, pas uniquement financier, mais aussi de formation pour les éducateurs qui se sont impliqués dans ces projets. Elle demande si le Conseil administratif a l'intention de poursuivre cette démarche.

Mme Koch répond que ce projet continue et qu'un groupe de travail a été créé. Le travail porte sur un concept de formation et sur des malles de lecture multilingue en collaboration avec les bibliothèques. Il faut encore chiffrer le tout et, suite à la réalisation d'autres tests, cette mesure sera étendue.

#### *Service des espaces verts – page 134 des comptes*

Un conseiller municipal constate une différence sensible entre le budget voté et le dépensé sur le poste «Traitements du personnel» (301). Il demande des explications.

M. Oertli répond que, en raison de la réorganisation de la direction du service, un certain nombre de postes ont été vacants en attente de réévaluer les fonctions. Par ailleurs, la procédure de recrutement est si compliquée et si lourde, et il y a plus de départs que d'engagements. Il ajoute qu'ils prennent aussi du retard à cause de la Direction des ressources humaines qui peinent à faire suivre les dossiers.

Mme Bachmann relève la nécessité de bloquer certains postes pour pouvoir faire des évaluations de fonction. Elle précise qu'il a fallu compter pratiquement un an pour évaluer les postes de la direction du service, ce qui a généré des lenteurs. En réalité, il y a deux ou trois postes vacants faisant partie du tournus usuel.

Un conseiller municipal relève que, selon la *Tribune de Genève*, le Service des espaces verts quittera le département.

M. Tornare confirme que ce service passera dans le département de M. Maudet. M. Tornare demandait ce transfert depuis 1999. En effet, il n'appartient pas aux jardiniers d'assurer le nettoyage des parcs, ce ne sont pas leurs compétences métiers.

Le conseiller municipal déclare qu'une majorité du Conseil municipal a été choquée d'apprendre la répartition des services par la presse. M. Tornare répond que la communication de la Ville de Genève est de la responsabilité du maire en exercice.

#### *Pompes funèbres, cimetières et crématoire – page III-199*

M. Tornare remercie Mme Bachmann, l'année 2010 a été épouvantable pour ce service. Il rappelle que c'était une certaine souffrance pour M. Dumoulin, mais qu'il a préconisé cette décision au Conseil administratif. Tout va rentrer dans l'ordre avec M. Breda. Il précise que la formation, le soutien psychologique et l'accueil des familles se mettent en place. Cependant, ce sont des mesures qu'il demandait depuis des années et, en réponse, le Conseil administratif indiquait qu'il ne s'agissait pas d'une priorité. Il répète que c'est un métier difficile qui nécessite un meilleur encadrement.

Une conseillère municipale demande comment fonctionnent les carrés confessionnels et s'il est envisagé d'en augmenter la surface. M. Tornare répond que c'est une rumeur citadine et que les juifs et les musulmans sont contents. M. Breda

précise que ce sont des carrés à orientation confessionnelle. A terme, un débat assez soutenu sera mené pour savoir comment on souhaite traiter et intégrer les vivants comme les morts. Il considère que ce débat est fondamental et intéressant. M. Breda se présente en déclarant qu'il était responsable du Jardin botanique et qu'il a eu l'occasion de partir à Jérusalem pour s'occuper de l'Olivier du Saint-Sépulcre en tant que délégué genevois pour la transplantation de cet arbre vénérable. Cette mission lui a permis d'aborder toutes ces notions de relations interculturelles et interreligieuses.

#### *Service des sports – page III-121*

M. Tornare rappelle que sa gestion des sports a été critiquée. Depuis qu'il a repris ce service, il y a eu une hausse des subventions de 14,6% (21,7% si on inclut le Genève-Servette HC). Il a mis fin à un certain clientélisme et certains ne comprennent pas qu'ils aient moins de subventions qu'avant vu qu'il en avait toujours été ainsi. Il se dit très heureux que M. Kanaan reprenne les sports.

Une conseillère municipale demande des explications sur l'absence de réponses relatives aux associations antiracisme, à l'Association pour l'enfance démunie et à l'Association des amis du D<sup>r</sup> Korczak. Il lui semble avoir reçu un dossier de la Gérance immobilière municipale qu'elle avait joint au rapport, mais elle ne sait pas s'il est en lien avec la question.

Mme Bachmann vérifiera, elle se souvient avoir signé les réponses. Elle répond d'ores et déjà que, pour l'Association des amis du D<sup>r</sup> Korczak, il s'agit d'une erreur de manipulation de la Gérance immobilière municipale qui, en supprimant les frais annexes, a fait disparaître aussi le loyer. Elle ajoute que tout a été corrigé.

#### *Délégation Genève, ville solidaire – page II-3*

M. Tornare explique qu'il préside cette délégation, composée de Mme Salerno, de M. Mugny et de lui-même. Ils se réunissent quatre fois par an pour distribuer environ 1 700 000 francs à la Fédération genevoise de coopération. Cette dernière leur rend un feed-back hebdomadaire. De plus, certains départements ont leur propre politique de coopération, avec l'accord du Conseil administratif. Il rappelle les collaborations avec les maires du Sénégal, la réhabilitation du Jardin botanique de Saint-Louis qui est en discussion et la coopération de M. Maudet avec la Ville de Sofia. En quittant le Conseil administratif, il a fait une proposition pour modifier le fonctionnement de cette délégation en le calquant sur celui du Fonds chômage.

Une conseillère municipale trouve ce choix regrettable au vu des dysfonctionnements constatés au Fonds chômage (grosses enveloppes distribuées, beaucoup de refus et des conditions drastiques).

Mme Bachmann explique que, malgré l'implication des magistrats, la structure de cette délégation a montré ses limites. Il est parfois difficile de juger du bien-fondé des projets sans connaître le contexte régional dans lequel ils doivent s'insérer. Quatre objectifs ont été formulés pour la prochaine législature: la création d'un fonds pour lui

donner une assise et une visibilité, la mise sur pied d'une commission d'experts pour préavisier les demandes, la création d'un poste d'administrateur qui gérerait toute l'intendance (poste inclus dans l'objectif 13 des accords d'Allborg qui ne peut pas être libéré actuellement en raison des douzièmes provisionnels), l'intégration des critères de développement durable dans les critères de sélection des projets et l'encouragement au sein de l'administration des projets de coopération avec d'autres villes en détachant du personnel pour des missions spécifiques (coopération décentralisée).

Un conseiller municipal demande quelle est la part de la Ville dans l'objectif de 0,7%. M. Tornare indique que l'on est à 0,5% environ. Il y a d'excellentes collaborations dans certains services et la Ville fait mieux que l'Etat.

Le conseiller municipal rappelle que ces sommes étaient spécifiquement destinées aux pays du Sud et il demande si les collaborations avec les pays de l'Est ne constituent pas une sorte de détournement. M. Tornare répond que la pauvreté y est comparable. Mme Bachmann explique que la coopération décentralisée s'applique aux pays de l'Est, mais que les fonds pour les associations vont en majorité pour le Sud. Elle considère que c'est une bonne répartition et une manière judicieuse de travailler.

Une conseillère municipale rappelle que, depuis vingt ans, on tend vers ce 0,7%. Elle espère que le prochain Conseil administratif prévoira un document de synthèse pour le Conseil municipal. Il est très bien de mettre en place des structures, mais le fonds doit générer des aides. Elle estime que la création du poste d'administrateur doit être accompagnée d'une augmentation du fonds.

Un conseiller municipal estime qu'avoir des critères très sélectifs ne laisse plus de place aux coups de cœur et aux projets spontanés, ce qu'il regrette. M. Tornare répond que la nouvelle génération de magistrats va plutôt dans le sens de créer des structures et se méfie de tout ce qui est émotionnel.

Mme Bachmann rappelle que le Conseil municipal a voté les Engagements d'Allborg et que le Conseil administratif s'est engagé à augmenter de 150 000 francs par année cette enveloppe jusqu'au 0,7% (objectif 13). Elle précise que le 0,7% se calcule non seulement sur les fonds réservés mais aussi sur toutes les dépenses liées à la coopération. Les moyens (comptabilité analytique) ne sont pas encore disponibles pour facilement savoir où l'on en est.

#### *Festival Arbres et lumières – page IV-12*

Une conseillère municipale demande ce qu'il adviendra du Festival Arbres et lumières.

M. Tornare informe que ce festival fera l'objet d'une discussion avec M. Maudet et que ce dernier lui a fait part de son intention de poursuivre ce projet.

La conseillère municipale demande à M. Deuel si les médiateurs culturels, censés être des grands frères, font leur travail et s'ils sont, selon lui, nécessaires.

M. Deuel rappelle que les médiateurs culturels sont affiliés au département de M. Mugny. Selon lui, ces postes ne sont pas nécessaires, les travailleurs sociaux hors murs font ce travail. Ses collaborateurs connaissent les jeunes et engagent des grands frères sous surveillance. Ils ont d'excellents résultats dans les bibliothèques et discothèques de la Ville également. L'équipe de médiateurs culturels qui a été engagée participera au projet concernant l'Usine. Il craint que plus de temps soit consacré aux discussions qu'aux réalisations en raison d'approches de travail différentes entre les travailleurs sociaux, les médiateurs, etc. L'argent aurait pu, pour moitié, être utilisé à renforcer la mission des travailleurs sociaux et, pour moitié, à renforcer la répression.

Enfin, en réponse à une question d'une conseillère municipale, M. Deuel informe qu'il n'a pas été consulté au moment de cette initiative.

#### *Subventions – page 174 des comptes*

Une conseillère municipale revient sur l'affaire des bains des Pâquis. Elle convient qu'une nouvelle convention a été signée, en juillet 2010, avec l'Association des usagers des bains des Pâquis. Toutefois, lors du contrôle de février 2010, il n'y avait pas d'inventaire, pas de contrôle des entrées, pas de contrôle interne, les prescriptions n'étaient pas suffisamment documentées. Il n'y avait donc pas eu d'amélioration. Elle espère qu'il y en aura suite à la signature de la convention et que les comptes 2011 seront clairs et précis. Elle rappelle qu'un audit du Contrôle financier (CFI) sur les comptes 2008 de la buvette des bains des Pâquis avait fait couler beaucoup d'encre et avait généré la demande d'un audit supplémentaire pour vérifier celui du CFI. Sur la base de ses contrôles, le CFI avait fait une estimation du chiffre d'affaires à environ 4 millions de francs. Cette affaire avait débouché sur l'audit du CFI qui a porté atteinte à l'honneur de certains fonctionnaires au sein du CFI qui fait très bien son travail. Elle estime que ce dossier n'a pas été traité comme il le fallait. Elle déclare que les comptes 2009 et 2010 ont montré que le CFI avait bien fait son travail et livré une estimation correcte: 3 millions de chiffre d'affaires en 2006, 3 100 000 francs en 2007, 3 500 000 francs en 2008. Soudain, comme par hasard, le chiffre s'est élevé à 4 159 000 francs en 2009 et à 4 270 000 francs en 2010. Leur estimation, jugée irréaliste, était correcte. Elle regrette de ne pas avoir saisi la Cour des comptes dans cette affaire.

M. Tornare rappelle que son département a dû reprendre ce dossier en cours de route, alors qu'il était préalablement géré par deux départements (la buvette chez M. Muller et la subvention chez M. Hediger). Il faut maintenant faire confiance à l'Association des usagers des bains des Pâquis, parce que tout est rentré dans l'ordre.

Une conseillère municipale relève que ce dossier a créé des problèmes aux fonctionnaires et non aux usagers.

Un conseiller municipal note que la subvention extraordinaire de 750 000 francs pour le Genève-Servette Hockey Club a été validée en transitoire, alors que le transitoire n'avait pas été validé par la Surveillance des communes (PR-697) en raison du principe de séparation comptable. Il demande quelle est la différence entre les deux

cas et pourquoi Genève Futur Hockey a touché une subvention en 2010 alors que son assemblée constitutive n'a eu lieu qu'en 2011.

Mme Bachmann l'invite à poser la première question au département des finances et du logement. Elle explique que les départements proposent des transitoires au département des finances et du logement qui valide la procédure en déterminant si elle est suffisamment documentée. Elle rappelle que leur demande était fondée sur le fait que les conditions posées par le magistrat n'étaient pas remplies pour verser la subvention en 2010. M. Tornare rappelle que le Canton l'a, à maintes reprises, en catimini, en public ou dans la presse, repris parce qu'il ne versait pas immédiatement cette subvention. Il ajoute qu'il se réjouit d'avoir la position de la Surveillance des communes par rapport à l'octroi de ces 750 000 francs. Il rappelle que les conditions qu'il avait fixées n'ont été remplies qu'en mars 2011.

## **7. Contrôle financier**

*Audition de M. André Lévrier-Ferrollet et de M. Fabrice Raemy, respectivement directeur et sous-directeur du Contrôle financier*

### Rapport du Contrôle financier

M. Lévrier-Ferrollet explique que la première partie du rapport rappelle les deux missions principales du Contrôle financier (audit interne et organe de révision de la Ville de Genève), ses objectifs et les principes qui le régissent en matière d'autonomie, avec une partie sur la suite donnée à l'audit du Contrôle financier réalisé par PricewaterhouseCoopers (PWC), la deuxième partie traite de l'organisation du service, des mouvements au sein de l'effectif, la formation professionnelle et l'agrément du Contrôle financier à l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Il est ensuite question des missions effectuées durant la période et des services audités.

La première mission du Contrôle financier consiste à vérifier les comptes de la Ville de Genève conformément à la loi sur l'administration des communes (art. 73 de la loi et art. 57 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes). Le Contrôle financier applique les normes professionnelles reconnues, et les experts qui composent ce service sont agréés et membres de l'ASR. La mission d'audit interne consiste à vérifier que les services ont connaissance de leurs risques, en font une évaluation correcte afin de déterminer un seuil admissible et prennent les mesures nécessaires et pertinentes pour couvrir ces risques (ensemble des contrôles mis en place). Il ajoute que l'on peut avoir une belle procédure bien documentée, mais que, si elle n'est pas appliquée sur le terrain, cela ne sert à rien. Il indique que le Contrôle financier établit alors un rapport d'audit détaillé pour les services avec des remarques d'améliorations et un rapport de synthèse pour les autorités politiques. Il précise que le Contrôle financier réalise aussi d'autres missions – le plus souvent des audits financiers – sur demande du Conseil administratif, de l'un de ses membres ou de la commission des finances (art. 17 du règlement du Conseil municipal). Il ajoute que la mission de conseil en ce qui concerne les dispositions légales et normatives a été retirée au Contrôle financier par le Conseil administratif et transmise à la Direction financière, parce que les conseils prodigués étaient, selon le Conseil administratif, incompatibles avec la mission de contrôle.

Une commissaire se rappelle qu'il avait été défini que le Contrôle financier était indépendant et ne dépendait qu'administrativement du Conseil administratif et demande comment le Conseil administratif peut ainsi empêcher le Contrôle financier de faire son travail.

M. Lévrier-Ferrollet répond que la décision du Conseil administratif, du 10 décembre 2010, prévoyait la fin des audits en cours et plus aucun nouvel audit interne. M. Raemy ajoute qu'ils sont convoqués par le Conseil administratif le 30 juin prochain afin d'être informés des décisions prises par le Conseil administratif à propos du Contrôle financier. M. Lévrier-Ferrollet poursuit en disant que les objectifs 2010 ont été abandonnés étant donné que le Conseil administratif a décidé de la mise en place d'un contrôle interne. Il précise que le Contrôle financier a été écarté de ce processus. Il rappelle que le Contrôle financier s'était donné pour mission de donner aux services les outils nécessaires pour mettre en place et modéliser leurs propres procédures. Il rappelle que le Contrôle financier ne peut pas être limité dans ses missions. Il indique que, suite au rapport PWC, le Contrôle financier a mis en place des mesures pour répondre aux recommandations figurant dans ce rapport (p. 6).

Il observe que le Contrôle financier est en sous-effectif et indique qu'un adjoint de direction a été transféré dans le département de Mme Alder et que deux postes de réviseurs ont été bloqués par le Conseil administratif suite à des démissions. Il note que l'adjoint de direction était en longue maladie suite à la publication du rapport PWC (236 jours), de même que la secrétaire (96 jours) et que quatre réviseurs ont eu des accidents ou des maladies. Il ajoute qu'il y a aussi eu une maternité. M. Raemy précise qu'il y a eu trois accidents dans l'escalier depuis leur arrivée dans les nouveaux locaux, dont une personne qui n'a actuellement repris qu'à 50%.

Le taux d'absentéisme a été expliqué par PWC par des tensions internes, alors que seul l'adjoint de direction transféré avait des tensions avec tout le monde. Il précise que ce dernier est revenu travailler après sa longue absence le jour de son transfert de département. Il ajoute qu'ils ont une apprentie en maturité professionnelle dont le contrat se terminera en août 2011.

M. Lévrier-Ferrollet déclare que leur rapport ne comprend qu'une seule synthèse relative au Service des relations extérieures. Il indique que la discussion finale à propos du rapport relatif à la Gérance immobilière municipale aura lieu le 12 juillet, étant donné que la direction l'a repoussé. Il ajoute que la Ville a établi une nouvelle directive dont le Contrôle financier veut connaître le contenu avant de se prononcer. Il annonce que plusieurs rapports sont en cours de rédaction (Délégation à la jeunesse, division art et culture, Service logistique et manifestations et Service du génie civil) et que celui sur la Bibliothèque musicale est en cours de réalisation. Il rappelle que, suite au rapport PWC, la forme de leurs rapports a été modifiée. Il indique que l'audit du Service d'architecture n'a pas abouti à cause d'un conflit relationnel entre le réviseur et le service. Il explique que l'auditeur était un peu familier et qu'il a offert des glaces aux secrétaires, ce qui a déplu. Il ajoute qu'il l'a sermonné pour cela, mais que cette affaire a pris des proportions démesurées, ce qui a conduit à l'arrêt de l'audit. Il indique que le Contrôle financier remplit aussi d'autres mandats (p. 10) comme la révision des comptes de la Fondation des Evaux, l'examen des comptes de la Fondetec et de la Fondation d'art dramatique.

Un conseiller municipal est surpris du peu de résultats et comprend mieux en entendant les remarques de M. Lévrier-Ferrollet. Il s'étonne que l'on n'ait pas le rapport sur la Gérance immobilière municipale et des autres services qui remontent à 2009 ou 2010, alors que l'on est en 2011. Il demande si le Contrôle financier a un plan de fonctionnement et s'il parvient à s'y tenir.

M. Lévrier-Ferrollet répond que la prévision a été plus longue parce qu'ils ont voulu aller au fond des choses suite au nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale. Il précise qu'ils ont fait plus de 60 remarques. M. Raemy ajoute qu'il y a eu les mandats pour les restaurants scolaires des Cropettes et de Saint-Gervais qui sont tombés au milieu et que, avec leur effectif réduit, ils ont dû placer les deux auditeurs de la Gérance immobilière municipale sur ces mandats, ce qui fait que l'audit de la Gérance immobilière municipale n'a été reprise que l'année suivante après la révision des comptes. Il précise que le temps effectif de travail pour la Gérance immobilière municipale est de quatre mois. Il ajoute qu'il faut aussi tenir compte du délai de réponse du service, si l'on considère que le rapport a été envoyé le 4 mai et que la rencontre n'aura lieu que le 12 juillet.

Pourquoi n'a-t-on pas les résultats pour les restaurants scolaires?

M. Raemy répond qu'ils ont été intégrés au rapport de l'année dernière. M. Lévrier-Ferrollet déclare que leur rapport d'activités était très gros l'an dernier et qu'il y a beaucoup de rapports en cours cette année. Il ajoute que le Contrôle financier a dû gérer une situation de crise très grave suite aux actions du Conseil administratif. Il rappelle que le rapport PWC a pris les gens pour des incapables et qu'il faut remotiver des collaborateurs choqués et traumatisés. Il ajoute que la Direction du Contrôle financier a pris trois mois pour accéder aux demandes de PWC sur la formalisation. M. Raemy précise que ces normes sont applicables aux entreprises privées et pas aux entités publiques et que le Contrôle financier n'y est normalement pas soumis. M. Lévrier-Ferrollet ajoute que ces normes contiennent cependant de bonnes mesures pour l'audit interne.

Un conseiller entend que l'on est en train de mener une opération de déstabilisation du Contrôle financier et constate que cela se reproduit, comme par le passé, puisque le Contrôle financier est, dans la pratique, soumis au Conseil administratif alors qu'il devrait n'y être rattaché qu'administrativement. Il considère que le Contrôle financier doit pouvoir être totalement indépendant et remplir sa mission indépendamment du Conseil administratif. Il craint que le Conseil administratif aille encore plus loin le 30 juin, puisqu'il a entendu parler de la suppression du Contrôle financier. Il considère que l'on ne remplace pas un contrôle financier par un contrôle interne et que confier le contrôle des comptes à une fiduciaire privée ne lui plaît pas du tout. Il se dit très inquiet et il rappelle que, pour l'instant, la commission des finances peut mandater le Contrôle financier. Il ajoute que, si le Contrôle financier est vidé de sa substance, la commission des finances n'aura plus ce recours. Il constate que le personnel du Contrôle financier a été limité et que le Conseil administratif a réduit la mission du Contrôle financier à sa portion congrue. Il estime que la commission des finances devrait s'en inquiéter et se saisir de ce sujet au plus vite.

Le président rappelle que la commission des finances s'est déjà saisi de cet objet et qu'il est prévu d'entendre le Conseil administratif en septembre.

Un commissaire annonce que son groupe défendra bec et ongles le Contrôle financier contre le Conseil administratif, puisqu'il n'y a pas de représentant au Conseil administratif, de plus son parti s'opposera à la suppression du Contrôle financier. Il rappelle le caractère aléatoire, voire franchement mensonger, des audits extérieurs et considère que ce n'est pas parce que c'est privé que c'est mieux. Il déclare que des entreprises comme PWC se permettent de donner des leçons alors qu'ils certifient des comptes qu'ils savent être faux. Il relève les attaques incessantes du Conseil administratif, élu pour sa grande pensée lumineuse, contre le Contrôle financier et s'il s'étonne de l'extrême minceur de ce rapport, il note qu'elle s'explique par le fait que l'on empêche le Contrôle financier de travailler en bloquant des postes. Il envisage que le Contrôle financier dépende administrativement du bureau du Conseil municipal, car il est en aucun cas admissible qu'il dépende du Conseil administratif. Il reconnaît qu'il y a peut-être eu des erreurs, mais il trouve inacceptable de tuer le Contrôle financier. Il annonce que le Mouvement citoyen genevois fera cette proposition en temps opportun et il pense que l'on attend autre chose des conseillers municipaux que d'être des «godillots» et qu'il est important que le Conseil municipal ait son indépendance intellectuelle par rapport au Conseil administratif.

Qui a mandaté PWC? D'autres entreprises remplissent les mêmes tâches et on a l'impression que les choix se font au coup par coup et que l'on n'est pas du tout dans le cadre des marchés publics étant donné qu'il y a un montant minimal.

M. Lévrier-Ferrollet répond que c'est le Conseil administratif qui désigne l'entreprise et, dans ce cadre, la loi est très contraignante et les seuils sont assez bas et il considère que faire un appel d'offres ne tue personne. Il précise que c'est la dépense annuelle qui entre en ligne de compte. Il ajoute qu'il en va de même pour les frais de surveillance, même si c'est pour les musées et pour les chantiers.

Le président demande si ce contrôle ne pourrait pas être délégué à une fiduciaire privée, car un réviseur a le droit de faire appel à d'autres réviseurs ou experts.

Ce n'est statutairement pas possible, car le Contrôle financier ne pourrait pas signer la révision d'un tiers. L'esprit des statuts serait violé. Il faudrait que la Fondation des Evaux paie une fiduciaire alors que la Ville de Genève a consenti à faire cet audit au travers d'une gratuité. M. Raemy déclare que le Contrôle financier n'a pas de crédit pour déléguer cette mission et que leur ligne d'honoraires couvre uniquement des mandats de spécialistes (informatiques, enquêtes, etc.).

Le président demande si les trois autres communes remboursent la Ville pour cette prestation.

M. Lévrier-Ferrollet répond que c'est une gratuité de la Ville et que c'est la première année qu'ils le font.

Une commissaire observe que le Contrôle financier a relevé que certains organismes subventionnés ne fournissaient pas les documents nécessaires. La commission des finances doit approuver les comptes de la Ville alors que les comptes de certaines institutions ne lui ont pas été remis. Elle demande à M. Lévrier-Ferrollet ce qu'il pense de cette pratique. La commission des finances, qui doit approuver les comptes

de la Ville sans avoir reçu les comptes de toutes les associations, est-elle en mesure de les voter?

M. Lévrier-Ferrollet répond qu'ils ne sont pas forcément d'accord avec cette pratique et déclare que l'on ne peut pas contrôler un subventionné sans recevoir les comptes. Il remarque, cependant, qu'il vaut mieux peut-être pour la Ville que les associations remplissent leur mission même si elles mettent du temps à rendre leurs comptes. Il rappelle que la dépense de l'argent public doit être contrôlée et qu'il faut vérifier que les subventions ont bien été dépensées pour le but pour lequel elles ont été versées. Il observe que les subventionnés ont parfois de la difficulté à tenir le rythme au niveau administratif et que ce sont des bénévoles qui n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses d'une fiduciaire. Il précise que, pour verser une nouvelle subvention, il faut absolument avoir reçu les comptes.

M. Lévrier-Ferrollet ajoute que les subventions ont été versées et comptabilisées et que les comptes de la Ville peuvent être approuvés par la commission des finances. Il précise que les comptes de la Ville sont exacts. Les prochaines tranches doivent rester en provision, puisque la Ville a une mission de contrôle.

Un commissaire est étonné par le nombre de jours d'absence dans un organe de surveillance qui est hyperimportant et il estime que M. Lévrier-Ferrollet aurait dû avertir la commission des finances de ces difficultés. Il trouve qu'un contrôle de deux ans n'a plus de sens. Il estime que les comptes peuvent être approuvés, mais aimerait que les rapports manquants et les comptes des associations encore non rendus viennent avant que l'on fasse le budget.

M. Lévrier-Ferrollet répond que la question est de savoir si la commission des finances peut recevoir les rapports d'audit des services en dehors du rapport d'activités du Contrôle financier. Il ajoute que ce n'est pas le Contrôle financier qui contrôle les subventionnés mais les services, et que le Contrôle financier veille à ce que les procédures mises en place pour le contrôle soient adéquates. M. Raemy répond que le Contrôle financier ne peut pas accéder à cette demande et qu'il faut s'adresser aux services concernés.

Il paraît curieux que les engagements ne soient pas saisis dans le cadre de la gestion du projet de la mairie. Combien de factures n'ont pas été saisies? Est-ce que les dépassements sont présentés avant ou après le dépassement?

M. Lévrier-Ferrollet répond que les factures ont été saisies, mais que la comptabilisation de la dépense se fait en premier lieu sur la base d'un bon de commande pour réserver le disponible du budget, sans quoi on risque de se trouver en dépassement. Il précise qu'un bon suivi budgétaire ne peut être fait sans suivi des engagements préalables afin d'éviter les dépassements. La loi prévoit que, avant toute dépense complémentaire, une demande de crédit supplémentaire doit être votée. L'article 48, lettre m), de la loi sur l'administration des communes permet au Conseil administratif, pour préserver les intérêts de la commune, de prendre des dispositions et de présenter les dépassements aux comptes, mais en justifiant du caractère d'urgence. Il laisse l'appréciation de ce dernier au Conseil municipal.

Un commissaire déclare qu'il est convaincu de l'importance du Contrôle financier, même si son groupe a un représentant au Conseil administratif. Il regrette qu'il ait été sous-entendu que les groupes représentés ne voudraient pas contrôler leurs magistrats. Il considère, au contraire, que ces groupes ont un intérêt à un contrôle de qualité sur les magistrats et le respect des règles. Il convient que le rapport et les propos entendus ici indiquent qu'il y a des problèmes. Il réfute l'idée que personne n'aime être contrôlé et il pense, au contraire, que l'on doit aimer être contrôlé. Il rappelle que les activités du Contrôle financier et son indépendance doivent aussi être contrôlées. Il déclare que ce n'est pas en faisant des déclarations à l'emporte-pièce que l'on réglera cette situation et il demande si le règlement du Contrôle financier est accessible en ligne.

M. Lévrier-Ferrollet répond par l'affirmative et il ajoute qu'ils ont remis au Conseil administratif un projet de nouveau règlement.

Un conseiller note que M. Lévrier-Ferrollet regrette la disparition de la fonction de conseil et demande si l'indépendance du Contrôle financier est une explication de l'incompatibilité de celle-ci avec le contrôle financier. Il demande si des remplacements n'ont pas été prévus pour les collaborateurs malades ou accidentés, et si, encore à ce jour, le rapport PWC, dont il se réjouit de prendre connaissance, a déjà conduit à des améliorations.

M. Lévrier-Ferrollet répond que «conseil» est un terme un peu inapproprié. Il explique que cela recouvre le rappel aux services des dispositions légales et réglementaires, et pas des conseils d'opportunité. Il considère que cela s'apparente plus à de la formation. Il considère qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Il considère qu'il n'est pas incompatible de rappeler la loi et les règlements et que cela permet de prévenir d'éventuels dysfonctionnements et il précise que tout autre conseil serait incompatible avec la mission du Contrôle financier. Il indique que la gestion des risques est plus difficile maintenant, parce qu'ils sont coupés d'une partie de l'information. Il répond qu'un réviseur ne se remplace pas facilement, que l'engagement prend du temps en Ville, qu'une formation est nécessaire et qu'un remplacement est donc quasiment impossible. Il répond que l'on trouve toutes les mesures mises en oeuvre suite au rapport PWC à la page 6 du rapport.

M. Lévrier-Ferrollet répond que les mesures prises ont amélioré la qualité. M. Raemy répond que les principales améliorations ne sont pas de leur ressort et que le manque d'indépendance qu'on leur reproche ne dépend pas d'eux. Il rappelle qu'ils ont proposé la création d'un comité d'audit selon les normes IIA, à laquelle personne ne leur a répondu. Quant au reproche du manque de communication, il explique que, depuis un an, les e-mails qu'ils envoient au Conseil administratif ou à la direction du département sont comme un puits sans fond, puisqu'il n'y a aucun retour. Il ajoute qu'il en va de même du projet de règlement du Contrôle financier. Il ajoute que les grandes questions de fond soulevées par le rapport PWC ne sont pas réglées et qu'ils ne peuvent rien y faire.

Un conseiller remarque que l'efficacité du Contrôle financier ne peut se mesurer qu'à l'application des consignes par les services. Il demande si les consignes sont suivies et s'il y a des services réticents, ce qui torpillerait leur action et, si oui, lesquels?

Lévrier-Ferrollet répond qu'une première piste se trouve dans les réponses de l'audit. Il rappelle qu'un service avait répondu systématiquement en disant qu'ils n'avaient pas les ressources nécessaires pour appliquer les recommandations. Il déclare que, globalement, 80% des remarques admises sont mises en place par les services, qu'il y a 10% de recommandations qui présentent des difficultés à la mise en place ou qui deviennent obsolètes suite à d'autres changements. Il ajoute qu'un suivi est établi et il rappelle qu'ils ont proposé que ce soient les services qui fassent spontanément un rapport jusqu'à la fin de toutes les mises en oeuvre.

#### Rapport sur le Service des relations extérieures

M. Lévrier-Ferrollet déclare que ce service a beaucoup de tâches importantes liées à l'image de la Ville. Il indique que la difficulté de la cheffe de service réside dans la gestion des projets de mairie, parce qu'elle se retrouve face à un conflit d'intérêt. Il explique que c'est elle qui doit payer les factures, alors que les personnes chargées du projet de mairie prennent les engagements, ce qui fait qu'elle doit valider des factures sans savoir précisément les raisons de ces dépenses. Il ajoute que cela l'empêche d'avoir une bonne gestion et que, en cas de dépassements, c'est elle qui devra les justifier. Il ajoute qu'il faut que les responsables du projet de mairie se structurent et aient une meilleure gestion du budget. Il rappelle que la Ville est en plein chantier en ce qui concerne la modélisation des procédures. Il rappelle que le Contrôle financier doit faire ce travail de modélisation lors de ses audits, ce qui leur prend beaucoup plus de temps.

Un commissaire revient sur les problèmes liés à l'utilisation de SAP et demande si les gens ont des formations suffisantes pour maîtriser cet outil.

M. Lévrier-Ferrollet répond qu'il existe un manuel d'utilisation en ligne qui permet à chacun de s'y référer pour effectuer les saisies nécessaires et que des cours sont donnés par la Ville aux nouveaux utilisateurs de SAP. Il explique que, le problème avec SAP, c'est la comptabilisation des engagements, car le module est assez lourd. Il rappelle que c'est le technicien et pas le comptable qui doit saisir le bon de commande et qu'il ne le fait pas tous les jours. Il précise que l'absence de bon de commande fausse la comptabilisation des engagements, alors que cela fonctionne très bien pour les factures. Il reconnaît une petite résistance au changement mais considère que SAP est bien admis par tous.

Un conseiller considère que l'attribution des fonds de mairie devrait être accessible au public et que la Ville devrait mettre à la disposition des citoyens une liste des études demandées.

M. Lévrier-Ferrollet répond que la Ville établit les publications qu'elle veut faire à l'intention du public. Il ajoute qu'il est du ressort du Conseil administratif de décider des études à mener. Il rappelle, de plus, que l'on ne corrige pas les réponses des services et qu'ils auraient dû supprimer la référence à cet élément du rapport détaillé non soumis à la commission des finances.

La publicité liée à l'activité de mairie est très médiatisée. Ne pourrait-on pas rattacher administrativement la fonction de coordination de mairie non au maire mais au Service des relations extérieures?

C'est le sens de leur recommandation, puisqu'ils demandent que le responsable du projet demande l'autorisation de dépense à la direction du Service des relations extérieures et considère que ce serait suffisant. Pour faire un budget séparé pour la coordination de mairie, il faudrait alors un gestionnaire pour saisir les engagements et il rappelle que ce sont des gens qui n'ont pas de formation comptable. Il craint que cela n'apporte plus de problèmes que cela n'en résoudrait.

Leur base réglementaire ne leur permet pas de transmettre les rapports d'audit. C'est à la commission des finances d'agir dans ce sens ou de s'adresser au Conseil administratif afin d'obtenir les rapports d'audits.

## **8. Discussion de la commission des finances et votes**

### *Discussion*

Un commissaire socialiste note qu'il y a une nouvelle législature largement renouvelée et propose que le Secrétariat du Conseil municipal rassemble tous les documents, rapports et notes de séance pour que chacun puisse en prendre connaissance et discuter de l'avenir du Contrôle financier.

Le président répond qu'il pensait le faire, et il rappelle qu'il a la volonté de voter les comptes avant l'été.

Un conseiller du Mouvement citoyen genevois ne se sent pas apte à voter les comptes ce soir et souhaite les voter en septembre, car son groupe estime que cela n'aurait pas de sens.

Le président répond qu'il est exclu de refaire des auditions et que le Mouvement citoyen genevois a la possibilité de s'abstenir ce soir puisque le débat aura lieu en séance plénière en septembre.

Un conseiller municipal déclare que la réponse fournie à la question portant sur le détail des attributions pour chaque fonds spécial n'est pas acceptable, car elle ne donne que les buts sociaux. Il considère que cette réponse paraît un peu dissimulante. Il ajoute que ce n'était pas sa question, mais que l'on a intérêt que cette question ait une réponse.

Le président répond que le détail se trouve à la page 236 des comptes et que la question portait bel et bien sur les attributions des fonds. Il considère que la réponse fournie convient.

Une conseillère municipale considère que l'on peut boucler les comptes ce soir, étant donné que l'on ne va pas tout refaire en une semaine.

Un commissaire déclare que le Parti socialiste est fidèle à la continuité des institutions et rappelle que les procès-verbaux sont disponibles et que les réponses ont été fournies. Il considère donc que l'on peut voter les comptes.

Une autre conseillère rappelle que le délai de vote est fixé au 30 septembre et qu'un vote de la commission des finances en juin est nécessaire pour respecter ce délai. Elle rappelle aussi que les comptes présentent un boni.

Un conseiller déclare qu'il fait confiance aux conseillers municipaux de la précédente législature, mais qu'il comprend les réticences de ceux qui viennent d'y entrer.

Un commissaire déclare que l'on croirait entendre un discours du Comité central de l'Union soviétique. Il remarque l'adéquation entre les recettes prévues et les recettes réelles.

Le président lui répond qu'il fera une déclaration politique au moment du vote.

#### *Votes*

Le président soumet au vote le fait que la commission vote les comptes lors de cette séance.

Le vote des comptes est accepté par 12 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 2 non (MCG).

Le président met aux voix le projet de délibération I de la proposition PR-870. Il est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 2 non (MCG) et 5 abstentions (1 DC, 3 LR, 1 UDC)

Le président met aux voix le projet de délibération II de la proposition PR-870. Il est accepté par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 2 non (MCG) et 5 abstentions (1 DC, 3 LR, 1 UDC)

Les commissaires n'ont fait aucune déclaration politique, se réservant le droit de la présenter en séance plénière au mois de septembre.

Tous les documents nécessaires ne figurant pas dans ce rapport sont disponibles sur le site internet de la Ville.

## 9. Projets de délibérations

### PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 44 778 779,46 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

### PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2010 est approuvé pour les montants suivants:

	<i>Fr.</i>
charges	1 057 948 201,80
sous déduction des imputations internes de	48 534 687,19
soit un total des charges nettes de	<hr/> 1 009 413 514,61
revenus	1 139 055 157,14
sous déduction des imputations internes de	48 534 687,19
soit un total des revenus nets de	<hr/> 1 090 520 469,95
excédent de revenus	81 106 955,34

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

*Article 2. – Compte d'investissements*

Le compte d'investissements 2010 est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif	<i>Fr.</i>
	dépenses	112 757 390,77
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	9 876 394,16
	investissements nets	<u>102 880 996,61</u>
b)	patrimoine financier	
	dépenses	13 450 232,27
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	12 237 988,00
	investissements nets	<u>1 212 244,27</u>
c)	total	
	dépenses	126 207 623,04
	recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	22 114 382,16
	investissements nets	<u>104 093 240,88</u>

*Article 3. – Financement des investissements*

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a)	patrimoine administratif	<i>Fr.</i>
	investissements nets	<u>102 880 996,61</u>
	amortissements	59 041 749,52
	amortissements complémentaires	+ 0,00
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 81 106 955,34
	autofinancement	<u>140 148 704,86</u>
	excédent de financement	37 267 708,25
b)	patrimoine financier	
	investissements nets	<u>1 212 244,27</u>
	amortissements (autofinancement)	<u>2 492 184,14</u>
	excédent de financement	1 279 939,87
c)	total	
	investissements nets	<u>104 093 240,88</u>
	amortissements	+ 61 533 933,66
	amortissements complémentaires	+ 0,00
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 81 106 955,34
	autofinancement	<u>142 640 889,00</u>
	excédent de financement	38 547 648,12

*Article 4. – Variation de la fortune*

L'augmentation de la fortune, soit 81 106 955,34 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

*Article 5. – Bilan*

Le bilan au 31 décembre 2010 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 692 487 135,13 francs dans la composition suivante:

<i>Actif</i>	<i>Fr.</i>
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de 124 827 645,73 francs, provision pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 621 245 455,33
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de 120 000 francs, provision pour pertes sur prêts, nature 24)	1 071 241 679,80
Total de l'actif	<u>2 692 487 135,13</u>
 <i>Passif</i>	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	100 003 769,53
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 410 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	76 517 851,57
Provisions (nature 24)	139 543 910,82
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	15 932 973,14
Fortune nette (nature 29)	950 488 630,07
Total du passif	<u>2 692 487 135,13</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2010 à 13 271 276 francs.



## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

à l'attention du Conseil administratif et du Conseil municipal de la

### VILLE DE GENEVE

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 73 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et de l'article 56 de son règlement d'application du 31 octobre 1984, nous avons vérifié les comptes annuels ci-joints, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte administratif et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

#### *Responsabilité du Conseil administratif*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil administratif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil administratif est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux directives émises par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi et aux principes de gestion financière et de la comptabilité, définis dans le manuel de comptabilité publique ainsi qu'aux principes formels de régularité de la gestion administrative.

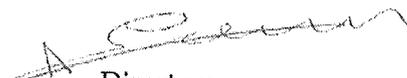
*Rapport sur d'autres dispositions légales*

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil administratif, n'était pas documenté par écrit pour les processus importants. Sur cette base, nous ne pouvons pas attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels au sens de la loi suisse.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse. Malgré la réserve ci-dessus, relative au système de contrôle interne, nous recommandons au Conseil municipal d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 81'106'955.34 et une fortune nette au 31 décembre 2010 de Fr. 950'488'630.07.

André Lévrier



Directeur  
Expert-réviseur agréé  
Responsable de la révision

Fabrice Raemy



Sous-directeur  
Expert-réviseur agréé

- Annexes : - Comptes annuels résumés arrêtés au 31 décembre 2009 se composant de :
- Bilan comparé (annexe 1)
  - Compte de fonctionnement par nature comparé (annexes 2)
  - Compte administratif comparé (annexe 3)
  - Annexe aux états financiers au 31 décembre 2009 (annexes 4)
  - Tableau relatif aux fonds spéciaux (annexe 5)

Genève, le 5 mai 2011

**Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

**Rapport de Mme Ariane Arlotti.**

La proposition PR-870 a été renvoyée aux différentes commissions spécialisées par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 avril 2011. Elle a été examinée lors de la séance de la commission des travaux et des constructions du 11 mai 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les notes de séance ont été prises par Mme Sarah Maes, que la rapporteuse remercie pour son précieux travail.

**Préambule**

La commission a pu bien apprécier les deux documents donnés dernièrement par le département des travaux et des constructions: «Evaluation de l'état du patrimoine financier de la Ville de Genève, Suivi de la stratégie générale d'entretien, Eléments 2010» et «Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050 – rapport d'activité 2010», et elle en remercie le département. Comme les précédents documents étaient de 2007, il est suggéré de transmettre ces documents aux prochain-e-s conseiller-ère-s municipaux-ales.

**Séance du 11 mai 2011**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais, codirectrice, et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur*

**Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010**

M. Pagani exprime tout le plaisir que lui et ses services ont eu à travailler avec la commission des travaux et des constructions. Quelque 200 propositions ont été passées en quatre ans, dont une bonne centaine à la commission des travaux, pour le bien des concitoyens et concitoyennes, au-delà des divisions politiques. Il aimerait également remercier les présidents successifs qui ont beaucoup fait pour faire avancer ces projets.

Concernant les comptes 2010, un travail a été fait à l'intérieur du département pour tenir les comptes. Il remercie d'ailleurs Mme Charollais et M. Macherel. Il a déjà été montré quatre fois que le département tenait ses comptes de façon sérieuse et transparente. Une contrôleuse de gestion et une contrôleuse financière ont été engagées à l'intérieur du département pour aider la gestion grâce à un meilleur tableau de pilotage. M. le magistrat espère que, pour les quatre prochaines années, le département pourra faire comme les TPG, qui présentent tous les six mois un état

de l'avancement des projets pour vérifier si les décisions sont mises en œuvre et à quel rythme. Ce sont des outils de pilotage qui seraient intéressants à mettre en place.

*Page 76 – Direction des constructions et de l'aménagement: évaluation des objectifs*

Quelles sont les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints?

M. Pagani répond premièrement concernant l'objectif «Améliorer le processus en vue de répondre aux obligations du département vis-à-vis du Conseil municipal concernant la gestion des crédits et les réponses aux motions et questions écrites». Il explique qu'il y a eu un certain nombre de retards dans les réponses et dans les boucllements de crédits. Il y a eu des trains de boucllement de crédits redéposés. Un gros effort a été fait, mais ce n'est pas suffisant. Il reste donc 18 objectifs dont six hors délais légaux, les délais légaux étant six mois pour une réponse au Conseil municipal concernant une motion.

Pour l'objectif «Poursuivre l'instauration d'un mode de gestion par projets au sein des différents services du département», M. le magistrat dit que le département a essayé de travailler sur des objectifs communs entre les services. Malheureusement, c'est un peu difficile sur certains objets qui entraînent plusieurs services.

Pourquoi cela fonctionne-t-il un peu moins bien sur certains objets?

Mme Charollais explique que les projets requièrent de plus en plus de collaboration transversale. A travers un référentiel commun, qui se présente sous la forme d'un tableau de bord où chaque service décline ses actions selon une planification. Le département essaie d'optimiser cette planification pour qu'il y ait le moins de trous possible entre le démarrage de l'action d'un service par rapport à celle d'un autre. Tout cela fait appel à une grande coordination entre services. C'est parfois un peu difficile de faire travailler les services ensemble en raison d'impératifs de leurs propres services et d'impératifs extérieurs. C'est une culture qui se met en place tranquillement, un peu moins vite que ce qui était souhaité au départ.

S'agit-il de coordination entre services de différents départements ou entre services du même département? Y aurait-il de la résistance?

Mme Charollais dit qu'il y a les deux cas de figure. Les changements sont toujours difficiles à accepter et les nouvelles habitudes de communication et d'information sont à mettre en place.

*Page 80 – Urbanisme: évaluation des objectifs*

Des explications concernant les objectifs non atteints sont demandées.

Concernant l'objectif «Formaliser le concept d'aménagement de la voie verte d'agglomération», M. Pagani explique que le retard est lié au fait que le département a beaucoup hésité sur les tronçons à piétonner. La voie verte est un tracé qui unifie

la France, la ville et le canton. Le département a déterminé un certain nombre de tronçons sur le territoire municipal et, malheureusement, il y a eu un décalage car la charte d'aménagement a commencé en novembre 2010 au lieu de février 2010. Le suivi n'a pas été bien assuré pour une coordination plus étroite.

Pour l'objectif «Finaliser la révision du plan directeur des chemins pour piétons», le département est dans l'attente du vote du Conseil municipal.

Pourquoi le projet d'agglomération n'apparaît-il pas dans le budget? Et quelle est l'implication de la Ville dans ce projet?

M. Pagani répond que les services de la Ville participent régulièrement aux travaux. La Ville a fait valoir un certain nombre de demandes, telles que la passerelle Sécheron, le pont d'encorbellement du pont du Mont-Blanc.

La Ville a participé à deux sous-projets d'agglomération, le projet Eaux-Vives/Saint-Julien et le projet pont de l'Écu/Saint-Genis-Pouilly. Sous l'ancienne législature, il y avait une collaboration intense entre Robert Cramer et l'ensemble des municipalités françaises sur le compromis de base qui était de faire moitié/moitié de logements et transfert d'emplois, puisque c'est l'ensemble de l'agglomération qui doit se développer et il ne doit pas y avoir d'inégalité de traitement. Aujourd'hui, la logique d'actualité est plutôt celle de la traversée de la rade. Robert Cramer s'était en effet bien gardé d'inscrire dans le projet d'agglomération la question de la rade parce que les Français refusent de faire les frais de cette traversée. Mark Muller a inversé le paradigme et est revenu à cette vieille tradition qui veut que Genève décide et la France voisine suit. Les communes françaises restent dans le projet d'agglomération car elles vont recevoir de l'argent pour le tram, mais elles ont bien compris que certaines choses leur seraient imposées. Mark Muller a néanmoins bien compris qu'il ne pouvait pas fonctionner comme cela, et a donc nommé Robert Cramer pour négocier. Il est important de considérer les communes avoisinantes comme des partenaires égales.

Pourrait-on avoir une date de réalisation pour le «U» cycliste qui a été demandé à maintes reprises?

Deux études ont été menées. Une pour une piste cyclable sur le pont actuel, une deuxième pour le pont en encorbellement. Le résultat de ces études sera soumis à la commission dès qu'elles seront terminées.

Un délai clair serait préférable.

Mme Charollais explique qu'il y a deux possibilités. Pour la première concernant la piste cyclable, c'est un peu plus compliqué qu'un simple trait de peinture, car il y a d'autres modifications à faire. Ce projet est bloqué par le Canton pour l'instant, mais, s'il est débloqué, le délai serait d'une année. Pour le deuxième projet concernant une passerelle, l'horizon de réalisation est beaucoup plus lointain, car des résultats d'étude sont attendus pour savoir quel type de calage est faisable en termes de circulation. Ce serait de toute façon avant 2014, car sinon les subventions tombent.

Quels sont les projets qui ont été votés par le Conseil municipal et dont les chantiers n'ont pas encore été ouverts? En expliquer la raison et préciser la date de début des travaux prévue pour chacun d'eux.

Il s'agit des projets suivants:

PR-732 Aménagement de la rue de Saint-Jean

- Coordination nécessaire avec les travaux entrepris par les Services industriels
- Début des travaux planifié juillet 2011

PR-780 Rue de Saint-Jean, réfection du trottoir en encorbellement

- Difficultés de coordination et d'autorisations avec les CFF
- Début des travaux planifié automne 2011

PR-775 Aménagement de la place Longemalle

- Retard dans les adjudications
- Début des travaux planifié août 2011

PR-648 Rénovation Etuves 15

- Difficulté à reloger les locataires
- Début des travaux planifié avril 2012

PR-700 Villa Freundler

- Discussion en cours avec les occupants
- Début du chantier planifié printemps 2012

PR-704 Alhambra

- Autorisation complémentaire déposée
- Début du chantier planifié printemps 2012

PR-744 Vélostation Montbrillant

- Retard dans les adjudications
- Début des travaux planifié été 2011

PR-582 Armoires à déchets

- Prototype difficile à développer
- Début du chantier planifié printemps 2012

PR-800/1 Stade de Varembe

- Les travaux ne peuvent se réaliser qu'en été, en coordination avec l'occupation
- Chantier planifié été 2011

PR-800/2 Stade de Richemont

- Les travaux ne peuvent se réaliser qu'en été, en coordination avec l'occupation
- Chantier planifié été 2012

Qu'en est-il des travaux d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire? Les délais ont été dépassés et le budget prévu est déjà dépassé de 40 millions! Où en est le projet?

M. Pagani répond que les études se poursuivent avec les mandataires genevois, qui sont très sérieux. Le projet avance.

Un délai plus clair est demandé.

Mme Charollais trouve difficile de donner des pronostics réalistes sur l'ouverture du chantier, car c'est un projet qui va subir des aléas. Aujourd'hui, le projet en est à la validation de l'avant-projet. Il y a aura un projet définitif à la rentrée, avec un devis général, qui permettra de déposer une demande de crédit à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Le traitement d'instruction de cette demande de crédit peut durer deux ans, si tout suit son cours, ce qui est peu plausible dans cette configuration.

M. Pagani signale que c'est un dossier extrêmement complexe, car les opposants ont déjà fait valoir le fait qu'ils lanceraient un référendum si l'agrandissement se fait dans les sous-sols dans la butte de Saint-Antoine. Il faut imaginer des stratégies politiques qui fassent réaliser rapidement ce projet.

Le département entend-il donner plus de précisions sur le site internet de la Ville concernant les projets votés par le Conseil municipal et le planning prévu pour la réalisation des travaux (date ouverture chantier, durée, etc.)?

Sur le site de la Ville de Genève, la page <http://www.ville-geneve.ch/themes/amenagement-construction-logement/chantiers-cours> renseigne le public sur les travaux entrepris par la municipalité concernant:

- la construction, rénovation ou transformation de bâtiments;
- la mise en place, modification ou réfection des canalisations et réseaux en sous-sol;
- l'entretien, la remise en état ou le réaménagement des chaussées, trottoirs, rues et places, ainsi que la mise en place de mobilier urbain.

Pour chaque chantier sont mentionnées la nature des travaux ainsi que les dates de début et de fin de travaux. Lorsque les chantiers présentent une certaine ampleur, une page spécifique donnant plus d'informations est créée.

La liste des chantiers votés en 2009 qui n'ont pas pu être commencés en 2010 est souhaitée, ainsi qu'un astérisque sur les chantiers où il y a des heures de régie. Cela signifie que sur certains chantiers il arrive que la route soit rouverte parce que quelque chose a été oublié. Cela s'est passé à la rue de l'Ecole-de-Médecine pour changer les tuyaux. Qui prend une telle décision? Qui est responsable de ce type de choix?

M. Pagani déclare n'avoir pas eu connaissance d'une réouverture de route à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Par contre, pour le boulevard Carl-Vogt, les Services industriels ont demandé à la Ville de laisser ouvertes des fouilles pour contrôler des fuites. Il y a eu une couche de bitume pour faire un trottoir provisoire, qui a été

ensuite enlevé sur la demande de Naxoo pour mettre de la fibre optique. M. Macherel ajoute que les aléas de chantier sont des choses qui arrivent. Pour l'Ecole-de-Médecine, il n'a pas non plus eu ce type d'informations. Il est vrai qu'il a entendu que certaines entreprises essayaient de ralentir le chantier. Une conférence de presse a été organisée par la Fondation Wilsdorf, à laquelle M. Macherel a été invité. Il s'est donc renseigné sur ces rumeurs auprès des personnes concernées, qui ont démenti de telles pratiques.

Quel est l'avancement du chantier de l'agrandissement du Jardin botanique? Le gisement de molasse a-t-il été extrait?

Mme Charollais répond que la construction du bâtiment de l'herbier, dans lequel se trouvait le gisement de molasse, est presque terminée. La fin du chantier aura lieu d'ici à une petite année, mais la molasse a été extraite à la fin de l'été dernier.

Où cette molasse a-t-elle été stockée?

M. Pagani répond qu'un consortium d'entreprises de tailleurs de pierres ont extrait 20% de cette molasse et font le travail de mise au frais de ce type d'article.

M. le président rappelle la demande d'un tableau résumant les chantiers votés et non ouverts, et un tableau des chantiers ouverts et terminés, avec mention des heures de régie et leur justification.

M. le magistrat estime que c'est un travail énorme, qu'il y a toujours des heures de régie. En effet, tous les chantiers ont fait l'objet de bons de régie. Chercher les raisons qui expliquent ces bons de régie pour chaque chantier est un travail très compliqué.

#### *Page 86 – Bâtiments: missions et prestations*

Où en est l'atelier CAD (Computer aided design) et la numérisation des plans?

M. Pagani répond que ce sera fini dans six mois. M. Macherel explique que c'est uniquement à l'intérieur du service, que l'effectif a été divisé par deux. Des chômeurs ont été mis à contribution dans ce projet.

#### *Page 87 – Bâtiments: introduction et faits marquants*

Est-ce que pour faire les travaux du Grand Théâtre la programmation sera déplacée et est-ce que ce déplacement aura un impact financier supplémentaire sur le budget culturel?

M. Pagani répond que la programmation sera déplacée au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), qui sera louée. Une négociation a lieu avec le Conseil d'Etat pour faire baisser le montant de la location. Il y aura peut-être des implications budgétaires.

A combien s'élève le prix de la location de la salle du BFM?

M. Pagani répond que, normalement, pour une soirée, c'est 6000 francs, voire plus.

Comment fait le département pour maîtriser l'évolution des coûts si la proposition sort trop tôt ou trop tard?

Mme Charollais répond que, pour l'instant, le projet est dans les temps, il est possible d'enchaîner les opérations pour avoir la marge de manœuvre pour commencer les travaux en 2015 en tenant compte de la lenteur du Conseil municipal.

Comment fonctionne le BFM?

M. Pagani répond que la salle appartient à l'Etat, mais qu'elle a laissé la gestion à une fondation pour l'Etat.

Qui participe à ces négociations?

Il s'agit du magistrat de la culture et du Grand Théâtre.

#### *Page 88 – Bâtiments: évaluation des objectifs*

Des explications sont demandées sur les objectifs non ou partiellement atteints.

M. Pagani répond que, concernant le nombre de propositions déposées, il avait été décidé de déposer trois propositions au 31 décembre 2010 et seulement deux ont été déposées. M. Macherel ajoute qu'une accélération a été demandée sur l'entretien des bâtiments, et les Services de l'architecture et du bâtiment sortent des stratus. Le nombre de bâtiments en dessous de 0,5 a considérablement diminué, car un grand nombre d'études ont été menées en parallèle. Pour passer des phases d'étude à des phases de réalisation, ce sont des opérations tiroir où il faut reloger les locataires. Si on mène en parallèle dans un même quartier des opérations de relogement, cela peut poser des problèmes à la Gérance immobilière. Il a donc fallu reporter quelques opérations.

Comment cela se passe-t-il techniquement avec les nouveaux postes quand il n'y a pas de budget, comme c'est le cas actuellement?

M. Macherel explique que les gens ont été engagés et que ça ne met personne sur le ballant.

#### *Page 92 – Energie: évaluation des objectifs*

La même question est posée concernant les objectifs non atteints.

M. Macherel répond que le Service de l'énergie a déposé il y a quelques années un rapport qui s'appelle «100% renouvelable en 2050», qui a pour objectif d'éradiquer

les énergies fossiles dans les bâtiments. Il manquait le volet relatif à la consommation d'électricité qui devait être déposé. Ce rapport traitait à la fois de production d'énergie alternative et de diminution de consommation. Dans le domaine de la production d'énergie, le dépôt du rapport a été retardé, car un certain nombre d'options que proposait le Service de l'énergie posaient des problèmes, notamment par rapport à l'énergie éolienne.

On a pu lire aussi dans la presse qu'il y avait des risques d'électrocution pour les pompiers en raison des toits photovoltaïques!

M. Macherel a également découvert cela. Il n'a néanmoins pas le sentiment que le niveau de tension soit élevé, à l'exception peut-être d'installations très volumineuses. Si c'est le cas, c'est effectivement une question à discuter avec le Service d'incendie et de secours.

Qu'en est-il au niveau des assurances et si ce type de toit augmente le risque d'incendie?

M. Macherel répond par la négative, car il n'y a pas de dégagement de chaleur sur le photovoltaïque. Il y a des risques de températures élevées, uniquement avec le solaire thermique, là où on produit de l'eau chaude. M. Macherel ajoute finalement qu'il n'a jamais été informé de problèmes d'assurance liés à ces questions.

#### *Page 96 – Aménagement urbain et mobilité: évaluation des objectifs*

La question des objectifs non atteints est à nouveau posée.

M. Pagani lit le premier objectif non atteint: «Poursuivre l'action de la municipalité, dans le domaine de la mobilité, en faveur d'une tranquillisation et d'une sécurisation des déplacements dans le quartier: mise en œuvre de projets permettant de tendre à une amélioration du cadre de vie par l'abaissement des nuisances et l'optimisation du confort de tous les usagers et usagères». Toutes les demandes de crédit concernant cet objet doivent être votées par le Conseil municipal, deux demandes de crédit ont été déposées et une seule a été votée. Il s'agit sûrement du crédit d'étude pour trois zones piétonnes en ville qui n'a pas encore été voté. Concernant le deuxième objectif non atteint, «Poursuivre la mise en œuvre du plan lumière, volet énergétique notamment», M. Macherel explique que 1800 points lumineux ont été changés sur les 2220 prévus.

Quand le département sera-t-il en mesure de déposer une demande de crédit de réalisation prévoyant la piétonnisation de la place de Neuve?

Le Service d'aménagement urbain et de la mobilité a mandaté une étude de circulation dont l'objectif est de définir le périmètre d'une zone réservée aux piétons sur tout ou partie de la place de Neuve. Le résultat de cette étude est attendu pour le mois de septembre 2011.

Il sera ensuite présenté à la Direction générale de la mobilité (DGM) en tenant compte du statut et de la nouvelle organisation de la circulation dans les rues

avoisinentes et des conséquences liées à la mise en service de la nouvelle ligne de transports collectifs TCOB et au report des lignes de bus dans le quartier des banques.

En cas de positionnement favorable de la DGM, une demande de crédit d'étude sera soumise à la délibération du Conseil municipal. Celle-ci figure au 7e plan financier d'investissement dans la liste des objets non planifiés.

Compte tenu de la décision du Conseil d'Etat de reporter – au moins jusqu'à la fin de l'année – l'adoption de la nouvelle hiérarchie du réseau routier, il est fort à craindre que la DGM évoquera cet argument pour reporter à son tour quelque décision que ce soit concernant un éventuel nouveau schéma de circulation touchant la place de Neuve.

#### *Page 100 – Génie civil: évaluation des objectifs*

Peut-on dire que les objectifs concernant la plaine de Plainpalais sont vraiment atteints?

M. Pagani répond que le projet validé par le Conseil municipal est à disposition dans les temps. Il n'y a pas de retard sur cet objet.

#### Comptes budgétaires et financiers 2010

##### Comptes de fonctionnement

#### *Page 69 – Direction construction et aménagement*

En termes de traitements du personnel (groupe 301) pour tous les services et de manière générale, on peut remarquer que le montant reste le même, alors que de nombreux postes ont changé, qu'il y a eu des retraites anticipées et que cela entraîne des coûts?!

M. Macherel répond que, sur le groupe 30, les comptes sont toujours plus bas que le budget, car les nouveaux postes sont comptabilisés par la DRH à partir de janvier, or il n'est pas possible de disposer du personnel dès le mois de janvier car le budget est voté au mois de décembre et que ça laisse peu de temps pour trouver les candidats. Il a été proposé à la DRH de modifier ce fonctionnement. Il y a également la question des postes vacants. Pour le département, sur 240 postes, il y a en moyenne, en permanence, entre 10 et 15 postes vacants, dont la moitié au Service du génie civil. Il est très difficile de trouver des ingénieurs civils, alors qu'il y a beaucoup de travail en ville. Cela explique les différences entre le budget et les comptes pour le groupe 301. Concernant le groupe 309, la réponse sera donnée par écrit. Néanmoins, cela représente une infime partie du budget du département.

A quoi correspondent les dépenses regroupées dans le groupe de comptes 309 des différents centres de coût et pour quelle raison sont-elles en dépassement par rapport à l'évaluation budgétaire?

Le groupe de comptes 309 comprend les rubriques suivantes:

309 770      Annonce et frais pour la recherche de personnel  
309 810      Cours de formation, instructions, perfectionnement  
309 900      Fonds de décès

Ces trois comptes sont gérés par la Direction des ressources humaines (DRH). Les deux premiers comptes font l'objet d'imputations de la part de la DRH sans qu'une réserve budgétaire ne soit inscrite

Quelles sont les vraies raisons du départ de M. Zoller?

M. Pagani répond que M. Zoller a décidé de prendre sa retraite anticipée, d'entente avec M. le magistrat.

Peut-on savoir pourquoi, pour le groupe 316, «Loyers, fermages et redevance d'utilisation», il n'y avait que 8000 francs au budget alors qu'aux comptes le montant s'élève à 26 953,70 francs?

M. Macherel répond qu'il s'agit d'une écriture de la DSIC de 20 956,35 francs pour louer des appareils multifonctions. C'est un compte compétent des SI.

#### *Page 71 – Architecture*

Concernant le groupe 316, pour quelles raisons le montant dépensé est-il bien supérieur au budget?

M. Macherel répond qu'il s'agit d'une écriture de 148 387 francs pour la location des conteneurs pour l'école de Carl-Vogt. Il s'agit bien d'une location et non d'un achat.

Mme Charollais explique qu'il y avait deux volets sur cette proposition: les travaux pour mettre en place ces conteneurs et la location. La location s'étalera sur les années nécessaires pour finir le chantier.

M. Pagani ajoute qu'il sera possible d'acheter les conteneurs à la fin si la Ville le désire.

#### *Page 73 – Energie*

Comment comprendre pour le groupe 438, «Prestations du personnel pour les investissements», que les revenus s'élèvent à 159 098,46 francs?

M. Macherel répond qu'il s'agit des honoraires de promotion. Ce n'est pas forcément bien budgétisé par les services, notamment par le Service de l'énergie, qui gère relativement peu de crédit, contrairement à d'autres. Il suffit qu'il y ait eu un gros projet de construction de centrale photovoltaïque et cela provoque une recette importante au Service de l'énergie.

Mme Charollais explique qu'il s'agit des 4% ou 5% qui sont votés par le Conseil municipal dans les propositions de crédit et qui sont imputés ensuite dans les

comptes budgétaires avec les investissements. Il s'agit des heures fournies par la fonction publique pour monter les projets.

#### Détails des subventions

*Page 159 – Direction des constructions et de l'aménagement*

Pourquoi n'y a-t-il plus de subvention pour la revue *Faces*?

Mme Charollais explique que la revue a eu des difficultés de gestion. L'an dernier, le département a eu beaucoup de contacts avec la revue pour savoir s'il était légitime que la Ville verse cette subvention. Comme ils n'avaient édité qu'un seul numéro, que leur attachement à une structure n'était plus très clair depuis que l'institut d'architecture n'existait plus, il a semblé irraisonnable de reverser cette subvention. Il semble néanmoins que la revue s'est réorganisée depuis et que la subvention pourra peut-être être reversée en 2012.

*Page 159 – Aménagement urbain et mobilité*

A quoi est due l'augmentation des frais d'exploitation du bus Vieille-Ville?

M. Macherel répond que c'est parce que le taux de fréquentation est en baisse. Les déficits d'exploitation sont répartis avec les TPG.

#### Investissements – amortissements

*Page 198 – Tableau récapitulatif des investissements 2010*

Le président signale que les dépenses brutes s'élèvent à 126 207 623,04 francs – pour celles et ceux qui année après année disent que, 95 millions, ce n'est pas assez. Des graphiques montraient que le budget allait augmenter et ce montant en 2010 en est la preuve.

M. Pagani apprécie que l'accent soit mis sur ce processus, car le département s'est engagé à augmenter son budget. Au début de sa législature, il y avait 70 millions de francs. Ce budget a déjà augmenté et va augmenter encore. Il tient à préciser que, si les plafonds de certains bâtiments s'écroulent, c'est qu'il y a eu un défaut d'entretien. Les rénovations du Grand Théâtre, par exemple, auraient dû être faites dix ans en arrière.

Qu'en est-il d'ailleurs des barrières de sécurité au Grand Théâtre?

M. Pagani répond que tout est sécurisé.

On a appris que du matériel a été volé sur le Bateau-Lavoir récemment. Comment comprendre cela?

M. Pagani répond que des personnes sont parties à la Cité-de-la-Corderie avec des cellules photovoltaïques un dimanche en pleine après-midi. Des gens qui étendaient leur linge n'ont rien dit. Les assurances remboursent le montant des objets volés.

M. Macherel ajoute par exemple que le prix du cuivre a beaucoup augmenté et que, par conséquent, c'est un métal qui se fait énormément voler.

10 juillet 2011

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

**Rapport de Mme Marie-Pierre Theubet.**

La commission s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Pierre Theubet. Les procès-verbaux ont été rédigés par Mme Consuelo Frauenfelder et M. Christophe Vuilleumier.

**Séance du 5 mai 2011**

*Audition de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, M. Boris Drahusak, codirecteur, MM. Gianni Dose et Nicolas Cominoli, collaborateurs. M. Patrice Mugny est excusé*

Comptes budgétaires et financiers

M. Drahusak informe que, si l'on prend la différence entre ce qui a été budgété et les charges, on constate un déplacement de 3 millions, qui sont compensés par un excédent de revenus de 4 millions. Il y a donc 1 million de non-dépensé. Hors imputations internes, l'écart est de 2,6 millions de dépassement, compensé par un revenu de 3,8 millions, ce qui donne 1,2 million de non-dépensé. Il mentionne que pour les services compétents, l'écart entre le budget et les charges est de 1,6 million. (Annexe 1.)

CM (un-e commissaire). Comment s'expliquent ces différences en termes de maîtrise des charges?

M. Drahusak donne l'exemple du projet Rousseau, de l'indexation non prévue de la Fondation d'art dramatique et du Jardin botanique, où l'engagement de personnel pour la digitalisation des herbiers a été financé par des tiers. Il ne peut en effet prévoir l'apport de fondations.

CM. Le projet Rousseau était prévisible.

M. Drahusak répond que le projet a été voté avec un crédit qui n'entre pas dans le cadre du budget ordinaire.

CM. Une position globale a été acceptée pour le projet Rousseau, mais il était impossible de voter le crédit en bloc. Un ajustement est donc normal et il en sera de même dans les comptes 2012.

*Page 81  
Direction de la culture*

A quoi est due l'augmentation du groupe 301 (traitements du personnel)?

M. Drahusak répond qu'il s'agit d'un engagement temporaire lié à la création de la Fondation romande pour le cinéma et de mandats dans le cadre du Comité régional franco-genevois.

CM. Vingt-huit postes vacants au département de la culture.

M. Drahusak répond qu'un bout des 28 postes correspond au désistement de M. Favre, qui avait été choisi pour remplacer la directrice des bibliothèques municipales. Ces postes-là étant bloqués, M. Drahusak ne voit pas pourquoi il n'utiliserait pas le budget disponible en emplois temporaires.

CM. Sur le poste 310 (fournitures de bureau), pourquoi le dépassement n'est-il pas imputé aux deux musées?

M. Drahusak répond qu'il s'agit de candidatures qui ont été coordonnées par le département, qui a suivi tout le processus; il est donc normal que le centre de coût lui revienne.

CM. S'interroge sur le statut des EDS (emplois de solidarité), car ces personnes n'ont pas les mêmes conditions que des salariés normaux.

M. Drahusak mentionne que ces personnes sont souvent «abîmées», et qu'il faut du temps avant qu'elles soient opérationnelles. Or, à compétence égale, le département a toujours œuvré pour les glisser ensuite sur des postes de fonctionnaires.

CM. Pourquoi, sur le poste 301 concernant le mandat de M. Rohrbasser, ce dernier n'apparaît pas en 318?

M. Drahusak répond que M. Rohrbasser n'est plus fonctionnaire de la Ville, mais que le département a tout à fait le droit de l'engager en contrat temporaire.

#### *Pages 82-83*

#### *Art et culture admin SAT et Scènes culturelles*

CM. Demande, pour la ligne 312 (eau, énergie, combustible), si l'importante diminution est due à un effort particulier.

M. Dose répond que le prix du gaz était plus élevé en 2010, d'où l'écart.

CM. Entretien des immeubles par des tiers: comment s'explique le non-dépensé de 114 000 francs sur le groupe 314? (Annexe 3.)

CM. Entretien d'objets mobiliers par des tiers: pourquoi est-ce imputé sur ce groupe 315 et pourquoi ce n'est pas effectué par le département?

M. Drahusak répond que la raison est expliquée en page 104. (Complément: annexe 3.)

CM. Remarque la baisse des assurances, pour le groupe 318, et demande si d'autres institutions ont fait le même travail.

M. Drahusak répond que les gros contrats sont gérés par Mme Alimi. Concernant l'ouverture de marchés publics pour les expositions, il est impossible à faire, parce que les prêteurs imposent leurs transporteurs et leurs compagnies d'assurance.

CM. A quoi est dû le supplément de 131 900 francs pour le groupe 365? (Annexe 3.)

CM. Ligne 311 (page 82). A quelle entité ces œuvres d'art sont-elles destinées?

*Note de la rapporteuse: Séance du 19 mai 2011 en présence de M. Mugny. Sa réponse à propos de ce point. M. Mugny répond qu'elles sont destinées au Musée et à la BGE. Il rappelle qu'il y a d'une part les grands achats et d'autre part un budget plus modeste réparti entre les institutions.*

Mme Koelliker signale que les œufs étaient destinés au Muséum.

CM. Pourquoi cette ligne n'est-elle pas directement accordée aux institutions?

M. Mugny répond que cette ligne permet de répondre à des occasions uniques, des opportunités intéressantes et que, si cette somme devait être dédiée d'emblée, elle serait dépensée systématiquement.

#### *Pages 84 et 85*

##### *Ateliers de décors de théâtre et Service de la promotion culturelle*

CM. Félicitations au département pour le groupe 461 (promotion culturelle), pour cette négociation et pour l'apport supplémentaire (+ 170 000 francs).

#### *Page 86*

##### *Service culturel*

CM. A quoi est due l'augmentation du groupe 314?

M. Dose répond qu'il s'agit de la rénovation des verrières et autres travaux au Théâtre Am Stram Gram.

CM. Que représentent les 208 536 francs de plus pour le groupe 365?

M. Dose explique que c'est là un dépassement pour le Festival Antigél. Toutefois, ce dépassement s'annule avec les recettes.

#### *Fête de la musique*

CM. Groupe 314: que signifie le surplus pour la Fête de la musique?

M. Drahusak répond qu'il s'agit de coûts supplémentaires liés au déplacement sur la place Sturm (lignes de téléphone, etc.).

CM. S'interroge sur le fait que les contrats de partenariats pour la Fête de la musique ne figurent pas dans le 318.

M. Dose répond qu'il s'agit de partenariats de publicité, notamment avec la *Tribune de Genève*; ce sont donc des mandats de prestation comptable.

CM. La Fête de la musique est exponentielle.

M. Drahusak répond qu'au contraire le coût est maîtrisé, et qu'il change peu avec les années. Le nombre de scènes a été validé, le périmètre sérié, et cette fête est tenue.

CM. Propose d'inscrire le budget de l'année précédente pour la Fête de la musique.

*Page 87*

*Fonds municipal d'art contemporain*

CM. Souhaite obtenir, concernant le FMAC, la liste des achats et le compte de bilan afin de voir la progression et ce qui a pu être encaissé avec les 2%. (Annexe 2.)

*Pages 88-89*

*Grand Théâtre de Genève*

CM. Groupe 301: pourquoi les 320 000 francs n'ont-ils pas été reportés sur les subventions? (Annexe 3.)

CM. S'interroge sur les 709 000 francs de différence pour l'entretien des immeubles par des tiers pour le GTG. Il s'agit de la sécurisation des ponts de scène, sujet qui ne devrait pas faire débat et qui ne devrait pas être des travaux d'urgence.

M. Drahusak explique que c'est essentiellement lié à la manière de présenter le budget, et M. Drahusak préférerait également mettre les dépenses en fonction du centre de coût. Il s'agit d'un décalage entre l'échéancier, le budget normal et ce qui est chargé par le département. (Annexe 3.)

*Pages 88-89*

*Musées, Conservatoire et Jardin botaniques*

CM. Groupe 301: s'étonne de l'augmentation du personnel temporaire.

M. Drahusak explique que le département a dépensé 30 000 francs de plus en temporaires mais qu'il s'agit de financements extérieurs pour des missions particulières (dans ce cas-là, la digitalisation des herbiers), qui est donc chargé en 334.

CM. Poste 314 et augmentation de 360 000 francs: pourquoi cela n'apparaît-il pas dans le budget de fonctionnement, puisqu'il s'agit d'une proposition votée?

M. Drahusak répond que, pour les travaux BOT 5, tout est pris sur le Fonds Varenne. En outre, le Contrôle de gestion donne des explications aux pages 22 et 23.

*Page 90*

*Musée d'art et d'histoire*

CM. Pourquoi le personnel supplémentaire n'a-t-il pas pu être prévu pour la surveillance des expositions?

M. Drahusak explique que concernant le MAH il s'agit d'une gestion de risques. En effet, suite à sa direction ad interim du musée pendant six mois et à l'arrivée de M. Marin, le secteur surveillance a été attaqué parce qu'il était le plus sinistré. Ils ont donc créé une véritable fonction de chef d'équipe, avec un outil de planification sur un ou deux ans.

M. Drahusak assure qu'aujourd'hui la seule façon de s'en sortir est de valider l'externalisation, en ouvrant le marché pour des expositions.

CM. Souhaiterait recevoir la liste de toutes les entreprises avec lesquelles la Ville travaille.

CM. Groupe 311 (achat d'œuvres d'art): qu'a-t-il été acheté pour 48 000 francs? (Annexe 2.)

*Pages 92-93-94*

*Maison Tavel, Musée Ariana et Musée de l'horlogerie*

CM. Quand est-ce que le musée sera intégré au Musée d'art et d'histoire et que le bâtiment pourra être loué pour d'autres usages?

M. Drahusak répond qu'ils attendent la réponse définitive de la Confédération.

*Pages 94-95*

*Musée d'ethnographie et Muséum d'histoire naturelle*

CM. Souligne le bon travail du département concernant l'apport supplémentaire de financements externes (125 000 francs).

*Pages 96-97*

*Musée d'histoire des sciences et la Nuit de la science*

CM. Groupe 316: prévoir ce dépassement au moment du budget afin d'éviter la différence de 112 000 francs (location de tentes).

M. Drahusak acquiesce.

*Page 98*  
*Bibliothèques*

CM. Que représente l'augmentation du groupe 436?

M. Drahusak répond qu'il s'agit de remboursements de pertes salaires maternité et accidents.

*Page 99*  
*Bibliothèque de Genève (BGE)*

CM. Groupe 301: où se trouve la contrepartie?

M. Drahusak explique qu'une partie de la proposition pour la rétroconversion est liée à des engagements de personnes. Cela sera donc imputé sur le centre de coût qui les engage. Un long débat a eu lieu avec la direction de la BGE, et finalement ils ont décidé de libeller ces coûts en tant qu'investissements, puisqu'en améliorant les actifs on améliore la collection. La contrepartie se trouve dans les comptes de financement (groupe 386). Les dépassements sont expliqués dans les comptes à six positions (438-340), d'une part en prestations de personnel (395 376 francs), et deuxièmement par le fait que le Contrôle financier a autorisé à puiser dans les recettes de la dîme versées par le Canton pour l'achat de livres.

*Pages jaunes, 160 à 162*

CM. Les subventions pour les fanfares municipales (page 162) ont peu évolué, ce qu'il déplore, car les fanfares sont formatrices de jeunes musiciens.

M. Drahusak rappelle que le domaine de la formation demeure une prérogative du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

CM. Comment s'explique la baisse de 37 000 francs à la page 161 pour «La ville est à vous»?

M. Dose répond qu'il y a moins de lieux, neuf en tout.

*Pages chamois, 178-184*

CM. Page 181: la prestation en nature pour le Théâtre Les Montreurs d'images existe toujours alors que leur subvention a été coupée l'année dernière.

M. Drahusak répond que le lieu est toujours occupé.

CM. La salle accueille des cours de danse pour les enfants du quartier.

CM. Constate que 20 000 francs ont été octroyés aux Montreurs d'image.

M. Drahusak rappelle qu'il n'était plus question de laisser une rente de situation reconductible chaque année, mais que les aides ponctuelles pour des projets intéressants n'étaient pas exclues.

#### Rapport de gestion à l'appui des comptes

##### **Séance du 19 mai 2011**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, Mme Martine Koelliker, codirectrice, M. Boris Drahusak, codirecteur, Mme Virginie Keller, cheffe de service, MM. Gianni Dose et Nicolas Cominoli, collaborateurs*

*Page III-107*

*Direction de la culture*

CM. Aimerais avoir des informations sur la culture et les villes suisses.

Mme Koelliker répond que la Conférence des villes suisses a pris une position officielle, à l'instar de la Ville de Genève et elle précise que ces positions sont similaires. Elle rappelle alors que la commission du Conseil des Etats a examiné le texte déposé par le Conseil fédéral et que celle-ci propose d'ajouter 50 millions au message culturel. Elle précise que cette somme n'est pas anodine et elle rappelle encore que la Conférence des villes suisses compte 24 villes.

CM. Qu'en est-il des statuts du CAC (Centre d'art contemporain)?

M. Mugny répond qu'il les fera envoyer à la commission. Il rappelle que le CAC a été transformé en fondation. (Annexe 3.)

*Page III-115*

*Promotion culturelle*

CM. Qu'en est-il de l'avancement du choix des projets pour «Rousseau 2012»?

Mme Koelliker répond que tous les projets vont se réaliser sauf deux ou trois, dont le film de Francis Reusser puisque le producteur doit être changé.

Elle précise qu'une note récapitulative a été adressée au Conseil administratif et elle mentionne qu'il est possible d'en envoyer une copie à la commission des arts et de la culture.

Mme Koelliker ajoute que ce projet suscite beaucoup d'enthousiasme, bien que la France soit assez décevante au vu des fonds qu'elle consent à investir dans l'exercice. Elle mentionne que des banquets républicains seront peut-être organisés à New York grâce au concours de l'ambassadeur. Elle évoque encore la région Rhône-Alpes et elle remarque que son aide n'est pas encore très concrète. Elle

signale que le Canton, quant à lui, a promis un million mais que le Grand Conseil a refusé de voter les 200 000 francs dédiés à Rousseau. Elle ne sait dès lors pas à combien se montera la participation cantonale. Elle rappelle encore que les bilans annuels doivent lui parvenir d'ici à la fin du mois de mai et que les porteurs de projet seront tous reçus d'ici à la fin du mois de juin. Elle signale encore que le projet Stephan Eicher se déroule très bien. Elle rappelle enfin qu'un grand cortège regroupant les autorités se déroulera le 28 juin, jour anniversaire de Rousseau.

*Page III-119*  
*Service culturel*

CM. Rappelle que des subventions avaient été votées pour le Fonds d'art contemporain et qu'il avait été demandé que ce soit le Service culturel qui le gère.

Mme Keller répond que le Fonds d'art contemporain (FMAC) appartient au Service culturel et que la commission qui le gère n'émane pas du FMAC.

CM. Il faudrait le préciser afin de supprimer toute ambiguïté.

Mme Keller acquiesce en remarquant que nombre de personnes pensent que le FMAC est indépendant en raison de son compte budgétaire propre. Il faut préciser que l'octroi est géré par le Service culturel.

CM. Le fonds devait également permettre d'améliorer la visibilité et de renforcer les expositions. Il faudrait faire des expositions tous les ans et même deux fois par an.

M. Mugny acquiesce en déclarant que ces expositions se font tous les deux ans. Mme Keller ajoute qu'il était également demandé de ne pas monopoliser les locaux communs, raison pour laquelle ces expositions ont débuté modestement.

CM. Il y a d'autres locaux.

M. Mugny répond que, sorti des musées, il n'y a pas de lieux. Il rappelle ce constat alors que même le couloir du Grütli est utilisé constamment.

CM. Qu'en est-il du mandat de M. Macasdar au Théâtre Saint-Gervais? Et comment envisager une égalité de traitements entre les directeurs d'institution?

M. Mugny répond qu'il est toujours étonné que ces questions ne soient pas posées aux représentants des partis. Il ajoute qu'il n'y a aucune règle qui impose des mandats de douze ans, sauf le Grütli et l'Orangerie où les mandats sont de six ans. Il précise encore qu'après la crise du déplacement des activités du Centre de l'image contemporaine, il fallait retrouver un équilibre, raison pour laquelle il a semblé pertinent que M. Macasdar qui a lancé le nouveau projet puisse le mettre en œuvre.

CM (autre). Saint-Gervais n'est comparable à aucune autre institution. Elle rappelle que cette maison a été créée en 1963 et qu'il a semblé inacceptable à tout le monde de se séparer de M. Macasdar à présent alors qu'il porte ces lieux depuis si longtemps.

*Page III-127*  
*Musée d'art et d'histoire (MAH)*

CM. Qu'en est-il de la restructuration des salles du MAH?

Mme Koelliker répond que cette restructuration est liée au projet Nouvel et au choix des objets. Elle remarque que c'est un très beau projet.

CM. Il y a de plus en plus d'expositions qui tournent. Réalité ou impression?

M. Mugny répond qu'il est évident que M. Marin a un réseau permettant plus d'expositions de ce type que M. Menz. M. Drahusak rappelle qu'il s'agissait également d'une exigence départementale. M. Mugny signale qu'une exposition sur le Liban sera présentée au printemps 2012, en collaboration avec plusieurs musées qui se partagent les frais de transport. M. Drahusak évoque encore l'exposition Gandur et informe qu'elle va être présentée à Montpellier, Milan, puis sans doute à Paris.

*Page III-136*  
*Muséum d'histoire naturelle*

CM. Qu'en est-il du projet de base de données des musées?

Mme Koelliker répond qu'un développement sur Lotus a été présenté par la DSIC. Elle rappelle encore que le Service d'incendie et de secours va transformer toutes les fiches et que les musées vont tester cette base de données, laquelle doit être validée en septembre. Elle rappelle alors que les pompiers ont un véhicule qui a accès à cette base de données.

CM. Qu'en est-il de l'exposition des Conservatoire et Jardin botaniques. Peut-elle être présentée ailleurs qu'à Genève?

M. Mugny répond que le matériel est trop compliqué pour cela. Il ajoute que la BGE organise des expositions avec des pièces de provenances très diverses rendant les expositions difficilement transportables.

*Page III-145*  
*Bibliothèque de Genève (BGE)*

CM. Qu'en est-il des enjeux fondamentaux pour la BGE?

M. Mugny répond que la numérisation est l'un des grands enjeux. Il ajoute que la collaboration avec les autres institutions est un élément stratégique, par le biais notamment des bases de données. Il remarque que cette bibliothèque est en outre patrimoniale et qu'une série de projets sont envisagés pour les années à venir. Il précise que les gens, les chercheurs, consultent de plus en plus depuis chez eux et que le travail de bibliothécaire est une profession évoluant de plus en plus vers de la médiation. Il pense qu'il serait intéressant que la commission auditionne M. Giroud et

Mme Ruepp, parce que la profession de bibliothécaire change énormément, et il estime que, dans dix ans, 50% des acquisitions seront constitués de livres électroniques.

M. Drahusak ajoute que la BGE va devenir le centre de référence au niveau suisse et qu'une commission réunit la BGE et les bibliothèques municipales pour parler métier.

CM. Il était également question de travaux dans le bâtiment.

Mme Koelliker acquiesce en mentionnant que ces travaux seront menés en 2015. Elle précise que le projet avance et qu'il est toujours question de rénover les fluides et de libérer des magasins. Elle ajoute qu'une convention avec l'Université a été passée afin de permettre le passage entre les bibliothèques de la Faculté des lettres et la BGE. Elle rappelle qu'une réflexion porte sur la création d'un dépôt de livres.

*Page IV-6*  
*La ville est à vous*

CM. «La ville est à vous» relève de la culture de proximité.

M. Mugny acquiesce et il explique que cela n'a toutefois rien à voir avec le budget dédié aux artistes de la culture de proximité. Il précise qu'il est curieux que le social finance la culture dans le cadre social. Mme Keller ajoute que la ligne «Projet culturel de proximité» est purement artistique mais qu'elle porte souvent sur des projets prenant pour thème des questions sociales ou se tenant dans un cadre social ou une maison de quartier. Elle précise que ces artistes n'apprécient guère d'être référés au social.

CM. Il y a eu un problème avec «La ville est à vous» aux Pâquis. Pourquoi la Ville continue-t-elle de payer, alors que cette association est sortie du concept global de la Ville?

Mme Keller répond que cette association n'a pas eu les prestations de la Ville mais simplement une aide financière.

CM. Les mises à disposition du domaine public avaient fait l'objet de location de la part de cette association à des tiers.

M. Mugny répond que le comité de cette association a complètement changé. Mme Keller précise que la situation au sein de l'association était assez douloureuse.

CM. Les aides apportées sont différentes d'un quartier à l'autre. Sont-elles en fonction des projets?

M. Drahusak acquiesce. Mme Keller déclare qu'il est clair que la somme est répartie différemment en fonction du nombre de fêtes «La ville est à vous».

*Page V-10*

*Liste des subventions ponctuelles en francs*

CM. De quel type de carte s'agit-il concernant la rubrique «Accès à la culture»?

Mme Keller répond qu'il s'agit des décomptes.

*Page V-13*

*Liste des subventions ponctuelles en francs*

CM. Qu'en est-il des mandats de surveillance?

M. Mugny répond qu'il les fera parvenir à la commission. Il précise que la grande majorité de ces mandats relève effectivement de la surveillance. M. Dose précise qu'il y a des centaines de milliers de lignes. M. Mugny acquiesce et propose au Conseil municipal de passer au département afin d'examiner ces lignes.

CM. L'idée est d'avoir un aperçu de ce que la Ville sous-traite alors qu'elle pourrait le faire elle-même.

M. Mugny répond qu'il y a beaucoup de mandats.

CM. Le Fonds Roth, qui est un fonds spécial de la culture, a-t-il servi pour la modélisation du relief Magnin?

M. Drahusak répond que ce fonds n'est pas dédié et qu'il peut donc être utilisé pour ce faire.

CM. Est-ce que le fonds pour le Musée d'ethnographie est intégré dans la proposition?

M. Mugny répond par la négative en déclarant que c'est le département de M. Pagani qui gère cette question.

CM. Qu'en est-il du Fonds Varenne?

M. Mugny répond que c'est ce fonds qui permet de faire les travaux aux CJB.

CM. Des frais de déplacement et de repas ont été pris sur le fonds «dons et legs».

M. Drahusak répond que ce fonds est complètement ouvert et avait financé le médiateur qui devait se rendre à New York pour le projet Gallatin.

### **Discussion de la commission**

Un commissaire Vert déclare ne pas avoir de mots pour décrire sa satisfaction à propos de ces comptes et l'excellence du travail de M. Mugny et de ses collaborateurs.

Un commissaire radical déclare ne pas partager cette opinion et il mentionne qu'il s'abstiendra sur ces comptes. Il rappelle que les documents qu'il a demandés étaient incomplets et, cela, volontairement. Il remarque par ailleurs que des montants de rénovations sont imputés sur ce département, sans contrôle. Il a aussi observé que des mandats sont comptabilisés en rubrique 30. Il rappelle avoir déjà fait cette observation l'année passée.

Un commissaire démocrate-chrétien rappelle que l'argent est dépensé et il pense qu'il n'est possible que de prendre acte de ces comptes. Il ajoute que son groupe a toujours estimé que le magistrat faisait un excellent travail en termes de gestion, même si sa politique n'a pas toujours été partagée. Il rappelle encore que ce département a été le premier à imposer une comptabilité par missions et prestations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que l'on arrive au terme de vingt ans de culture gérée par les Verts. Il rappelle que, lorsque M. Mugny est arrivé en poste, le département avait subi plusieurs dégâts et il pense que le magistrat a réussi à faire de l'ordre et à s'entourer de personnes de valeur. Il ajoute que ce département ne peut abriter que des insatisfaits en raison de sa nature, mais il remarque que les dépenses ont toutes été approuvées. Il mentionne qu'il s'abstiendra non pas par défiance, mais parce que son groupe n'a pas accepté le budget. Il signale encore que, à force d'attaquer la culture dite bourgeoise ou élitiste, cela met en péril toutes les formes de culture.

Une commissaire libérale déclare que son groupe souligne le remarquable effort pour valoriser l'opéra malgré toutes les difficultés de la maison. Elle ajoute faire la même remarque à l'égard de l'art contemporain en déclarant que M. Mugny est sans doute le premier magistrat à avoir compris ce qu'était l'art contemporain. Elle évoque ensuite le MAH et elle ne peut que saluer les efforts du projet de grand musée et de la collection Gandur.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe félicite une fois de plus ce département pour la clarté des comptes. Elle aimerait qu'il en soit ainsi dans tous les départements. Elle remarque ensuite qu'elle aurait attendu de la part de M. Mugny qu'il fasse un bilan sur ses années de politique. Elle ajoute qu'elle aurait aussi attendu une prise de position plus politique à l'égard du Grand Théâtre et sur le MAH ainsi que sur la suite de l'audit. Elle pense qu'il y a une réflexion à mener sur le Fonds municipal d'art contemporain. Elle rappelle ensuite que ce département est bien géré et qu'il a doublé les sommes destinées au personnel temporaire. Elle remarque que c'est là un signe et elle aurait aimé avoir plus d'explications à ce propos. Elle rappelle, cela étant, que tous les progrès du département sont également une conséquence des bonnes relations entre le magistrat et la commission des arts et de la culture. Elle termine en déclarant qu'elle approuvera ces comptes.

Un commissaire d'A gauche toute! déclare que les deux titulaires de cette commission auraient sans doute un discours différent du sien et auraient insisté sur les divergences inhérentes au Grand Théâtre et au MAH. Il évoque également Saint-Gervais et le référendum lancé sur ce sujet par son groupe, mais il pense, cela étant, qu'il y a peu de choses à contester sur les comptes. Il déclare par ailleurs qu'il est

bon que ce département change de mains et il termine en déclarant qu'il approuvera ces comptes.

Un commissaire Vert déclare que c'est la fin d'une gestion de vingt ans de ce département et il pense qu'il convient de le souligner. Il ajoute que son groupe n'a jamais tenté de dominer la culture et il pense qu'il faut laisser le soin aux historiens de jeter un regard sur ce temps dont le bilan lui semble intéressant.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que, lorsque l'on veut dominer le monde, il faut dominer la culture.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que les attaques contre la culture dite institutionnelle étaient jadis très dures. Il ajoute ne pas avoir goûté la psychorigidité de M. Vaissade et il pense que M. Mugny a eu une tâche assez rude. Il rappelle encore que le fait de municipaliser le Grand Théâtre respectait les statuts.

## **Vote**

La présidente passe alors au vote de l'approbation de ces comptes. Ceux-ci sont approuvés par 6 voix (3 Ve, 1 AGT, 2 S) et 3 abstentions (1 UDC, 1 DC, 1 R).

## **Annexes**

*Annexe 1:* département de la culture: comptes budgétaires et financiers 2010

*Annexe 2:* plusieurs documents à la suite:

- Liste des acquisitions, Direction de la culture, compte 311210, «Achats d'œuvres d'art»
- Gratuités autres redevances d'utilisation (section scènes culturelles) (SAT)
- Entretien des immeubles par des tiers (liste du groupe de natures comptes 314)
- Liste des partenaires liés à la surveillance «Frais de surveillance»
- Liste des acquisitions du Cabinet des estampes, compte 311210, «Achats d'œuvres d'art»
- Compte de bilan du FMAC
- Liste des prélèvements sur les fonds spéciaux pour le département de la culture

*Annexe 3:* réponses écrites

# Commission des Finances

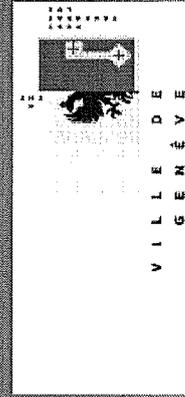
PR-870

2010

# Comptes

2010

comptes budgétaires  
et financiers 2010



27.04.2011

Département de la culture - Commission des finances - PR 870

page 1

# Département 3

<u>Charges 2010</u>	=	<u>Revenus 2010</u>
232'573'476	=	19'979'077
<u>Budget 2010</u>	=	<u>Budget 2010</u>
229'592'601	=	15'876'188
=	=	+ 4'102'889
		+ 1'122'015
		+ 0.53%



# Département 3

Services compétents	A la charge du Département (hors compétents)
<u>Charges 2010</u>	<u>Charges 2010</u>
= 146'386'652	= 84'186'924
<u>Budget 2010</u>	<u>Budget 2010</u>
= 144'702'824	= 84'889'777
= - 1'638'827	= - 1'297'147
	- 2'980'974
	- 1.28%



# Département 3

Ventilation des services compétents (par groupes de natures comptables)	Budget 2010	Comptes 2010	Écart DC
ASS-Assurances (318)	823'466	623'902	+ 199'564
CMAI-Achats (310-11-13-14-15)	344'308	367'368	- 23'060
DSIC-Informatique (310-11-14-15-16-18)	2'221'000	3'199'326	- 898'326
BAT-Bâtiments (311-14-18)	5'504'300	6'443'315	-939'015
DRH-Ressources humaines (30X-317)	109'234'128	109'527'424	- 293'296
LOM-Logistique et manifestations (313-18)	426'900	432'610	+ 5'710
ENE- Energie (312-14)	3'285'688	3'210'391	+ 75'297
GIM-Gérance immobilière (312)	1'150'948	1'107'137	+ 43'811
<b>Écart des services compétents</b>	<b>122'990'738</b>	<b>124'831'474</b>	<b>- 1'840'736</b>

# Département 3 – DIR / DAC

<b>• 3001 Direction de la culture (DIR-DC)</b>	<b>- 771'496</b>
• 301 Traitements du personnel	- 257'675
• 304 Caisses de pensions et de prévoyance	- 122'468
• 308 Personnel interimaire	- 592'796
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 460'633
• 365 Subventions accordées - institutions privées	- 167'650
• 366 Subventions accordées - personnes physiques	- 51'000

<b>• 31 Domaine art et culture (DAC)</b>	<b>-99'394</b>
--	----------------

<b>• 3101 Service administratif et technique (SAT)</b>	<b>+ 336'605</b>
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 183'217
• 390 Imputation internes (intérêts répartis)	+ 138'792

# Département 3 - DAC

<b>• 3105 Service de la promotion culturelle (SPC)</b>	<b>+ 275'245</b>
• 310 Fourniture, imprimés et matériel d'enseignement	+ 122'479
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 116'631
<b>• 3106 Service culturel (SEC)</b>	<b>- 421'560</b>
• 314 Entretien des immeubles par des tiers	- 156'266
<b>• 3110 Grand Théâtre de Genève (GTG)</b>	<b>- 289'684</b>
• 301 Traitements du personnel	+ 320'149
• 314 Entretien des immeubles par des tiers	- 709'094

# Département 3 - DM

• **32 Domaines des musées (DM)** - 1'417'687

• **3201 Conservatoire et jardin botaniques (CJB)** - 1'017'481

• 301 Traitements du personnel - 525'593

• 314 Entretien des immeubles par des tiers - 363'391

• 318 Honoraires et prestations de service - 117'750

• 434 Autres redevances d'utilisation et prestations de service + 649'715

• **3202 Musée d'art et d'histoire (MAH)** - 1'006'193

• 318 Honoraires et prestations de service (assurances, transport, ...)

• 469 Autres subventions + 1'036'163

• **3203 Musée d'ethnographie (MEG)** - 2'470

# Département 3 - DM

<b>• 3204 Muséum d'histoire naturelle (MHN)</b>	<b>+ 249'197</b>
• 301 Traitements du personnel	+ 258'986
• 316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation	- 122'203
• 318 Honoraires et prestations de service	+ 116'153
<b>• 3205 Musée de l'Ariana (ARI)</b>	<b>+ 359'260</b>
• 314 Entretien des immeubles par des tiers	+ 321'122

# Département 3 - DB

• 33 Domaine des Bibliothèques (DB) - 692'297

• 3301 Bibliothèques et discothèques mun. (BMU) + 324'190

• 309 Autres charges du personnel - 78'986

• 314 Entretien des immeubles par des tiers - 151'508

• 315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers + 191'944

• 331 Amortissements ordinaires du PA + 340'056

• 3302 Bibliothèque de Genève (BGE) - 1'016'487

• 301 Traitements du personnel - 300'991

• 310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité + 236'023

• 314 Entretien des immeubles par des tiers - 137'630

• 318 Honoraires et prestations de service - 427'117

• 386 Attribution aux Financements spéciaux - 386'010

• 438 Prestations du personnel pour les investissements + 407'175

• 461 Subventions acquises – cantons + 135'917

### P.81 - Liste des acquisitions Direction de la culture, compte 311210 "Achats d'œuvres d'art"

Exercice	Nat.cpt	Désig.Nat.cpt	Centre	Fournisseur	Désignation	Montant
2010	311210	Achat oeuvres d'art	30010099	Paul Parvathy	Acquisition pour exposition "Rasa", peintures du Bengale	7'000.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	30010099	Margrit Haller-Bernhard	Achat collection d'oeufs W. Haller	133'333.00
<b>Comptes 2010</b>						<b>140'333.00</b>
Budget 2010						140'000.00
Ecart 2010						333.00

### P.83 - Gratuités section scènes culturelles (SAT), 434900 "Gratuité autres redevances d'utilisation"

Ex.	Nat.cpt.	Descr.nat.comptable	Cpt.c-part	Dés.cpte contrep.	Désignation	Montant
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Agence Morris Mendi	1'200.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	AMR	1'000.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	ASMV / voix de fête	59'100.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Association Gai Savoir	300.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	427900	C-CGE Gratuités SGA	Association théâtre du Troc	960.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Caritas Genève	24'700.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Musiques en été festival - CHV G Robert	15'000.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Musiques en été festival - SEF ASMV	192'000.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Cie Cypyris Circus	950.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Festival Filmar	1'200.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Fête de l'Espoir	30'500.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Fêtes de Genève	51'100.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	362500	C-Sub.acc.comm.grat.	Spectacles Onésiens	12'000.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Tambour Battant	1'175.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Théâtre Cavale	1'870.00
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Théâtre du Grütli	1'822.50
2010	434900	C-CGE Gratuité-autres red. d'uti.,prest.	365500	C-Sub.acc.inst.grat.	Traverses musicales	19'350.00
<b>Comptes 2010</b>						<b>414'227.50</b>
Budget 2010						282'600.00
<b>Ecart 2010</b>						<b>131'627.50</b>

Ecart à expliquer de CHF 122'607 du groupe de natures comptables 434, expliqué essentiellement par le nature comptable 434900 "C-CGE Gratuité-autres redev. d'util. et prest. de services"

**P.83 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" SSC-SAT**

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Montant
314160	C-BAT Maintien propreté Ville de Genève	Nettoyage graffitis	18'602.62
<b>Total 314160</b>			<b>18'602.62</b>
314200	C-BAT Entretien bâtiments administratifs	Rép. porte meuble cuisine, rebouchage trous 15.02	528.50
<b>Total 314200</b>			<b>528.50</b>
314261	C-DSIC Entr. inform. et télécom. bât.adm	Dépannage timbreuse Travaux sur fibre optique Travaux de câblage informatique Main d'œuvre, déplacement, matériel	709.07 5'476.84 930.20 6'574.36
<b>Total 314261</b>			<b>13'690.47</b>
314271	Contrats conciergerie et netto. bât.adm	Entretien Malagnou 17-19	4'084.95
<b>Total 314271</b>			<b>4'084.95</b>
314300	Entretien des bâtiments publics	Câblage fibre optique Dégrossissage & ponçage scène Th Grottes Ligne d'alimentation 3 x 25A Peinture plateau CHV Transit.Gada Barenco Transit.Salvisberg Electricité SA	4'652.09 1'799.93 3'395.43 1'075.00 10'222.00 36'333.50
<b>Total 314300</b>			<b>57'477.95</b>
314301	C-BAT Entretien des bâtiments publics	2 mousquetons pompier en complément A.V.M. Vercampt Sàrl. Adjonction détecteur, tirage câbles AMG-FÉCHOZ SAS Ascenseurs Menétrey SA Asservissement podium-machinerie - 1AC Bande antidérapante sur 64 marches Baud & Fils SARL Coelec SA complément peinture Contr. robinetterie, chasse WC hommes-femmes 02.02 Contrôle 1 extincteur inst. 5001 le 22.12.09 controle écoulement wc Contrôle et nettoyage général toiture Création 2 ouvertures et paroi 4ème Création armoire de rangement Création trappe de visite sous urinoirs 1er Curage à haute pression traînage plafond Débouchage, nett. lavabo et conduite WC Décibel Acoustique décollage et recollage stratifié Dép. inst. le 17.01.10 Dép. onduleur syst. recherche personnes 29.04.10 Dép. suite panne matériel détection flammes 05.07 dépannage prises buvette dépannage, controle et vérif. Dépose meuble et plonge pour travaux maçonnerie Déposeo plancher pour contrôle sortie ventilation Dératisation local atelier le 25.06.10 dét. feu éclairage secours Emoluments OCIRT du 16.02.10 inst. sono musicales Entretien BAC Espaces Metalliques Dlg SA Étanchéité des portes - menuiseries - 2ACS évacuation treuil électrique extincteurs F patin guidage et bouton poussoir F+P boitier serrure s/porte ext. coulou 13	8.20 1'672.35 2'425.25 6'438.00 122.65 7'557.00 10'329.60 2'947.65 1'632.25 376.60 271.55 33.00 112.65 7'126.75 4'777.44 2'883.70 484.20 1'667.80 2'017.85 -2'066.80 508.40 528.65 473.45 770.85 369.00 990.00 308.25 1'068.45 559.50 325.05 459.25 115.00 18'914.60 -1'437.54 1'509.80 2'797.60 1'382.15 65.25 1'211.20

## P.83 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" SSC-SAT

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Montant
314301	C-BAT Entretien des bâtiments publics	F+P nouvelle porte pour local SEVE	3'210.00
		Fabrication et pose 6 tablettes de fenêtres	4'583.75
		Faux-plafonds	2'248.35
		Fourniture 4 vérins Dictator à gaz	1'722.70
		Fourniture distributeurs 4xsavon, 4xpapier, 4xmain	1'247.45
		fourniture et pose cylindre dom	357.25
		Fourniture et pose plan 1000 kg le 20.04.10	6'062.21
		Fourniture et pose porte atelier 411, poignées	1'496.50
		Fourniture lavabo, mat. sanit. WC 1er	871.95
		fourniture matériel pour ascenseur	187.05
		fourniture miltac pr surcharge et accouplement	255.30
		Frais de douanes matériel scénique motorisé	4'218.04
		Grellor SA	-1'104.45
		Inst. tableau avc 2 disjoncteurs	1'936.80
		Installation pour siège de poursuite	14'967.16
		intervention	1'781.30
		Jean-Jacques Pallud SA	-6'350.55
		Maçon. pour modif. sortie ventil. sanitaire SEVE	1'258.92
		Menuiserie Alain Jaccard	-1'496.50
		Mise en passe - pose cylindres - 1AC	8'700.00
		Modif. inst. élect. atelier 411	2'998.20
		Modif. sortie ventilation	2'211.20
		Montanier et Schwitzgubel SA	2'206.00
		nett. toiture y.c chéneaux, naissance, descente	1'215.90
		Nettoyage fin de chantier couloirs sous-sol	419.65
		Nettoyage prestations à la demande	5'600.15
		Obturation ouvertures, pose carrelage WC hommes	798.40
		Parc LAGRANGE	0.00
		Peinture ateliers 410, 411	900.00
		Peinture barrière, piliers, plafonds	5'340.01
		Peinture dispersion de propreté plafond, murs	2'840.01
		Peinture garde corps, mains courantes	4'753.25
		Peinture local pompiers et loges	960.00
		Peinture murs couloir	15'100.00
		plan assainissement acoustique	9'490.30
		Pose 2 fermes-portes à glissières	1'437.55
		Pose 2 robinets d'arrêts PN 16	77.30
		Pose 3 grilles callebotis canniveau salle rez	651.00
		Pose 6 stores toile occultant	19'200.00
		Pose arrêt de porte, contr et réglage anti-panique	511.00
		Pose bâche du 26.04-17.05.10	2'033.65
		Pose barre anti-panique sortie secours	2'390.00
		Pose douilles	268.25
		Pose pavés en bois, plinthes, réf. sol	17'955.75
		Pose potelet plastique de signal sur socle	169.55
		Pose serrure de sécurité portes	1'639.80
		Provis.TVA importation sans dédouanement	3'639.75
		Raccord. 6 nouveaux stores 2ème le 24.08.10	708.30
		Raccord. treuil élect. pose feu flash, interrupt.	1'850.70
		Ramelet SA	-1'639.82
		Rampini SA	16'317.55
		recherche panne s/circuit	896.50
		Réf. carrelages-faïences coin éviers atelier	1'060.94
		Réf. crépis couloir sous-sol	20'700.00
		Réf. du sol à l'atelier	13'516.00
		Réf. joints sur plinthes en pierres	3'062.30
		Réf. murs salle Michel-Simon	9'938.60

## P.83 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" SSC-SAT

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Montant
314301	C-BAT Entretien des bâtiments publics	Réf. peinture foyer musicien, entrée artistes	6'467.70
		Réf. placage zinc sur corniche avec nacelle	8'113.05
		remise état instal. écl. secours	6'007.05
		rempl. faïence décollées	190.85
		Remplac chauffe-eau-pose cape aspiratrice cheminée	4'348.11
		Remplac. 2 blocs autonomes 8W secours 07.07.10	493.20
		Remplac. 4 détecteurs autom. 4 détecteurs flammes	10'621.85
		Remplac. 4 fiches porte palière atelier 2ème	387.14
		Remplac. 5 éléments EAE8/S, 8 ampoules 22.06.10	728.90
		Remplac. brûleur chaudière le 12.11.10	6'388.75
		Remplac. contacts de sécurité portes	2'899.75
		Remplac. ferme-porte et bras le 25.02.10	127.15
		Remplac. ferme-porte rez gauche arrière	1'990.60
		Remplac. globe luminaire ext. façade entrée	1'119.00
		Remplac. manivelle complète atelier 411	184.00
		Remplac. PC supervision régulation, softs	7'500.00
		Remplac. rail et luminaire du guichet	3'075.00
		Remplac. recouvrement ferblanterie	968.40
		Remplac. serrure porte principale	614.00
		Remplac. serrures panneaux d'affichage 14.10.10	324.80
		Remplac. tube néon enseigne	528.31
		Remplac. verre local N° 405, 4 verres local 3ème	1'148.00
		Remplac. verre sur luminaire le 11.02.10	637.85
		Remplac. verrou à baïonnette	441.15
		rénov. plancher scene	12'491.20
		Rép. 2 appliques de scène	2'287.40
		Rép. 2 fauteuils	1'226.65
		Rép. barrière, réglage porte sortie secours	878.02
		Rép. dispositif entraînement, courroie 24/26.08.10	1'175.70
		Rép. éclairage coursive 1er	4'906.55
		Rép. éclairage tableaux scène, tribunes	2'920.00
		Rép. électr. ateliers suite état lieux sortie	1'976.50
		Rép. électr. couloirs 2ème, minuterie douche	1'331.55
		Rép. exutoire de fumée	1'858.40
		Rép. fixation le 12.01.10	419.15
		Rép. fuite couloir entrée chaufferie le 15.06.10	307.85
		Rép. fuite, complément gaz	292.15
		Rép. grilles caniveau	512.20
		Rép. inst. dévidoirs et vannes postes-incendie	1'990.00
		Rép. isolation alimentations faux-plafond hall	1'365.15
		Rép. luminaire au-dessus porte entrée	382.20
		Rép. marches de l'escalier	538.00
		Rép. plancher salle, balcon trappe visite	364.40
		Rép. porte accès Swiss Films	443.31
		Rép. porte entrée vandalisée	719.99
		Rép. porte sortie de secours	386.05
		Rép. porte sortie de secours sous-sol le 30.03.10	1'059.20
		Rép. refoulement évier, machine glaçons 14.05.10	506.50
		Rép. rideau de fer couloir sous-sol le 29.11.10	1'282.85
		Rép. sanit. suite fuite mur cage d'escalier rez	4'457.50
		Rép. serrure porte droite sortie secours	164.10
		Rép. serrures sur 3 portes sorties de secours	490.25
		Rép. système détection incendie le 16.02.10	357.25
		Rép. système détection incendie les 19-26.07.10	1'345.70
		Rép. tube néon, repose système néon 15-16.12.10	572.45
		réparer porte wc dames foyer public 1er	224.25
		Reprise des gaines électriques atelier régisseur	551.25

**P.83 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" SSC-SAT**

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Montant
314301	C-BAT Entretien des bâtiments publics	S3S SA	-490.25
		sanitaire	768.85
		Sanitoit SA	-860.80
		serrurerie	2'583.60
		Serrurerie Klein et Cie	-780.10
		Sogemat SA	-5'495.19
		Tableau provisoire, dépose, repose inst. électr.	2'450.00
		Tringlage colonne chute principale des WC 04.05.10	664.45
		Tringlage colonne chute, refoul. urinoir rez 16.04	451.60
		Tringlage urinoir, colonne chute les 02-06.09.10	4'399.15
		TVA sur prestations 2008 AMG Féchoz	1'998.70
		tx ds wc handicapés rez et infiltration s-s	170.10
		tx s/porte sortie secours	229.75
		tx s/wc hommes	235.45
		Urner & Associes SA	-2'962.50
		Remplac. sièges WC femmes-hommes	1'122.35
		John Schwab SA	-538.00
		AS Ascenseurs SA	-2'240.99
		Ebner J.C. & Dunant G.	-2'342.76
		Sanitaire s/urinoir	578.40
		Porteuse motorisée	100'000.00
		Pose panneau signalétique local pompier et loge	382.00
		Dép. éclairage billetterie	4'903.00
		Dupont SA	-1'673.00
		Fourniture 6 spots avec porte-filtres	610.10
		Nett., dégraissage conduit monte-plat 26-27.08.10	1'371.90
		Note de débours et d'honoraires	1'325.74
		Rép. verrouillage 1er	301.30
		Contrôle OIBT inst.compteur	4'436.55
		Honoraires spécialiste équipement scénographie	8'392.80
		Rép. panne refoulement station de pompage	1'964.55
		Transit.Ferrin peintures Sàrl	-0.02
		Echange standard élément ESM8/S	1'464.25
Honoraires plan d'assainissement acoustique	7'500.00		
Remplac. Sanitaires	942.85		
Rép. WC	1'482.71		
<b>Total 314301</b>			<b>547'542.44</b>
314302	C-ENE Entretien des bâtiments publics	Casino Théâtre: 2 servomoteurs	343.40
		Casino Théâtre: Ramonage, contrôle combustion	310.85
		l'Alhambra: Ramonage	163.80
		Le Grütli: Ramonage	424.80
		Maison Arts Grütli: Filtres, courroies	816.95
		Maison du Grütli: Courroies	63.20
		Pt.-Casino, Boulangerie 2, Ec. Plantaporrêts courr	194.80
		Théâtre du Grütli: détecteur de flamme	261.40
		Entretien Disjoncteur, filtres, grille, sonde scène	6'148.45
		Intervention,sonde ionisation	281.45
		Ramonage, débouillage, traitement	1'653.50
		<b>Total 314302</b>	
314351	C-BAT Contrats bâtiments publics	abt désinsectisation	950.20
		abt extincteur	493.00
		abt exutoire fumée	1'580.65
		abt lift	422.35
		abt poste incendie	244.00
		Abt pub. 2010	8'618.70
		Abt pub. 2010 désinsectisation, désourisation	1'175.55
		Abtr pub. 2010 alimentation sans coupure	878.00

**P.83 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" SSC-SAT**

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Montant
314351	C-BAT Contrats bâtiments publics	Abo standard	1'210.50
		Abt pub. Pompage & vidange	6'284.35
		Abt pub. Elévateurs	1'191.65
		Abt pub. 2010 extincteurs	4'869.30
		Abt pub. 2010 Alarmnet	3'403.50
		Abt pub. 2010 interv.-alarme transmission	7'430.80
		Abt pub. détection AlgoRex	16'031.55
		Abt pub. Ascenseurs	15'264.25
		Abt pub. éclairage secours 2010	25'707.25
		Abt pub. poste incendie	2'812.85
		Abt pub. Vidange	8'979.10
		Abt pub. centrale Sprinkler	6'941.25
		Abt pub. détection incendie	4'934.35
<b>Total 314351</b>			<b>119'423.15</b>
314352	C-ENE Contrats bâtiments publics	Maison du Grütli: Contrat clim.	3'501.10
		Surveillance du chauffage	3'503.25
		Entretien Disjoncteur, filtres, grille, sonde scène	17'292.65
		Contrat entretien brûleur	2'435.30
<b>Total 314352</b>			<b>26'732.30</b>
314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât.	Interv. nettoyage Conservatoire de GE	811.30
		Nettoyage annuel des sols, vitres, réguliers	1'508.86
		Nettoyage forfaitaire	62'223.67
		Nettoyage prestations à la demande	181'172.65
		Nettoyage régulier	503.58
		Nettoyage Scène Ella Fitzgerald	2'349.98
		Nettoyage Théâtre des Grottes	2'853.55
		Rouleau linge standard blanc	465.12
		Tapis logo numéro L166	1'441.81
		Transit.Onet (Suisse) SA	15'797.60
		Abo standard	1'051.12
		Diffuseur parfum + papier hygiénique	1'788.15
		HTN UNIVERSAL	500.05
		Transit.CWS-bocco Suisse SA	214.65
		Nettoyage Studio	13'314.03
		Transit.Impec Nettoyage	-420.10
		Provision : Impec Nettoyage	-420.30
		Transit.Impec Nettoyages SA	180.25
<b>Total 314370</b>			<b>285'335.97</b>
<b>Total</b>			<b>1'084'080.95</b>
			<b>Budget 2010</b>
			<b>1'198'429.00</b>
			<b>Ecart</b>
			<b>114'348.05</b>

**P.89 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" CJB**

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Total
314010	Entretien zones verdure, détente,	Abt adm. Vidage Arrosage des massifs Bassin de récupération eaux de pluie Câblage pompe pour l'étang des canards Cheminement en matière calcaire Dépannage vanne vidange bassin canards Diverses réparations sur arrosage Etude du Parc animalier offre 106205 Instal. vanne, adapt. tuyères, goutteurs Installation robinet ext pour potager Installations sanitaires (serres expo) Modification la serre de multiplication Remise en peinture Réparation clôture Support à vélos Surpresseur autonome à variateur d.fréq Transit..Piasio SA Travaux réaménagement	1'126.55 13'398.00 11'061.28 1'180.05 8'220.65 452.65 2'885.40 2'474.80 5'326.80 1'078.70 7'923.25 645.60 1'527.90 3'766.00 9'600.00 9'651.72 8'681.80 14'811.15
<b>Total 314010</b>			<b>103'812.30</b>
314192	C-DSIC Entretien, réseaux fibre optique	Connexions réseau Maintenance stations de travail	9'971.00 1'554.00
<b>Total 314192</b>			<b>11'525.00</b>
314200	C-BAT Entretien bâtiments administratifs	Abt adm. détection incendie Abt adm. Extincteurs Analyse de l'offre de l'entr. GVZ-Rossat Badel Felix & Cie SA Berchten SA Buxtorf Friedli Konstantine carotage ds mur béton Chang. batterie et robinet le Chêne Contrôle et travaux toiture Contrôle toiture décompression du talus derrière mur de soutèn. Détection incendie - sécurité - 1AC Ebner J.C. & Dunant G. Expertise sur mur de soutènement Fourniture cylindre numérique pour volet d'entrée Fourniture et pose serrure porte entrée Frais de reproduction mur soutènement GVZ-Rossat honoraires Inst. 12 chauffages Inst. bouton-poussoir, relai le 21.12.09 Inst. éclairage extérieur Martin Sanitaires SA Modif. contacts anti-intrusion le 22.11.10 modif. critères et mise en service Ona Michel SA Peinture Portes métalliques - 1AC Portes métalliques sous-sol - 2ACS Pose filets et câbles anti-pigeons le 05.03.10 Pose joint étanchéité sur descente EP suite fuite Pose logiciel pour supervision chaudières Position "on" bouton bouilleur, débouchage urinoir Puopolo Davide Réf sol béton sous sièges bureaux sous-sol herbier	84'713.25 4'304.00 325.00 -504.91 -8'999.94 2'766.65 1'076.00 721.57 1'721.50 13'780.00 6'219.28 6'105.60 -67'800.47 6'456.00 786.35 1'685.02 525.60 52'078.40 92.65 48'740.00 419.00 13'401.24 1'231.30 1'390.20 1'265.40 7'778.40 9'085.70 55'000.00 102'950.00 2'165.45 252.75 21'077.76 489.05 -1'076.00 5'724.30

**P.89 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" CJB**

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Total
314200	C-BAT Entretien bâtiments administratifs	Rempl. poteau pourri avant-toit Remplac. 8 portes anti-feux sous-sol Remplac. Luminaires Remplac. pressostat du groupe de surpression Remplac. verre cadre A3 plan évacuation 18.11.10 Remplac. Volets Remplacement de la régulation - 1ACS Rép. défaut d'isolement électr. les 20-21.09.10 Rép. équipements abri Révision des compactus Sciage 5 têtes de murs pour pose portes anti-feu Sondage mur de soutainement les 25-26.03.10 Tirages lignes, pose inst. détection incendie	2'000.00 7'887.10 1'340.20 957.65 21.35 68'857.30 305'000.00 638.25 2'528.90 1'614.00 3'712.20 2'923.50 28'396.20
<b>Total 314200</b>			<b>801'822.75</b>
314201	C-ENE Entretien bâtiments administratifs	Botanique Herbiere: Filtres à poches, nattes filtra Circulateur, joint de bride CJB raccordement 2 bouteilles acétylène CJB Serre : 1 pompe refoulante Contrat entretien brûleur Contrôle combustion Fourn. d'un display, carte comm. Pièces intermédiaires, Garniture Ramonage et lavage Ramonages lavages alcalin Réducteur de presiion, manchons, coude Serre d'exposition: topmètre Soupape de sécurité Vanne à bille, clapet, mamelons	648.25 1'485.05 114.00 596.10 1'472.30 82.85 2'819.10 819.10 363.70 1'794.75 765.85 145.05 128.30 378.50
<b>Total 314201</b>			<b>11'612.90</b>
314250	C-BAT Contrats bâtiments administratifs	Abt adm. Abt adm. 2010 inst. Abt adm. Alarmnet Abt adm. Ascenseur Abt adm. détection incendie Abt adm. éclairage secours Abt adm. Elévateur Abt adm. Extincteurs Abt adm. interv.-alarme transmission Abt adm. Vidage abt extincteurs Guimet V. Fils SA	3'369.45 803.75 2'313.40 5'670.30 5'242.95 4'090.50 344.10 317.15 3'938.15 19'493.25 2'794.80 2'178.75
<b>Total 314250</b>			<b>50'556.55</b>
314251	C-ENE Contrats bâtiments administratifs	Contrat entretien brûleur Contrôle jauge autom.	456.80 335.85
<b>Total 314251</b>			<b>792.65</b>
314261	C-DSIC Entr. inform. et télécom. bât.adm	Connexions réseau Dépannage d'une antenne WiFi Inst. éclairage extérieur installation antenne Maintenance stations de travail Travaux de câblage fibre optique	9'026.00 190.45 6'170.10 253.95 6'186.00 8'815.24
<b>Total 314261</b>			<b>30'641.74</b>
314300	Entretien des bâtiments publics	Contrat nettoyage Entretien régulier Remplac. Nettoyage	5'005.80 107.60 2'690.00
<b>Total 314300</b>			<b>7'803.40</b>
314301	C-BAT Entretien des bâtiments publics	Ateliers Ehrismann SA	-6'106.30

**P.89 - Liste du groupe de natures comptes 314 "Entretien des immeubles par des tiers" CJB**

Nature comptable	Descr.nat.comptable	Texte de la commande d'achat	Total
		Badel Felix & Cie SA	-4'773.84
		CJB Serre froide	1'145.95
		Conformité sous-sol étapes E et F 01-31.07.09- 2AC	4'949.60
		Création portail	47'197.95
		Direction tx de barrière et portail	4'734.40
		Entretien régulier	2'905.20
		Etude barrière et portail	1'345.00
		Etude pour remplacement des verres	9'468.80
		Exécution socle nouvelle clôture	7'736.45
		Fourniture et pose serrure porte entrée	360.45
		Inst. 3 supprimeurs	6'000.00
		Inst. éclairage extérieur	4'532.50
		Martin Paysage SA	-5'649.00
		Pose bouchon robinetterie jardin	182.80
		Puopolo Davide	-30'402.00
		réfection bassin arrosage	7'026.28
		Remplac. câble d'alimentation, travaux électr.	2'994.54
		Remplac. distributeurs électro vannes	10'195.10
		Remplac. Luminaires	7'146.90
		Remplac. pressostat du groupe de surpression	10'361.35
		Remplac. système ouvertures	65'829.70
		Remplac. ventilateurs	8'621.94
		Services Plus Energies SA	25'070.01
		Vidange inst. robinetterie	247.60
		Vieille serre	3'878.60
<b>Total 314301</b>			<b>184'999.98</b>
314302	C-ENE Entretien des bâtiments publics	Botanique serre tempérée: Pompe Biral	1'382.45
		CJB retour marchandise non conforme	-149.55
		Entr. Jardin Botanique	3'212.94
		Entretien La Console	113.25
		Equerre, tuyau, cuivre, mastic	264.25
		jardin botanique: courroies	223.90
		Jardin Botanique: crochets, chaîne, manille, tiges	188.35
		Raccords, bande téflon, jauge	231.90
		Ramonage et lavage	363.70
		Réparation fuite conduite chauff	1'705.45
		Serres de Pregny: thermomètre, douille	594.70
		Soupape	669.35
<b>Total 314302</b>			<b>8'800.69</b>
314351	C-BAT Contrats bâtiments publics	Abt adm.	218.40
		Abt adm. Vidage	9'057.05
		Abt pub.	3'767.20
		Guimet V. Fils SA	2'752.00
<b>Total 314351</b>			<b>15'794.65</b>
314352	C-ENE Contrats bâtiments publics	Contrat entretien brûleur	534.70
<b>Total 314352</b>			<b>534.70</b>
314370	Contrats conciergerie et nettoyage bât.	Contrat nettoyage	563.80
		Entretien régulier	90'601.00
		Nettoyage Serre expérimentale	425.00
		Nettoyage Serre rempotoir	1'603.00
		Nettoyage Serre tempérée	6'354.00
<b>Total 314370</b>			<b>99'546.80</b>
<b>Total</b>			<b>1'328'244.11</b>
			<b>Budget 2010</b>
			<b>964'853.00</b>
			<b>Ecart</b>
			<b>-363'391.11</b>

**P.90 - Liste des partenaires liés à la surveillance, 318220 "Frais de surveillance"**

Grp.Centres	Désig. Centre de coûts	Mandat	Total
3001	Direction de la culture (DC)	Surveillance Ariana	1'260.00
	<b>Total Direction de la culture (DC)</b>		<b>1'260.00</b>
<b>Total 3001</b>			<b>1'260.00</b>
3101	Service administratif et technique (SAT)	Agent santé/sécurité	32'120.66
		Rondes nocturnes	52'515.17
		Surveillance du Grütli	955.28
		Surveillance Musiques en été festival	10'590.64
		Surveillance Scène Ella Fitzgerald	1'385.89
<b>Total Service administratif et technique (SAT)</b>		<b>97'567.64</b>	
<b>Total 3101</b>			<b>97'567.64</b>
3106	Service culturel (SEC-ADMIN)	Surveillance Poésie en ville	2'786.84
	<b>Total Service culturel (SEC-ADMIN)</b>		<b>2'786.84</b>
	Service culturel (SEC-FM)	Surveillance Fête de la Musique	148'494.85
	<b>Total Service culturel (SEC-FM)</b>		<b>148'494.85</b>
<b>Total 3106</b>			<b>151'281.69</b>
3201	Conservatoire et jardin botaniques (CJB)	Ronde de fermeture	1'883.30
		Rondes nocturnes	46'611.30
		<b>Total Conservatoire et jardin botaniques (CJB)</b>	
<b>Total 3201</b>			<b>48'494.60</b>
3202	Musée d'art et d'histoire (MAH)	Rondes Centenaire	3'864.65
		Service armé	2'505.50
		Surveillance MAH	113'377.68
		Surveillance Maison Tavel	45'880.00
		Surveillance Musée RATH	291'200.01
	<b>Total Musée d'art et d'histoire (MAH)</b>		<b>456'827.84</b>
	Musée de l'Ariana (ARI)	Surveillance MAH	380.00
Surveillance Musée de l'Ariana		30'982.44	
<b>Total Musée de l'Ariana (ARI)</b>		<b>31'362.44</b>	
<b>Total 3202</b>			<b>488'190.28</b>
3203	Musée d'ethnographie (MEG)	Surveillance MEG	1'194.36
		Surveillance MEG(Conches)	243.28
		<b>Total Musée d'ethnographie (MEG)</b>	
<b>Total 3203</b>			<b>1'437.64</b>
3204	Muséum d'histoire naturelle (MHN)	Rondes nocturnes	30'173.90
	<b>Total Muséum d'histoire naturelle (MHN)</b>		<b>30'173.90</b>
	Nuit de la science (NDLS)	Surveillance Nuit de la Science	7'597.75
	<b>Total Nuit de la science (NDLS)</b>		<b>7'597.75</b>
<b>Total 3204</b>			<b>37'771.65</b>
<b>Total</b>			<b>826'003.50</b>

### P.91 - Liste des acquisitions du Cabinet des estampes, compte 311210 "Achats d'œuvres d'art"

ExRe	Nat.cpt.	Dés.nat.compt.	Centre	Desc. cpte contrep.	Designation	Montant
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Jean-Luc Manz	Urban Stoob For Cady	800.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Schweizerische Graphische Gesellschaft	McKenzi / B.Lipscombe / B.Reid+S.Nashat	850.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Charles de Montaigne	Dessin fleurs noir n°3	2'000.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Galerie Française Besson	Aquarelle J.X.Renaud	2'368.10
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Atelier Raynald Métraux	Alain Huck Saisie 1 + 2	2'400.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Galerie La Ferronnerie	Cag 2 dessins R. Müller	2'731.20
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Hard Hat	Affiches & pétitions F.Post	3'430.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Skopia Galerie	Alain Huck Moremort	5'000.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Skopia Galerie	Alain Huck Egolos	5'000.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Ditesheim François	Mine sur plomb F.Clot 1973	5'700.00
2010	311210	Achat oeuvres d'art	32020299	Parkett-Verlag AG	Parkett N°87-88 & édition	18'000.00
<b>Comptes 2010</b>						<b>48'279.30</b>
Budget 2010						0.00
Ecart 2010						48'279.30

**P.231 - Compte de bilan du FMAC , 235460 "Fds art contemporain"****Compte de bilan: Fonds d'art contemporain**

Période	Dépenses	Recettes	Ecart	Solde cumulé
Report de solde au 31.12.2009	0.00	0.00	0.00	-1'031'741.35
Janvier	12'516.30	13'861.00	-1'344.70	-1'033'086.05
Février	24'489.90	0.00	24'489.90	-1'008'596.15
Mars	8'512.80	58'171.25	-49'658.45	-1'058'254.60
Avril	31'788.60	252'750.00	-220'961.40	-1'279'216.00
Mai	0.00	61'594.00	-61'594.00	-1'340'810.00
Juin	157'484.40	12'280.00	145'204.40	-1'195'605.60
Juillet	7'507.80	0.00	7'507.80	-1'188'097.80
Août	1'576.81	216'058.00	-214'481.19	-1'402'578.99
Septembre	1'905.03	5'890.00	-3'984.97	-1'406'563.96
Octobre	24'078.10	0.00	24'078.10	-1'382'485.86
Novembre	146'343.26	0.00	146'343.26	-1'236'142.60
Décembre	85'976.55	1'502'880.00	-1'416'903.45	-2'653'046.05
<b>Solde au 31.12.2010</b>	<b>502'179.55</b>	<b>2'123'484.25</b>	<b>-1'621'304.70</b>	<b>-2'653'046.05</b>

## P.236 - Liste des prélèvements sur les fonds spéciaux sur le Département de la culture

Bénéficiaire	Désignation de l'objet	Nat.cpt.	Descr.nat.comptable	Dés. cpte contrep.	Désignation	Total
DC	Neuman - prix beaux-arts et musique	366000	Subventions accordées personnes physique	Direction et Secrétariat du Départe	Prix Neuman musique 2010 - Beaux-Arts - Chareteau Prix Neuman musique 2010 - Conservatoire - Mme Lin	1'000.00 1'000.00
	<b>Total Neuman - prix beaux-arts et musique</b>					<b>2'000.00</b>
	Rapin	367000	Subventions accordées étranger	Kang Hye Sook	Prix Pitts Mômes 2010	4'000.00
	<b>Total Rapin</b>					<b>4'000.00</b>
Roth L.		365000	Subventions accordées institutions privé	Dialogue Céramique	Exposition "mille et un bois"	25'000.00
				HUMEM, Association pour une histor	Soutien accueil exposition à la bibliothèque de la Cité	100'000.00
				Association Donner à Voir	Exposition Glaciers	60'000.00
		318240	Microfilmage et archivage dossiers/fiche	SPATIAL SA	Numérisation et modélisation du relief Magnin	79'120.00
<b>Total Roth L.</b>					<b>50'000.00</b>	
<b>Total DC</b>						<b>314'120.00</b>
FMAC	Berthoud	366000	Subv.acc.PP	Collectif fact	Bourse du Fonds Berthoud 2010	10'000.00
	<b>Total Berthoud</b>					<b>10'000.00</b>
<b>Total FMAC</b>						<b>10'000.00</b>
MAH	Milliet	369000	C-CGE Attribution revenus fds spéc.aux	C-CGE Legs	Attrib. Fds Milliet MAH	20.37
	<b>Total Milliet</b>					<b>20.37</b>
<b>Total MAH</b>						<b>20.37</b>
MAH-MIHE	Jean-Pierre CHAMPOD	311210	Achats d'oeuvres d'art et collections	Annick Zufferey	Acquis. bijoux F. Vuilleumier-G. Vuilin-J. Usel	2'820.00
				Balmer Christian Bijoux contemporain	Acquis. bague et broche Christian Balmer	2'420.00
				Schaefer Fabrice Galerie Tactile	Acquis. bijoux A. delisanta-N. Doge	2'500.00
					Acquisition Bijoux S. Morel-N. Luder	5'800.00
<b>Total Jean-Pierre CHAMPOD</b>					<b>13'540.00</b>	
<b>Total MAH-MIHE</b>						<b>13'540.00</b>
MEG	Lancoux Marie-Madeleine	318290	Prestat.graphistes	Architron GmbH	Carl-Vogt 65 - MEG, Conception image 3D CFC522	524.00
		318500	Hon. établi. projets	HKD Géomatique SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Honoraires géomètres CFC296.0	4'373.00
				Graber Pulver Architekten AG	Carl-Vogt 65 - MEG, Honoraires architectes CFC291	644'000.00
				Grolimum & Partner AG	Carl-Vogt 65 - MEG, Honoraires acousticiens CFC296	3'400.00
				Protectas SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Honoraires ing. sécur. CFC294	4'700.00
				Tecnoservice Engineering S.A.	Carl-Vogt 65 - MEG, Honoraires ing. CYSE CFC294	92'380.00
				P plus Petermann & Philippin	Carl-Vogt 65 - MEG, Honor. physicien bât. CFC296.3	16'100.00
				Weber + Brönimann SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Honoraires ing. civil CFC292	319'000.00
		318260	Aménag.expos plans	Graber Pulver Architekten AG	Carl-Vogt 65 - MEG, Maquette arch. CFC522	5'380.00
		319060	Autres frais	Entreprise Ramushi	Carl-Vogt 65 - MEG, Sondages CFC102	2'668.00
	318330	Emolum.établi.docum.	ETAT GE DCTI Registre Foncier	Carl-Vogt 65 - MEG, Registre foncier CFC511	45.00	
			ETAT GE DSPE Serv. Energie	Carl-Vogt 65 - MEG, Emolument SCANE/clim. CFC511	1'770.00	
	310510	Impressions diverses	Helio Carouge SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Tirages hélios CFC524	11.00	
			HKD Géomatique SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Débours géomètre CFC524	60.00	
			Printstar SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Tirages hélios CFC524	227.00	

## P.236 - Liste des prélèvements sur les fonds spéciaux pour le Département de la culture

Bénéficiaire	Désignation de l'objet	Nat.cpt.	Descr.nat.comptable	Dés. cpte contrep.	Désignation	Total
				Graber Pulver Architekten AG	Carl-Vogt 65 - MEG, Débours arch. CFC524	838.00
		310550	Hélios, plans	Printstar SA	Carl-Vogt 65 - MEG, Tirages hélios CFC524	520.00
<b>Total MEG</b>						<b>1'095'996.00</b>
MHN	VARENNE	363000	Subventions accordées propres établis.	Autres subv. PA(-d)	Correct. prélèvement fds Varenne	2'960'110.76
<b>Total MHN</b>						<b>2'960'110.76</b>
BGE	BPU - dons/legs	310030	Achats de fournitures informatiques	Alain Laesslé Concepts	8 modules de projection vidéo HD, A.L	25'165.48
		313210	Achats fournis. p/oeuvres d'art et coll.	Florence DARBRE	Supports articulés	22'552.96
		317070	Frais déplacement et repas travail pers.	Corner Banca SA	Continental USD 1097.80/ dépl. Mme Finat	1'192.00
				Fabienne Finat	Dépl. Mme Finat/Genève-New York	2'735.20
		318290	Prestations des graphistes	Atelier Richard	Signalétique expo. "Tournez la page"	1'495.64
		318390	Honoraires divers	Montanier et Schwitzgubel SA	Install. prises pr écrans vidéo A.L.	6'080.78
				PAROISSE Sarl	6 caissons pr écrans salle A.L.	6'778.80
				Santo Bivacqua	Vitrine centrale	946.88
					Conception étagère salle A.L.	376.60
<b>Total BPU - dons/legs</b>						<b>67'324.34</b>
<b>Total BGE</b>						<b>67'324.34</b>
BMU, BGE, CIB, MEG, MAH, MHN	Brunswick	365000	Subventions accordées institutions privé	Archives Intern Musique Populaire	Numérisation archives 2010	225'000.00
<b>Total BMU, BGE, CIB, MEG, MAH, MHN</b>	<b>Total Brunswick</b>					<b>225'000.00</b>
<b>Total général</b>						<b>4'692'111.47</b>

## Comptes budgétaires et financiers

*pages 82-83*

*Art et culture admin SAT et Scènes culturelles*

CM (conseiller-e municipal-e) : Entretien des immeubles : comment s'explique le non dépensé de 114'000 francs sur le groupe 314 ?

DC : Le service compétent, soit le service des bâtiments réalise une projection financière dans le cadre de l'élaboration budgétaire sur la base des demandes de travaux formulées par les services du département. En cours d'exercice, des modifications interviennent en fonction de l'évolution des projets, des urgences, des imprévus et des priorités. De ce fait, il y a très souvent des différences entre le budget et les comptes comme dans ce centre de coût.

CM. Entretien d'objets mobiliers par des tiers :, pourquoi est-ce imputé sur ce groupe 315 et pourquoi ce n'est pas effectué par le département.

DC : Le service compétent pour réaliser les travaux d'entretien des bâtiments de la Ville de Genève est le service des bâtiments et non les services exploitant les locaux, à l'exception de travaux de très petite envergure qui peuvent l'être en accord avec le service compétent.

CM. A quoi est dû le supplément de 131'900 francs pour le groupe 365 ?

DC : Il s'agit de gratuités accordées dans les salles (Victoria Hall, Alhambra, Casino-Théâtre) et des prestations des nomades (scène mobile). Les demandes varient d'une année à l'autre et viennent en cours d'année. C'est pourquoi il y a souvent une différence entre ce qui est projeté au budget et ce qui est ensuite réalisé durant l'année effective.

*page 88*

*Grand Théâtre de Genève*

CM. Groupe 301 : pourquoi les 320'000 francs, n'ont-ils pas été reportés sur les subventions ?

DC : En raison du principe d'étanchéité des groupes comptables auquel la Ville est soumise (LAC), il n'est pas possible de transférer un montant non dépensé dans un groupe comptable dans un autre groupe même s'il s'agit du même centre de coût.

CM. S'interroge sur les 709'000 francs de différence pour l'entretien des immeubles par des tiers pour le GTG.

DC : Il s'agit de la deuxième étape de mise en sécurité qui sera finalement réalisée dans le cadre de la rénovation du bâtiment prévue pour 2015.

*Page V-13*

*Liste des subventions ponctuelles en francs*

CM. Des frais de déplacement et de repas ont été pris sur le fonds « dons et legs ».  
M. DRAHUSAK répond que ce fonds est complètement ouvert et avait financé le médiateur qui devait se rendre à New-York pour la préparation de l'exposition « Albert Gallatin, un Genevois aux sources du rêve américain ».

**Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

**Rapport de Mme Patricia Richard.**

**Séance du 11 mai 2011 de la commission des finances**

La commission des finances auditionne le magistrat et ses services avant la commission spécialisée, pour des raisons d'agenda.

*Audition de M. Pierre Maudet, vice-président du Conseil administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de ses collaborateurs/trices, Mme Simone Irminger, MM. Raymond Wicky, Yves Clerc, Antonio Pizzoferrato, Pierre Liaudat et Jean-Baptiste Saucy, en présence de Mmes Sarah Klopmann et Patricia Richard, respectivement présidente et rapporteuse de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public*

La séance commence directement par les questions.

Page III-151. Quelle est la position du magistrat sur la levée des déchets encombrants des associations gratuitement par la Voirie?

Le magistrat répond que la Voirie sait faire la différence, car les associations peuvent appeler la Voirie et demander la levée des encombrants si l'association ne peut amener par ses propres moyens les encombrants dans les entreprises de récupération. Le système de levée porte-à-porte coûte environ 5 millions à la Ville.

Quel partenariat avec les associations qui récupèrent, genre Emmaüs, Partage, etc.?

Ces associations récupèrent seulement le mobilier en bon état. Or les personnes qui appellent la Voirie, c'est typiquement pour des meubles abîmés.

«De façon générale, il apparaît de plus en plus clairement qu'une ville qui vit aussi la nuit et 7 jours sur 7 doit rechercher des solutions innovantes pour mettre en place un service public adapté aux réalités urbaines.» Que doit-on conclure de cette phrase?

La Ville se retrouve de plus en plus souvent à devoir gérer des problèmes dus à la vie 24/24 de ses habitants, tant au niveau du bruit des terrasses, de l'état du domaine public tôt le matin afin que la ville reste propre ou le redevienne au plus vite. Nous allons devoir flexibiliser le personnel, tant pour la police de proximité, la voirie, l'animation, l'aménagement, afin de résoudre ce problème.

Quels sont les critères d'attribution des terrasses, tant de la demande, l'attribution, le mobilier, etc.?

S'agissant de l'exploitation, cela dépend du Service du commerce, le premier critère pour la Ville est d'avoir l'espace.

Terrasses saisonnières, pour autant qu'il y a de la place, mais elles ne peuvent être toute l'année car elles sont souvent sur des places de parking.

Terrasses à l'année pour les personnes qui le souhaitent et qui ont l'espace, exemple du Café La Clémence qui se situe sur une place.

Il y a des critères restrictifs, pas de parasol publicitaire en Vieille-Ville, car elle est protégée, etc.

Concernant le phénomène de «littering», il est vrai qu'il serait souhaitable que les cafetiers-restaurateurs mettent des cendriers devant leur commerce.

Nous agissons par la prévention, l'information et la répression pour les cas «crasses»: les personnes qui pique-niquent dans les parcs et laissent les restes sur le gazon, etc. Mais la surveillance est actuellement sur les sacs-poubelles où certains jettent encore des tonnes de papier à brûler aux Cheneviers alors que le papier se vend de mieux en mieux.

Qu'en est-il de la consommation de la Genève internationale, la Ville parle-t-elle avec ses associations afin de les inciter à en consommer moins?

Nous avons eu un contact afin qu'elles s'occupent elles-mêmes de leurs déchets. La Ville s'occupe des déchets qui finissent sur le domaine public. A voir l'exemple de la Migros qui ne fournit plus de sac en bout de caisse.

Page 122, cellule 435. Le verre nous a rapporté plus cette année.

Nous essayons de séparer le papier et le carton en regardant avec les problèmes logistiques. Le papier se vend beaucoup mieux que le carton.

Page III – 163, cellule 427340. 4 millions au lieu de 1,3 million. Pourquoi le budget 2010 a été «mal» budgeté?

Les amendes ne devraient pas être budgétées, car c'est «la planche à billets», mais c'est le collègue qui décide des sommes budgétées. Et la difficulté d'encaisser les amendes. Les amendes de salubrité sont quasiment toujours contestées.

437320. Trop d'ambition. 14 millions pour un résultat de 12,5 millions de redevance des SIG. Nous n'avons aucune manière de savoir précisément ce que nous recevrons en raison des fluctuations du prix de l'électricité. Le mode de rétribution a été décidé à l'époque par M. Cramer, mais d'autres facteurs sont intervenus: la libéralisation de l'électricité, la baisse du prix, etc.

La Cour des comptes a salué les progrès du domaine public.

Le Conseil d'Etat n'a pas répondu à la demande du Conseil administratif du 13 octobre d'augmenter les redevances, ce que recommandait la Cour des comptes.

Attention à faire la différence entre les amendes données et les amendes payées, actuellement il y a un passif de 20 millions. Nous n'avons donc pas baissé notre «prestation».

Cellule 427980. Taxes du domaine public, il y a la redevance de la Société générale d'affichage (SGA).

Page III – 162. Qu'en est-il des redevances du domaine public (collecte de signatures, 1er Mai, «La rue est à vous»), qui sont systématiquement taxées au maximum?

Pas une facture supérieure à 0 franc pour le domaine public sur les comptes 2010. Par contre, la Voirie oui, car il est normal que lorsqu'une manifestation sali on paye pour le nettoyage.

Cellule 451. Reste les 5 millions qui sont reversés par le Canton.

Les amendes «diplomatiques» ne sont pas systématiquement payées, cela dépend des pays.

Page 119, cellule 301. 15 postes vacants, quels sont-ils?

Les agents de la police municipale (APM). C'est difficile d'engager de nouveau policiers municipaux et il n'est pas envisageable de «prendre» ces postes et de les transformer. Quelques démissions, des vacances.

Cellule 311. Amortissement abribus 294 000 francs SGA. Il y a une différence entre la convention et la livraison totale des abribus qui ont été livrés au final jusqu'à cinq ans après.

Page 121. Deux postes vacants, un coursier converti en menuisier. Et un mécanicien qui est devenu temporaire.

Page III - 174, 5, 6. La différence d'utilisation de sel d'une année à l'autre est dû à la météo. Nous ne salons pas préventivement.

Page 122, cellule 301. La nature des postes vacants est due à des changements de fonctionnement à la Voirie, la longueur du traitement du personnel nous fait prendre sur des départs à la retraite, il y a une nouvelle équipe de contrôleur du domaine public en sus, mais le temps de transformer les postes explique la vacance.

Page 185, 4007000, 365/366. Gratuités SEEP. Taxes sur le domaine public, sommes réelles, 3,6 millions dus à l'impactation des Fêtes de Genève.

## **Séance du 17 mai 2011**

*Reprise de l'étude des comptes par la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public*

En plus des personnes susnommées, la commission accueille M. Rémy Bertossa qui est contrôleur de gestion et assure le contrôle de gestion du département.

*Page 362*

Un commissaire repose la question de la vacance des postes, soit 46. A quoi M. Maudet répond que c'est le département de M. Pagani qui a le plus haut taux de vacance et qu'il y aura toujours un effet domino dans son département dû au secteur uniformé. Ce ne sera plus le cas en 2011 puisque huit postes vacants ont été transférés de son département à celui de la culture. Il ne reste aujourd'hui que deux postes vacants au sein des APM.

Il précise également que pour la Voirie il s'agit de 406 000 francs sur 27 millions, soit l'équivalent de cinq postes sur une année.

Le même commissaire demande si des APM ont démissionné pour aller vers des autres communes.

Seuls deux ou trois ont quitté notre commune, compensés par d'autres qui ont quitté leur commune pour intégrer la Ville de Genève. Le magistrat rappelle que le travail n'est pas le même à Genève qu'à Veyrier et les horaires non plus, ce qui explique que certains agents peuvent souhaiter travailler de 8 h à 18 h uniquement et d'autres préfèrent plus d'action que de mesurer les haies.

*Page III – 162*

Un commissaire s'interroge sur la réorganisation du cahier des charges et M. Maudet lui répond que ce service est le calfat de la Ville et que ses prestations sont souvent demandées en urgence. Il ajoute que la volonté est bien de remettre à plat tous les cahiers des charges du personnel et de redéfinir qui fait quoi.

Les commissaires n'ayant plus de questions, M. Maudet et ces services se retirent.

Un commissaire fait remarquer qu'il n'a, pour une fois, pas eu la moindre question car, n'ayant pas eu les positions à six chiffres, la commission n'a pas fait son travail correctement. Tous les autres commissaires abondent dans son sens, et le feront savoir.

## **Prises de position**

L'Union démocratique du centre prend acte.

Le Parti libéral-radical mentionne que le département est bien géré et que, les comptes étant corrects, il les votera.

Le Parti démocrate-chrétien prend également acte des comptes en soulignant leur bonne tenue.

Pour A gauche toute!, le département fonctionne bien mais il déplore que trop de rigidité nuise à l'organisation de certaines fêtes de quartier.

Le Parti socialiste annonce que, malgré les faibles informations fournies à la commission, il votera ces comptes.

Pour les Verts, ces comptes vont être votés et ils observent également que le département a fait des efforts à l'égard du matériel.

Ces comptes sont approuvés par 10 oui (1 R, 2 DC, 2 AGT, 2 S et 3 Ve) et 2 abstentions (UDC).

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

**Rapport de Mme Hélène Ecuyer.**

Le rapport de gestion à l'appui des comptes 2010 a été renvoyé par le Conseil municipal en commission lors de sa séance plénière du 19 avril 2011. La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie le 9 mai 2010, sous la présidence de Mme Sandrine Burger, pour l'étudier. En l'absence de procès-verbaliste, les notes de séance ont été prises par la rapporteuse.

**Séance du 9 mai 2011**

*Audition de M. Pierre Maudet, vice-président du Conseil administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)*

La présidente accueille MM. Pierre Maudet et Eric Favre.

Elle propose de commencer l'étude de la proposition PR-870 par le «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010».

*Page 167*

Cette page n'amène aucune question.

*Page 168*

Un membre de la commission aimerait savoir comment le premier objectif, «Mettre en place des prestations en ligne sur le nouveau site internet de la Ville de Genève», a été dépassé.

M. Maudet reconnaît qu'un effort de déploiement en ligne a été fait par le service et M. Favre ajoute que, dans ce domaine, lorsque quelque chose est commencé, il est difficile de savoir jusqu'où cela peut aller.

La présidente remarque que l'objectif «Démocratisation de l'accès à internet», wi-fi public, est atteint; elle s'interroge sur ce que deviendra cet objectif à l'avenir.

Le magistrat lui explique qu'il faudra remplacer des bornes, en rappelant qu'il y en a 210, et en implanter des nouvelles, là où c'est possible, notamment sur la rive droite.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi l'objectif «Intégrer les conciergeries des écoles au sein des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève» n'a été rempli qu'à 60%.

M. Favre lui répond que les écoles dépendent de l'Etat et que ce travail a été effectué en collaboration avec celui-ci et il précise que cet objectif a été atteint en mars 2011.

L'examen de ce document étant terminé, la présidente propose de passer à l'étude des «Comptes budgétaires et financiers 2010».

#### *Page 20 - Compétents DSIC*

Pour répondre à un commissaire qui demande pourquoi, à la ligne 310032, «Achats de fournitures informatiques», la différence entre le budget et les comptes est si importante.

M. Maudet explique que cette ligne est de moins en moins utilisée chaque année, elle est donc diminuée. M. Favre ajoute que les achats sont remplacés par la location d'appareils multifonctions, à la ligne 316031.

Un autre commissaire a remarqué plusieurs différences importantes et aimerait en connaître la raison.

Le magistrat l'informe que la DSIC est un service dit «compétent» est que, si au budget les coûts sont budgétisés sur le centre de coûts de la DSIC, aux comptes, les dépenses effectives sont imputées aux services concernés.

D'autres questions ne concernant pas les comptes sont posées au magistrat et à M. Favre.

Un membre de la commission relève que les présentations et les documents fournis par la DSIC sont toujours clairs et transparents et remercie MM. Maudet et Favre pour leur travail. La commission s'associe à ces remerciements.

#### **Discussion et vote**

L'examen des comptes est terminé et la présidente propose de passer au vote.

Une commissaire d'A gauche toute! estime que toutes les réponses aux questions ont été obtenues et que ces comptes sont clairs; son groupe les approuvera.

Un membre de l'Union démocratique du centre s'abstiendra; en effet, il remplace pour la première fois dans cette commission et ne pense pas pouvoir prendre position au nom de son groupe.

La présidente met les comptes 2010 de la DSIC aux voix et c'est par 6 oui (2 AGT, 1 Ve, 1 S, 1 DC et 1 L) et 1 abstention (UDC) que ces comptes sont approuvés.

### **Séance du 11 mai 2011 de la commission des finances**

*Audition de M. Pierre Maudet, vice-président du Conseil administratif, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), en présence de Mmes Sandrine Burger et Hélène Ecuyer, respectivement présidente et rapporteuse de la commission de l'informatique et de la communication*

La commission passe à l'examen du «Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010».

*Page III - 151*

Une commissaire demande si le site internet du Conseil municipal sera bientôt terminé. Elle le trouve d'accès compliqué et d'utilisation peu agréable. Les documents nécessaires au travail des conseillers municipaux sont difficiles à trouver.

M. Favre lui explique qu'un site web n'est jamais terminé et que les conseillers municipaux doivent faire leurs remarques pour le faire évoluer et que le mieux à faire serait de se mettre autour d'une table pour en discuter. M. Maudet rappelle que les conseillers municipaux pouvaient transmettre leurs problèmes liés au site à Mme Cabussat qui les récolterait. Suite aux premières remarques, des modifications ont déjà été effectuées.

L'examen de ce document étant terminé, le président propose de passer à l'étude des «Comptes budgétaires et financiers 2010».

*Page 120 - Direction des systèmes d'information et de communication*

*Ligne 300 - Autorités et commissions*

Une commissaire aimerait savoir de quoi il s'agit.

M. Favre répond qu'il s'agit des jetons de présence pour une avocate externe qui siège à la commission sur la vidéosurveillance. Le magistrat ajoute qu'il y a des jetons de présence et un mandat. Cette avocate est chargée de faire des rapports et des avis sur les caméras qui pourraient être litigieuses. Entre 2009 et 2010, 120 caméras ont été contrôlées; il devrait y en avoir moins en 2011. Cette charge se trouve sur cette ligne car c'est le service de la DRH (Direction des ressources humaines) qui leur a conseillé de pratiquer de cette manière.

*Ligne 301 - Traitements du personnel*

Un commissaire constatant qu'il y a cinq postes vacants demande des explications.

M. Favre explique qu'un poste, qui était gelé, a permis d'engager un rédacteur Web; le reste, c'est du tournus.

*Ligne 309 - Autres charges du personnel*

Une commissaire s'interroge sur l'importance de l'écart entre le montant budgété, un peu plus de 3000 francs, et le montant dépensé, près de 100 000 francs.

M. Maudet explique que cela concerne les formations, et rappelle que les formations sont budgétées à la DRH et, aux comptes, ventilées dans les services concernés.

L'étude de ces documents est terminée pour la DSIC.

## **Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

### **Rapport de M. Christophe Dunner.**

La commission de la jeunesse et des sports, sous la présidence de M. Mathias Buschbeck, s'est réunie le 9 mai 2011 pour traiter de cet objet.

Ont été auditionnés: M. Tornare, Mme Bachmann, M. Voirol, M. Deuel.

Les notes de séances étaient prises par Mme Tamara Saggini que le rapporteur remercie pour son travail. Les notes de séance n'étant pas approuvées au moment de la rédaction de ce rapport, le rapport s'appuie essentiellement sur les notes du rapporteur afin de rendre le rapport dans le délai prescrit.

### **Commentaires généraux sur les comptes 2010**

Le magistrat Manuel Tornare présente brièvement les grandes lignes des comptes 2010 de son département sur les thèmes de la jeunesse et des sports.

Sur la partie «sports», les charges sont supérieures au budget de 3,1% et supérieures de 1,9% aux comptes 2010.

Le magistrat met en exergue les facteurs explicatifs principaux: tout d'abord l'indexation générale de 3,1% des subventions aux associations, ensuite la gratuité de l'utilisation de la patinoire des Vernets au Genève-Servette Hockey Club SA pour 325 000 francs, tout comme la subvention extraordinaire de 750 000 francs à l'association Genève Futur Hockey, enfin l'adaptation des horaires des piscines a généré un revenu additionnel de 350 000 francs. En outre, les salaires du personnel ont été adaptés à l'inflation.

Sur la partie «jeunesse», le magistrat résume la situation en mettant en avant une maîtrise des charges observable par des charges inférieures de 2,39% en comparaison du budget. Cet écart est principalement dû à la non-tenue de manifestations (ie Alphantissimo) et le report du projet du skate-park de Plainpalais.

### **Questions de détail**

Après cette présentation liminaire, les commissaires examinent en parallèle les deux documents composant la proposition PR-870, à savoir le rapport chiffré accompagné du rapport de gestion. Vingt-sept questions de détail ont été posées auxquelles les réponses ont été soit apportées directement lors de la séance par le magistrat et ses directeurs, soit ultérieurement par écrit.

1. *Page 212, rapport de gestion*

Est-il possible de trouver une carte des lieux de sport sur internet?

Oui, depuis cinq jours, soit depuis le 5 mai, ainsi que les infrastructures cantonales.

2. *Page 139, chiffres*

Le facteur explicatif de l'écart entre comptes et budget est-il une place vacante?

Oui, un poste administratif non encore repourvu ainsi que des variations naturelles.

3. *Page 207, rapport de gestion*

Qui gère les musiciens embauchés sur les buvettes saisonnières et plus particulièrement à CinéTransat?

Les buvettes elles-mêmes. Dans le cas d'espèce à CinéTransat, il y a deux associations la Barje et CineTransat. Les musiciens embauchés sont en général de jeunes musiciens genevois.

4. *Page 208, rapport de gestion*

Quels sont les services de l'administration ayant accueilli des stagiaires dans le cadre du projet VIA?

Une réponse écrite suivra (non reçue au 21 mai 2011).

5. *Page 208, rapport de gestion*

Pourquoi l'objectif est atteint à 0%?

C'est lié à la formulation de l'objectif. Une formulation différente aurait permis de montrer un degré d'atteinte partielle. Dans ce cadre, une réflexion est en cours pour définir les rôles et objectifs des maisons de quartier. Cette réflexion s'oriente en phase:

- concertation GIAP/MQ/FASe;
- projets pilotes;
- maison de quartier comme accueil parascolaire;
- projet institutionnel / programme d'activité.

6. *Page 210, rapport de gestion*

Y a-t-il des associations sportives dont la subvention a baissé ou a été supprimée?

Oui, en fonction de leur activité, leur disparition, l'évolution à la baisse de leur nombre de membres. Le détail est à trouver dans les comptes (pages jaunes).

7. *Page 211, rapport de gestion*

Fondation Genève sports: des ratios sur la participation respective de l'Etat et de la Ville ont-ils été établis? Si oui, sur quelle base?

Le financement est prévu sur une base de mise de fonds de l'Etat de Genève de 3 millions de francs et du paiement des frais de fonctionnement par la Ville de Genève (200 000 francs/an). Une demande d'ajournement de cette décision a été émise par M. Mark Muller.

8. *Page 211, rapport de gestion*

Les directives sur la vaisselle compostable et le tri sélectif sont-elles suivies, contrôlées et y a-t-il une sanction en cas de non-respect?

L'application des directives est contrôlée par les services de M. Maudet. Les contrôles effectués ont démontré le respect des directives, si bien qu'aucune sanction n'a eu à être prise.

9. *Page 212, rapport de gestion*

Quel est l'effet sur les comptes de la suppression de la gratuité pour les uniformés et les conseillers municipaux?

Il n'est pas possible de répondre à cette question, car aucune donnée chiffrée antérieure à la suppression de la gratuité n'était disponible pour ces deux catégories d'utilisateurs. Ces derniers contribuent partiellement aux 300 000 francs d'augmentation de revenus sur les entrées piscine.

10. *Page 212, rapport de gestion*

Pourquoi l'objectif a-t-il été abandonné?

Le travail a été effectué par le Canton. Cette information est parvenue grâce à la délégation intercommunale, ce qui a permis d'éviter de faire le travail à double.

11. *Page 212, rapport de gestion*

Tournoi Drizia: quelle a été l'augmentation de la subvention?

35 000 francs.

12. *Page 139, chiffres*

L'augmentation est-elle due à un poste en plus?

Il s'agit d'un transfert de poste dont les coûts avaient été planifiés dans une autre cellule.

13. *Pages 140-141, chiffres*

Quelle est la source des écarts entre budget et comptes sur la nature comptable de personnel?

Il y a tout d'abord des variations naturelles (rotation, vacance, etc.), un différentiel lié à l'écart de salaire entre un nouveau collaborateur récemment embauché et un collaborateur expérimenté partant en retraite et des postes vacants. En l'espèce, il y a un poste vacant de monteur-électricien.

14. *Pages 140-141, chiffres*

Quel est l'avenir des centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde?

Une étude est en cours qui sera rendue à la fin mai 2011.

15. *Page 142, chiffres*

A quoi ont été consacrées les sommes dépensées à titre d'entretien des bâtiments? S'agit-il d'externalisations?

Non, il s'agit des contrats d'entretien gérés par les services compétents. Une annexe détaillée de 24 pages donne le détail des dépenses.

16. *Page 143, chiffres*

Où est-il possible d'identifier les coûts de la Fondation des Evaux?

F352030.5009080 et ce pour un montant de 1 142 000 francs.

17. *Page 143, chiffres*

Grandes manifestations: il n'y en a pas aux comptes, pourquoi? Quels sont les sponsors de ces manifestations et ce pour quelles contreparties?

Il n'y a pas eu de grandes manifestations pour lesquelles un reporting spécifique a été fait. C'est le Contrôle de gestion qui gère ces aspects. Le département s'engage

à effectuer le reporting d'au moins une manifestation en 2011. La réponse pour les sponsors sera fournie par écrit (réponse pas reçue au 21 mai 2011).

18. *Page 169, chiffres*

Le financement du projet VIA n'est pas clair, car son financement provient de diverses sources, où est la vue d'ensemble?

Ce projet est financé à plusieurs titres, ce qui est souvent le cas. Les coûts de structure sont financés par le département 5 ainsi que le projet coup de pouce. Le projet VIA est, lui, financé par le Fonds chômage.

19. *Page 169, chiffres*

D'où provient l'augmentation de la subvention des centres de loisirs?

Le fonctionnement des centres de loisirs provoque des augmentations de coût.

20. *Page 170, chiffres*

D'où provient l'écart de subvention du Canoë Club?

La réorganisation des lignes budgétaires entre école de sport et club provoque des écarts. De fait, la subvention du Canoë Club est identique dans son total mais répartie différemment. Cette explication est valable pour nombre d'autres écarts constatés par les commissaires.

21. *Page 171, chiffres*

Pourquoi la pétanque n'a-t-elle rien reçu?

Elle n'a rien demandé.

22. *Page 171, chiffres*

Basket: pourquoi la subvention n'est pas budgétée?

La fusion des deux équipes de basket en une seule a été voulue par la Ville. La réalisation de cet objectif a été récompensée par une subvention extraordinaire.

23. *Page 171, chiffres*

Ecole de cirque: pourquoi n'y a-t-il plus de subvention?

L'école de cirque Les Mosquitos a disparu.

24. *Page 173, chiffres*

Est-il légal de subventionner une association au titre de l'exercice 2010 alors que l'assemblée constitutive a eu lieu en 2011 seulement?

Le dépôt au Registre du commerce des statuts de l'association date de 2007. Toutefois, à l'objection que, pour une association, le dépôt au Registre du commerce n'est pas un acte constitutif, il est répondu qu'il existait une volonté politique de sauver le club et que la volonté politique a été supérieure à l'orthodoxie comptable.

24a. La constitution de ce transitoire a-t-il été validé par le Contrôle financier ainsi qu'il en est prévu à l'article 56, alinéa 3 du RAC? Il est rappelé que, pour d'autres associations, le Contrôle financier avait demandé à appliquer d'autres principes.

Le commissaire est prié de poser la question directement au Contrôle financier, ce qu'il aura l'occasion de faire soit personnellement, soit via les commissaires de son groupe à la commission des finances.

24b. Les éléments constitutifs de la dette de Genève Futur Hockey envers le Genève-Servette Hockey Club SA ne sont pas validés.

Ce fait est admis.

24c. Quid de l'égalité de traitement: les petites associations dans le social doivent remplir de nombreuses conditions, or ici tel n'est pas le cas?

M. Tornare n'est pas d'accord avec cette assertion. Il précise que trois conditions ont été formulées.

24d. Quid de l'égalité de traitement? Il apparaît que le montant en francs par junior est considérablement plus élevé que dans d'autres sports, par exemple le handball.

Cette question n'a pas obtenu de réponse directe.

25. *Page 173, chiffres*

Sport féminin: quel bilan?

Un appel à projet a été fait. Dans ce cadre ont notamment été organisées une manifestation de rugby féminin ainsi que la gratuité des installations sportives pour les femmes le 8 mars 2010.

26. *Page 174, chiffres*

Bains des Pâquis: quelles subventions?

Au budget 2010: 433 000 francs.

Au réel 2010: 339 000 francs (soit – 94 000 francs).

Au budget 2011: 245 000 francs (soit – 188 000 francs).

27. *Chiffres*

Il est demandé que le détail des «cassettes» soit donné.

Dans une réponse par écrit, le détail exhaustif est livré.

**Vote**

Avant le vote, un commissaire explique qu'il refusera les comptes, car il trouve l'inscription aux comptes 2010 de la subvention extraordinaire de 750 000 francs à Genève Futur Hockey contraire aux principes comptables.

En faveur de l'approbation des comptes 2010: 2 AGT, 1 Ve, 1 UDC, 2 S. Contre l'approbation des comptes 2010: 1 Ve. Abstentions: 2 L, 1 DC, 1 UDC.

23 mai 2011

## **Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.**

### **Rapport de Mme Vera Figurek.**

La rapporteuse remercie Mme Sarah Maes pour la tenue des notes de séances et son travail de qualité.

Afin de traiter cet objet, la commission s'est réunie à deux reprises, les 5 et 12 mai 2011, sous la présidence de Mme Maria Casares.

### **Séance du 5 mai 2011**

*Audition de M. Manuel Tornare et de ses collaboratrices et collaborateurs:*

- *Mme Carine Bachmann, directrice du département*
- *M. Claudio Deuel, Délégation à la jeunesse*
- *M. Alexandre Breda, pompes funèbres*
- *Mme Véronique Pürro, Service social*
- *Mme Isabelle Widmer, Service des écoles et institutions pour l'enfance*
- *M. Daniel Oertli, Service des espaces verts*
- *Mme Francine Koch, Service de la petite enfance*
- *M. Patrick Chauveau, Service de la petite enfance*

*Introduction de M. Tornare*

M. Tornare explique que, d'une manière générale, les charges ont été bien maîtrisées. Elles s'élèvent à 305,8 millions, alors que 315 millions étaient budgétés. Par rapport aux comptes 2009 (303,3 millions), la maîtrise des charges est patente puisqu'elle ne progresse que de 0,81%. Les charges liées aux traitements du personnel sont inférieures au budget dans tous les services, sauf à la direction du département et au Service des écoles et institutions pour l'enfance où elles sont stables.

L'événement notoire de cet exercice est l'indexation de 3,1% des subventions sociales, sportives et culturelles votée par le Conseil municipal à la fin de 2009.

Les écarts notoires par rapport au budget (à l'exception des sports) sont les suivants:

1. Quatre millions de moins que budgété pour la Délégation à la petite enfance, maintenant «Service de la petite enfance», en raison d'un nombre de places en crèche moindre que prévu et le report de l'entrée en vigueur de la loi sur les mamans de jour. M. Tornare tient néanmoins à préciser que les places créées en crèche seront reportées en 2011. Son ou sa successeur-e inaugurera des crèches en septembre.

Concernant la loi sur les mamans de jour, il s'estime légaliste et veut respecter les lois adoptées par le Grand Conseil. Il avait donc déjà prévu le budget pour les

mamans de jour. Cette loi sur les mamans de jour avait été votée en mars passé et M. le magistrat a anticipé. La loi était un peu édulcorée par le Grand Conseil, par rapport à ce que voulait la commission de la famille. Même si certains de ses collègues n'apprécient pas ce mode de garde, il existe et il doit être, selon lui, légiféré.

2. Augmentation de la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) liée à la professionnalisation de six ludothèques (dépassement budgétaire de 300 000 francs autorisé par le Conseil municipal). C'est une demande commune du Conseil municipal et de M. le magistrat.
3. Baisse notable des subventions aux personnes physiques délivrées par le Service social: en effet, 13,9 millions avaient été budgétés pour les allocations sociales, les allocations sociales ponctuelles et les prestations financières alors que 12,6 millions ont été dépensés. Cela est dû au fait qu'une nouvelle génération de seniors a un deuxième pilier et ne bénéficie plus de prestations municipales complémentaires. Le service donnait 5500 prestations contre 4500 aujourd'hui.

Un commissaire demande si le budget aurait été tenu si le nombre de places de crèche prévues avait été réalisé. Il aimerait savoir de combien le budget aurait été dépassé.

M. Tornare explique que 10 places ont été ouvertes sur les 50 prévues. Il tient à préciser également que, pour les mamans de jour, il y a toujours eu 1 million. Il estime qu'il serait utile de réexpliquer, un jour, les tenants et aboutissants de cette loi sur les mamans de jour aux membres de la commission. Même si ce n'est pas le mode de garde privilégié par la Ville, il existe et il ne faut pas faire, selon lui, comme s'il n'existait pas. Il faut donc améliorer le statut des mamans de jour, en les encadrant mieux, en les formant mieux et en les payant mieux.

#### Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010

Questions page par page

*Service social*

*Page 202*

1. Existe-t-il un rapport disponible concernant les réflexions menées autour de la problématique des soins dentaires?

Mme Pürro explique que le Service social, au niveau des soins dentaires, intervient à deux niveaux. Premièrement, le service intervient au niveau des aides ponctuelles puisque, suite au changement du règlement, le nombre d'institutions qui sont à même de présenter des demandes a été élargi. Au début, il y avait Caritas et le Centre social protestant. Maintenant, il y a plusieurs autres institutions qui peuvent le faire, ainsi que l'Hospice général. Dans les aides ponctuelles, des demandes régulières sont faites pour les soins dentaires. Des traitements dentaires peuvent très vite déstabiliser le budget d'une famille si le budget est serré. Les services sociaux interviennent de plus en plus souvent en lien avec les soins dentaires.

Deuxièmement, il y a un autre projet qui est encore au stade de la réflexion. Au sein de la coordination des structures d'accueil d'urgence, un groupe s'est formé constitué de l'Unité mobile de soins communautaires (UMSCO), la Croix-Rouge genevoise, le Service social et Mme Durieux, médecin répondante de la Médecine communautaire migration. Ce groupe travaille sur un projet de cabinet dentaire à l'image de ce qui se fait à Lausanne.

Il s'agit d'un cabinet dentaire, qui a un volet hygiène, avec des douches à disposition. C'est une association composée de dentistes, notamment retraité-e-s, qui donnent de leur temps et qui reçoivent des personnes en grande précarité qui n'ont pas les moyens de se payer le dentiste. Sur la base de cet exemple, le groupe travaille à formuler un projet adapté à la situation genevoise. A Lausanne, le projet est parti de la volonté d'une médecin-dentiste retraitée, alors qu'à Genève, c'est un service public qui a repéré qu'il y avait une faille, un besoin non couvert. Un projet sera proposé et nécessitera certainement un soutien financier public. Le travail sera sûrement abouti en automne et présenté à ce moment-là.

L'Hôpital cantonal est-il également associé?

Mme Pürro répond que oui, avec le soutien du professeur Carrel. Ce groupe réunit des personnes qui, dans le domaine, ont quelque chose à apporter.

2. Le rapport rendu par l'Observatoire universitaire de l'emploi est-il accessible?

Pour l'instant, la commission n'a pas eu accès à ce rapport. Mme Pürro pense qu'il serait bien que le rapport soit présenté au sein de la commission, entre autres par son auteur, M. Flückiger, car il est difficile d'accès.

Il est demandé formellement d'avoir néanmoins accès à ce rapport avant son éventuelle présentation devant la commission. La présidente rappelle que M. le magistrat avait déjà dit qu'il allait lui envoyer le rapport à transmettre à la commission, mais qu'elle ne l'a jamais reçu...

*Page 202, Mission 1, 15*

3. «Représenter la Ville de Genève au sein de différents organismes et comités»: des précisions sont demandées.

Mme Pürro précise qu'il ne s'agit pas de comités d'associations. La Ville n'est jamais représentée dans des comités d'associations qu'elle subventionne. Il y a une exception, c'est Partage, où la Ville est membre au même titre que le Caré (Caritas accueil rencontres échanges) et beaucoup d'autres qui sont bénéficiaires des prestations de Partage. En revanche, la Ville est membre de conseils comme la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées.

M. Tornare précise que la Ville ne peut pas être membre de comités d'associations, car il n'est pas possible d'être juge et partie.

Mme Pürro explique avoir été régulièrement sollicitée, à titre personnel, pour faire partie de comités d'associations subventionnées par la Ville mais qu'elle a toujours refusé.

Mme Bachmann conclut en disant qu'il est possible de croiser des fonctionnaires du département au sein des associations, mais la direction leur clarifie que c'est dans le cadre de leur engagement citoyen personnel et qu'en aucun cas ils ne représentent la Ville. Quand il s'agit d'associations délicates, le département conseille de ne pas y siéger.

4. Des précisions concernant le suivi de la loi entre Etat et Ville sont demandées. Est-ce que la demande que la Ville aide les associations dans leurs demandes de financement a abouti?

En effet, selon une commissaire, certaines associations critiquent le fait qu'il manque un rapport de soutien, d'encadrement ou d'aide entre associations et Ville au-delà du rapport pécuniaire ou de surveillance, cela pour les petites associations.

M. Tornare explique qu'avec la présence de Mme Brigitte Chappuis, qui s'occupe de tous les subventionnés par le département depuis une année et demie, un appui logistique à des associations en difficulté vient d'être créé. Les bains des Pâquis, par exemple, ont bénéficié de cette aide. Les exigences mises sur la table pour l'Association des usagers et usagères des bains des Pâquis ont permis d'améliorer la situation.

La commissaire précise qu'elle parlait de petites associations.

M. Tornare explique que les associations préfèrent être subventionnées par la Ville.

Les associations passées à l'Etat n'ont plus le droit à ce soutien et trouvent difficile de traiter avec l'Etat. Pourquoi n'a-t-on pas donné suite à la demande des associations faite lors d'une journée d'échanges qui a eu lieu à l'Haute Ecole de travail social?

Mme Pürro croit que cette inquiétude de départ s'est un peu dissipée. En effet, le Service social travaille en étroite collaboration avec la FARGO (Fédération des services sociaux privés aux rameaux de gui et olivier) et elle n'a plus eu vent de cette inquiétude. Mme Pürro retient de cette journée l'inquiétude des associations face à un manque de coordination entre la Ville et l'Etat. L'organisation d'une deuxième journée montre que ce partenariat entre Ville et Etat a toujours lieu.

Mme Bachmann précise qu'un domaine «Subventions» a été créé. Maintenant, il y a une seule personne en place qui ne s'occupe que des subventions, de recevoir les demandes, de répondre aux questions des associations, de les aider à monter des projets. La question est de savoir si c'est à la Ville de le faire. Cela pose problème puisque, dès que la Ville s'investit dans un projet, elle aura tendance à avoir envie de financer le projet. Si ce genre de demandes persistait, Mme Bachmann pense qu'il serait plus judicieux de mandater une association du type Essaim, qui pourrait être financée par la Ville de Genève pour aider les associations à monter des projets. C'est d'ailleurs déjà un peu le cas. Elle conclut que même si, sur le principe, cela

pose problème que la Ville développe un rapport trop proche avec les associations qu'elle subventionne, la porte de Mme Chapuis est toujours ouverte aux associations pour répondre à leurs questions.

*Page 203/204*

5. Que signifie «Entourage est prêt à débiter»?

M. Tornare explique que c'est lié aux emplois de solidarité (EDS). En effet, la majorité du Conseil administratif ne voulait pas entendre parler des EDS. Il y a donc eu une volonté de dire oui au projet Entourage mais à condition qu'il n'y ait pas d'EDS. Pour financer Entourage, un tiers devait venir du privé, un tiers de l'Etat et un tiers de la Ville. Aujourd'hui, le projet a été transformé en association et a donc une certaine autonomie.

Mme Pürro précise être membre du comité. C'est une des exceptions à la règle mentionnée plus haut. Le projet a été unanimement salué par la commission et le comité a donc été encouragé à poursuivre son travail et à chercher des subventions: 200 000 francs ont été donnés par la Loterie romande, la commune de Vernier est partante pour un soutien financier et 90 000 francs seront donnés par l'Etat. C'est un montant important qui rend possible la mise en œuvre du projet. Une annonce a été publiée afin de recruter une directrice ou un directeur et à la fin du mois, il sera possible de savoir qui occupera cette fonction. Même si le projet se fait sans la Ville, il se fera, car beaucoup de gens comptent sur ce projet.

M. Tornare ajoute que la Servette avait été choisie comme quartier pilote.

*Page 204*

6. De nombreuses associations ne savent pas toujours où s'adresser pour une demande d'aide ponctuelle entre ce qui existe à l'Etat et à la Ville. Le département est-il conscient de ces difficultés? Considère-t-il l'idée de faire un guichet unique pour guider les gens?

Mme Pürro répond que les différents services peuvent réaiguiller les gens vers les autres services. A l'occasion du déménagement du service, l'accueil sera amélioré grâce à un centre de documentation, un outil informatique à la disposition des personnes qui cherchent des informations ainsi qu'une présence d'assistant-e-s sociaux. C'est difficile, il est vrai, d'appréhender le dispositif, tellement il est dense. Mais les professionnels savent guider les gens vers le service compétent.

Le document «La clé», par exemple, n'est pas un outil facile d'accès. Que faire?

Selon une commissaire, il manque peut-être une petite introduction pour expliquer comment le système fonctionne à quelqu'un qui ne serait pas du métier.

Mme Pürro précise que c'est un outil pour les professionnels et que c'est le Canton qui est en charge de l'information sociale: c'est d'ailleurs l'Hospice général qui édite «La clé».

M. Tornare rappelle que la loi qui répartissait les compétences entre la Ville et l'Etat, qui date de septembre 2001, stipulait que l'action communautaire était du domaine du Canton et l'action collective du domaine de la Ville.

Une commissaire tient à saluer les progrès de la Ville quant à l'information sur les services sociaux, grâce à l'édition d'un dépliant sur le secteur exclusion qui est disponible partout. Elle se demande s'il ne serait pas possible de faire de même avec les services spécifiques de la Ville, concernant les prestations complémentaires.

Mme Bachmann explique que le département travaille sur un concept qui offrira de l'information et de l'orientation aux familles, qui devait s'appeler initialement «Maison de la famille», mais Pro Juventute a aussi une maison de la famille, donc l'appellation sera changée. C'est un projet en gestation qui a déjà un lieu. L'idée est d'avoir une porte d'entrée unique, car le département ressent également le besoin des gens d'avoir un lieu d'information centralisé.

*Page 206, point 14*

7. «Promotion d'activités sportives spécifiques aux jeunes: mise en place d'infrastructures, d'activités sportives urbaines permettant d'entrer en contact avec les jeunes»:

Un commissaire se souvient d'avoir discuté avec le magistrat d'un projet dans le parc des Cropettes concernant une future buvette dans la maison jaune, dans un délai de deux ans. Le groupe qui gère la pétanque des Grottes n'est pas satisfait de la réponse négative de M. Tornare, refusant au groupe de faire une buvette à cet endroit.

M. Tornare lui répond que cette maison rénovée, qui est en face de Fort-Barreau, date de l'Exposition nationale suisse de 1896. Ce chalet ne sera pas mis à disposition pour une buvette car le Service des espaces verts (SEV) en a besoin. Pour améliorer l'entretien des parcs, il faut des lieux pour stocker les outils dont le SEV a besoin.

De plus, il existe un projet qui a été retardé à cause du financement, avec Pierre Maudet, concernant les buvettes. Il s'agit de triporteurs dans les parcs. Le projet a été retardé mais sera relancé. Il rappelle aussi qu'à l'endroit en question, dans le parc des Cropettes, il y avait eu entre l'ancien magistrat chargé des sports et les responsables de la buvette des autorisations qui n'étaient pas conformes. Ces pratiques de clientélisme ne sont plus d'actualité.

M. Oertli ajoute que le SEV s'apprête à lancer une réflexion autour de la requalification des parcs Beaulieu et des Cropettes. Dans ce cadre, le SEV réévaluera ses besoins quant à ce local et le chalet pourra peut-être être utilisé pour d'autres fonctions. Pour l'instant, le SEV n'est pas prêt.

M. Tornare fait remarquer que, chaque fois qu'il y a eu des tentatives sauvages de buvettes dans les parcs, comme au parc Bertrand, les commerces avoisinants ont considéré que c'était de la concurrence déloyale. Finalement, le Conseil administratif actuel a décidé qu'il n'y aurait qu'un seul responsable des buvettes.

*Page 208*

8. Les employé-e-s de la Délégation à la jeunesse sont-ils assez nombreux pour assurer leurs missions? La problématique est de plus en plus importante, la demande de plus en plus grande. Or le nombre d'employé-e-s pour assurer cette augmentation est réduit.

M. Tornare répond que c'est une question politique. En effet, il n'y a pas assez de travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM). Il en faudrait beaucoup plus. A maintes reprises, M. le magistrat a demandé au Conseil administratif de débloquer le budget pour créer des postes. Pour le budget 2011, il estime qu'il aurait été adéquat d'engager plus de TSHM, en collaboration avec le département de M. Pierre Maudet, car ils font un autre métier que de la sanction pure. En effet, ils font aussi de la prévention et du dialogue social.

Malheureusement, M. le magistrat n'a pas réussi à se faire entendre. Il a remarqué que des communes délicates comme Vernier, Lancy, Onex ont augmenté leur nombre de TSHM alors que la Ville est restée en panne. Néanmoins, il fait finalement observer que le département de M. Tornare est quand même le département qui a vu le plus augmenter son budget en termes de postes et de subventions.

#### Comptes budgétaires et financiers 2010

*Direction cohésion sociale, jeunesse et sports*

*Page 131, rubrique 500 1000, 309*

9. «Autres charges du personnel»: pourquoi 13 000 francs de différence?

Mme Bachmann répond qu'il s'agit d'une différence dans les cours de formation. Dans les autres charges du personnel, les cours de formation sont inclus. Il s'agit ici d'un compte compétent, géré par la DRH, où sont imputés les cours de formation que la direction prend. Entre autres, il y a des formations de management pour tous les cadres intermédiaires et supérieurs qui ne sont pas obligatoires mais fortement recommandées. La différence ici, c'est l'imputation de ces cours. C'est cela qui augmente les dépenses.

Combien de personnes sont-elles concernées par ces cours?

Mme Bachmann précise que le département n'a aucune emprise sur les prix. Les cours de formation, globalement, sont à 12 000 francs, dont des cours de management assez lourds. A la direction, il y a actuellement une personne qui fait le cours entier, puis d'autres qui suivent des cours externes. Pour plus de détails sur le prix des cours, il faudrait demander au département concerné.

*Pompes funèbres*

*Page 134, rubrique 500 4000, 311*

10. Pourquoi l'achat de faucheuses et autres outils n'est-il pas compris dans les investissements mais dans le budget de fonctionnement?

M. Oertli lui répond que, quand les achats sont d'occasion et qu'il s'agit de petits montants, ces achats ne sont pas considérés comme des investissements.

M. Tornare précise que tous les achats de plus de 10 000 francs sont considérés comme des investissements.

*Subventions accordées*

*Page 166*

11. Pourquoi l'association Essaim, qui est subventionnée par la Ville de Genève, n'apparaît-elle pas dans les subventions?

Mme Bachmann répond que Essaim est subventionnée par le département de Mme Salerno, le département des finances et du logement, car cela correspond à l'économie sociale et solidaire, thématiquement chez Mme Salerno.

*Page 167*

12. Pourquoi une diminution de 41 386 francs pour les colonies diverses?

Mme Widmer répond qu'il y a de moins en moins de séjours subventionnés, car le nombre d'enfants communiens a diminué.

*Page 169*

13. Pour les prestations municipales, le budget prévu n'a pas été dépensé entièrement. Y a-t-il eu moins de demandes que prévu?

M. Tornare répond qu'il avait fait exprès de mettre plus que les prestations municipales dans ces 13 millions afin de rendre plus ardue l'éventuelle suppression de la ligne budgétaire par le Conseil municipal. M. Tornare a toujours dit qu'il serait très difficile de supprimer les prestations municipales pour celles et ceux qui ont des droits acquis. Le Conseil d'Etat est arrivé au même constat.

Cette ligne budgétaire est-elle amenée à diminuer chaque année en raison de l'impossibilité d'intégrer les nouvelles demandes et le décès des gens qui les touchent?

M. Tornare répond par l'affirmative.

Mme Pürro ajoute qu'il y a un pourcentage de plus en plus important de personnes bénéficiaires de l'AI, plus jeunes, qui peuvent donc vivre encore longtemps.

Une commissaire dit que le nombre de personnes qui ont droit à l'aide du Service des prestations complémentaires a diminué en raison de l'accès au deuxième pilier. Par contre, il y a une forte augmentation des demandes AI. M. Tornare ajoute qu'il y a 40% d'AI et 60% d'AVS, mais que cela tend à s'inverser.

*Page 170*

14. Associations antiracisme: diminution de 15 000 francs. Quelles sont les associations qui ne touchent plus de subvention?

M. Deuel répond que ce sont des associations qui sont à la Délégation à la jeunesse pour des raisons historiques, mais qui vont être reprises par la direction. Une partie de ces subventions a également été transférée à l'Etat. Le détail des associations concernées sera envoyé par écrit (pas de réponse à ce jour).

*Prestations en nature*

*Page 190*

15. Qu'est-ce que le «soutien à l'enfance démunie»?

Mme Bachmann répondra par écrit (pas de réponse à ce jour).

*Page 191*

16. L'Association des amis du Dr Korczak a-t-elle déménagé? Ne sont-ils plus au quai du Cheval-Blanc, car il y a une baisse de la ligne budgétaire?

Mme Bachmann répond que c'est peut-être parce qu'il n'y a plus de gratuité mais qu'ils sont encore dans les locaux. La réponse exacte sera apportée par écrit (pas de réponse à ce jour).

### **Séance du 12 mai 2011**

#### *Discussion et prises de position des groupes*

Le groupe de l'Union démocratique du centre refuse les comptes, à l'instar de ce qu'il a fait lors du budget. Le représentant de ce groupe affirme que son parti n'a rien à dire de négatif sur la gestion des comptes d'un point de vue comptable, mais il ne les partage pas. S'il y a vote, l'Union démocratique du centre refusera ces comptes; sinon il en prendra acte.

Le représentant du groupe libéral tient à rappeler que les commissions spécialisées ne se prononcent pas, ne votent pas et ne vérifient pas les comptes. Les comptes sont là pour voir si les objectifs sont atteints, pour poser des questions sur les raisons des objectifs non atteints, pour tirer des conclusions et préparer le budget de l'année suivante. Le Parti libéral prend donc acte de ces comptes.

La représentante du groupe démocrate-chrétien dit que son groupe n'a pas voté le budget et s'il y a vote sur les comptes, le parti s'abstiendra. Le parti prend acte de ces comptes.

La présidente informe les commissaires qu'elle n'a pas reçu de consigne formelle quant à la manière de procéder sur ces comptes mais que, par exemple, la commission de la jeunesse et des sports a voté.

La représentante du groupe des Verts affirme qu'ils prennent acte de ces comptes. Il y a néanmoins plusieurs remarques qu'elle souhaite faire, qui ne sont pas d'ordre comptable mais d'ordre politique. Il y a, premièrement, cette baisse des subventions aux personnes physiques qui est effectivement inquiétante, même s'il y a des explications concrètes sur le pourquoi du comment. Toutes les études montrent qu'il y a une paupérisation de la population partout en Suisse. L'augmentation d'un certain nombre de charges devient complètement impossible à gérer pour des familles. La question des effets de seuil touche beaucoup la classe moyenne. A l'avenir, il n'est pas possible que ces subventions aux personnes physiques continuent à baisser dans ces conditions. En dehors de toute explication comptable et en prenant les choses de façon systémique, il n'y a aucune raison que ces subventions baissent.

Deuxièmement, elle revient sur la question des familles d'accueil. Le Conseil municipal a voté le principe d'encadrer ces familles d'accueil. Les parents préfèrent généralement la crèche, mais ce mode de garde existe. Pour l'instant, ces familles d'accueil sont mal encadrées, mal formées, mal payées. Elles ne reçoivent aucune formation concernant les problèmes potentiels de santé des enfants. La nouvelle loi exige vingt heures de formation, ce qui reste très peu. Le Conseil municipal a voulu cette nouvelle loi et voudrait la voir mise en place en Ville de Genève très prochainement.

Dernièrement, elle aimerait signaler qu'elle déplore le fait que le nombre de crèches ouvertes en 2010 n'ait pas atteint l'objectif voulu. Les raisons de cela sont conjoncturelles mais le parti des Verts espère que la prochaine magistrature continuera cette politique des crèches, qui sont vraiment demandées par la population.

La représentante du groupe socialiste déclare prendre acte des comptes et de toutes les remarques qui ont été faites.

La représentante du groupe Ensemble à gauche salue la politique du magistrat et de ses services. Néanmoins, elle aimerait rappeler que son groupe, depuis de nombreuses années, a été très clair sur la politique à mettre en place en Ville de Genève concernant la petite enfance, soit une municipalisation des crèches avec des comités à conserver, car ils font un excellent travail. Le groupe déplore que, durant ces douze années, une politique vraiment active en matière de municipalisation des crèches n'ait pas été mise en place. Durant les douze ans du mandat de M. Tornare, les négociations avec les syndicats ont toutefois bien avancé. Le groupe espère également que le ou la future magistrat-e continuera cette politique pour gagner du temps et ainsi mettre en œuvre la politique voulue par la majorité de gauche du Conseil municipal de ces dernières années. Le groupe se rallie au souhait du

magistrat sortant qui disait que l'idéal serait d'avoir une place de crèche par enfant en ville de Genève. C'est une priorité en matière sociale.

Concernant le Fonds chômage, le groupe est effectivement déçu par le fonctionnement de ce fonds malgré l'excellent travail des associations subventionnées en matière de réinsertion socioprofessionnelle. Les critères de sélection sont malheureusement très drastiques et, par conséquent, certaines associations d'une moindre importance ne sont pas prises en compte. Or, elles pourraient faire un autre travail que ces grandes associations ne font pas. Le groupe a donc été très surpris que des énormes enveloppes aient été données à des associations qui ont certes fait leurs preuves, mais il trouverait également bienvenu de donner aussi un peu moins mais à plusieurs petites associations pour permettre à leurs projets d'aboutir.

Elle annonce que son groupe fera une prise de position plus détaillée en séance plénière.

Evidemment, le groupe prend acte de ces comptes et les acceptera s'il y a une votation à faire en séance plénière. Cela dit, le groupe Ensemble à gauche espère que tout le travail qui a été fait durant les trois dernières législatures soit enfin mis en place.

Pour conclure, la commissaire fait remarquer que la question des patrouilleuses scolaires est problématique. Lors de l'étude du budget, le groupe a réalisé qu'il y avait beaucoup à faire de ce côté-là et sera très attentif pour le prochain budget.

Le représentant radical exprime que les radicaux n'ont rien à ajouter.

La présidente, pour résumer l'opinion des membres de la commission, conclut en disant que la commission ne votera pas, mais qu'elle prend acte de ces comptes. Chaque groupe pourra s'exprimer de manière plus précise en séance plénière.

*Annexes:*

- liste des questions
- convention GIM

### **Récapitulatif des questions posées**

1. Existe-t-il un rapport disponible concernant les réflexions menées autour de la problématique des soins dentaires?  
L'Hôpital cantonal est-il également associé?
2. Le rapport rendu par l'observateur universitaire de l'emploi est-il accessible?
3. «Représenter la Ville de Genève au sein de différents organismes et comités»: des précisions sont demandées.

4. Des précisions concernant le suivi de la loi entre Etat et Ville sont demandées. Est-ce que la demande que la Ville aide les associations dans leurs demandes de financement a abouti?

Les associations passées à l'Etat n'ont plus le droit à ce soutien et trouvent difficile de traiter avec l'Etat. Pourquoi n'a-t-on pas donné suite à la demande des associations faite lors d'une journée d'échanges qui a eu lieu à l'Haute Ecole de travail social?

5. Que signifie «Entourage est prêt à débiter»?
6. De nombreuses associations ne savent pas toujours où s'adresser pour une demande d'aide ponctuelle, entre ce qui existe à l'Etat et à la Ville. Le département est-il conscient de ces difficultés? Considère-t-il l'idée de faire un guichet unique pour guider les gens?  
Le document «La clé», par exemple, n'est pas un outil facile d'accès. Que faire?
7. «Promotion d'activités sportives spécifiques aux jeunes: mise en place d'infrastructures, d'activités sportives urbaines permettant d'entrer en contact avec les jeunes».
8. Les employé-e-s de la Délégation à la jeunesse sont-ils assez nombreux pour assurer leurs missions? La problématique est de plus en plus importante, la demande de plus en plus grande. Or le nombre d'employé-e-s pour assurer cette augmentation est réduit.
9. «Autres charges du personnel»: pourquoi 13 000 francs de différence?  
Combien de personnes sont-elles concernées par ces cours?
10. Pourquoi l'achat de faucheuses et autres outils n'est-il pas compris dans les investissements mais dans le budget de fonctionnement?
11. Pourquoi l'association Essaim, qui est subventionnée par la Ville de Genève, n'apparaît pas dans les subventions?
12. Pourquoi une diminution de 41 386 francs pour les colonies diverses?
13. Pour les prestations municipales, le budget prévu n'a pas été dépensé entièrement. Y a-t-il eu moins de demandes que prévu?  
Cette ligne budgétaire est-elle amenée à diminuer chaque année en raison de l'impossibilité d'intégrer les nouvelles demandes et le décès des gens qui les touchent?
14. Associations antiracisme: diminution de 15 000 francs. Quelles sont les associations qui ne touchent plus de subvention?
15. Qu'est-ce que le «soutien à l'enfance démunie»?
16. L'Association des amis du Dr Korczak a-t-elle déménagé? Ne sont-ils plus au quai du Cheval-Blanc, car il y a une baisse de la ligne budgétaire?



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INTERNE A LA VILLE DE GENEVE

entre

1. LE DEPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT, Rue de l'Hôtel-de-Ville  
5 - Case postale 3983 - 1211 Genève 3, représenté par le(la) Conseiller(ère)  
administratif(ve)

désignée ci-après par «la bailleresse»

d'une part,

et

2. LE DEPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE, DE LA JEUNESSE ET DES  
SPORTS, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4 - 1211 GENEVE 3, représenté par le(la)  
Conseiller(ère) administratif(ve)

désigné ci-après par «le locataire»

d'autre part.

### **Article 1 : OBJET DE LA LOCATION**

- 1.1.-La bailleresse met à la disposition du locataire qui accepte - aux conditions stipulées dans la présente convention - l'objet suivant :

un logement n° 13 de 57 m<sup>2</sup> environ de 3 pièces au 1er étage ci-après dénommé « objet »

sis Rue Jean-Jaquet 9 - 1201 GENEVE.-

- 1.2.-Cet objet est destiné à l'usage exclusif de l'Unité de logements temporaires.-

- 1.3.- Cet objet a pour dépendance(s) : .-

- 1.4.-Le locataire déclare bien connaître l'objet présentement mis à sa disposition et n'en pas demander une désignation plus complète; il s'engage à n'en pas faire un autre usage que celui pour lequel il est mis à disposition, ni à en modifier la distribution.-

**Article 2 : DEBUT / DUREE**

2.1.-La présente convention est conclue pour une durée d'une année, à savoir :

**du 01.05.2011 au 30.04.2012**

**Article 3 : PRIX**

3.1.-La valeur locative annuelle de l'objet mis à disposition s'élève à :

**CHF 11'064.00**  
**(onze mille soixante-quatre francs)**

Elle est imputée sur la cellule comptable no 39101.500756 par trimestre.-

**Article 4: RENOUVELLEMENT / RESILIATION**

4.1.-La présente convention se prolonge tacitement d'année en année.-

4.2.-La résiliation de la présente convention peut se faire en tout temps par l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis d'un mois pour la fin d'un mois, par une note de service.-

4.3.-Le locataire restituera l'objet propre et débarrassé de tout équipement particulier. Par ailleurs, il rendra l'objet dans l'état initial d'aménagement.-

**Article 5 : SOUS-LOCATION**

5.1.-Tout changement d'affectation ou d'attribution de l'objet, transfert de la convention en faveur d'un autre service de l'administration ou sous-location à un organisme externe à la Ville de Genève autre que celui prévu à l'article 1.2 de la présente convention, doit être, préalablement, expressément autorisé par la bailleresse et fera l'objet d'une nouvelle convention.-

**Article 6 : CHAUFFAGE / EAU CHAUDE**

6.1.-La consommation, l'entretien et le ramonage de l'installation sont à la charge du locataire. Ils seront imputés trimestriellement sur la cellule comptable n° 31261.500756 trimestriellement.-

**Article 7 : TRAVAUX**

7.1.-Les demandes de travaux pour l'entretien ou la transformation éventuelle de l'objet seront adressées exclusivement à la bailleresse.-

7.2.-Dès qu'il en a connaissance, le locataire doit signaler à la bailleresse, puis le confirmer par écrit, tout dommage ou dégradation survenu à l'objet et à ses installations.-

7.3.-Le locataire ne peut s'opposer à l'étude et à l'exécution de toutes réparations, bénignes ou importantes, à faire dans l'objet mis à disposition, ainsi qu'à toutes modifications ou installations décidées par la bailleresse. Il doit, à cet effet, laisser le libre accès à cet objet.-

**Article 8 : RESPONSABILITE DU LOCATAIRE**

8.1.-Le locataire doit prendre les mesures nécessaires pour que les autres habitants des immeubles voisins ne soient pas incommodés, et ce à la complète décharge de la bailleresse.-

**Article 9 : LITIGE**

9.1.-Tout litige relatif à l'utilisation de l'objet, qui n'a pu être réglé à l'amiable entre les services concernés, sera tranché par le Conseil administratif.-

**Article 10 : COMMUNICATION**

10.1.-Toutes les communications entre le locataire et la bailleresse seront adressées aux directeurs de département et chefs de service respectifs.-

**Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

11.1.-Le locataire accepte les dispositions particulières de location énoncées ci-dessous et s'engage à les communiquer et à les faire respecter en totalité à tout autre sous-locataire dûment agréé par la bailleresse :

- a) L'objet est remis dans son état actuel, sans aucuns frais pour la bailleresse.-
- b) Aucun dépôt à l'extérieur de l'objet loué ne sera admis.-
- c) En cas de départ du locataire, celui-ci ne pourra prétendre à aucune indemnité quelconque pour les éventuels travaux entrepris à ses frais dans l'objet faisant l'objet de ladite convention.-
- d) Afin d'assurer un fonctionnement régulier et efficace de la ventilation, il est interdit d'obstruer les ouvertures d'aération.-
- e) Si le locataire entend renoncer au raccordement de son appartement au Télecable, il doit en faire préalablement la demande par écrit à la bailleresse. Les frais de mise hors service de l'installation ainsi que ceux de remise en état lors de son départ seront intégralement à sa charge. Sur demande de la bailleresse, l'entreprise Naxoo - 022 Télégèneve SA est seule habilitée à effectuer cette intervention.
- f) La bailleresse attire l'attention du locataire sur le fait que les séchoirs dont l'immeuble est équipé seront munis d'un système à prépaiement, de sorte que leur utilisation sera payante lorsque cette installation aura été effectuée, sans que le locataire puisse prétendre à une quelconque réduction de loyer.-

=====

Fait et signé en deux exemplaires à Genève, le 10 mai 2011.-

pour la Direction du Département de la  
cohésion sociale, de la jeunesse et des sports



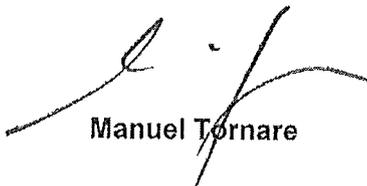
**Carine Bachmann**  
Directrice

pour la Gérance immobilière  
municipale

**Sylvie Bietenhader**  
Cheffe de service

Le Conseiller administratif chargé du  
Département de la cohésion sociale, de la  
jeunesse et des sports

La Maire



**Manuel Tornare**

**Sandrine Salerno**